

LES HORS-SÉRIE DE POLITIQUE

revue de débats

| numéro HS22 | octobre 2013 | 4€ |



ÉGAUX, ET DIFFÉRENTS

Diversité ethnoculturelle et justice sociale

La 91^e Semaine sociale
du Mouvement
ouvrier chrétien

ÉGAUX, ET DIFFÉRENTS

Diversité ethnoculturelle et justice sociale

La 91^e Semaine sociale
du Mouvement ouvrier chrétien

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- 3 De la difficulté de nommer notre sujet – *Pierre Georis*

LES RÉALITÉS SOCIALES DES DIVERSITÉS

- 9 Le racisme nouveau – *Édouard Delruelle*
17 Des adolescences en exil – *Jacinthe Mazzochetti*

VIVRE ENSEMBLE DANS UNE SOCIÉTÉ DIVERSE

- 25 Droits, diversité et débat public – *Julie Ringelheim*
30 Les migrations : problème ou solution ? – *Frédérique Mawet*
36 Action interculturelle : dépasser les constats – *Christine Kulakowski*
37 Les formations du CBAI

LA MÉCANIQUE DISCRIMINANTE

- 45 Distribuer et/ou reconnaître – *Alexandre Tandé*
49 Discriminations : production, effets et action – *Ginette Herman*
56 Les Roms, multidiscriminés – *Ahmed Ahkim*

MOUVEMENT SOCIAL, DIVERSITÉ, JUSTICE SOCIALE

- 61 Les associations en première ligne – *Altay Manço*
67 Pour une démocratie inclusive – *Henri Goldman*
71 La leçon de Sadok – *Sadok Boudoukhane*

COMMENTAIRES D'ACTUALITÉ POLITIQUE

- 76 Juste un problème de partage – *Thierry Jacques*

POLITIQUE paraît 5 fois par an

Abonnement annuel : 40€

Abonnement électronique : 25€

Tarif réduit (étudiants, chômeurs, Bim/Omnio) : 20€. Si une facture est souhaitée : 45€

Compte bancaire 210-0327119-87 au nom de POLITIQUE asbl

Administration et rédaction POLITIQUE, rue du Faucon 9, B-1000 Bruxelles

téléphone : +32 (0)2 538 69 96

courriel : secretariat@politique.eu.org - <http://politique.eu.org>

Mise en page ZINC

POLITIQUE est éditée par l'asbl POLITIQUE avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce numéro hors série de la revue POLITIQUE a été réalisé sous la responsabilité du Mouvement ouvrier chrétien. Les textes provenant des différents intervenants n'expriment pas forcément l'opinion du MOC.



Wallonie



Mouvement Ouvrier Chrétien



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES





De la difficulté de nommer notre sujet

Dans la préparation d'une Semaine sociale, il y a un travail conceptuel à mener. En l'occurrence, cette fois, il était question de traiter des migrations. Comment a-t-on circonscrit le sujet ? Quelles questions et interpellations ont-elles été posées ? Entrée dans les coulisses d'un événement, pour identifier aussi les tensions qui le traversent.

PIERRE GEORIS

secrétaire général du Mouvement ouvrier chrétien

Quand nous avons commencé à travailler le concept de Semaine sociale, le thème n'était posé que de façon très globalisante, « migrations » : nous étions conscients qu'il véhiculait énormément de choses, qu'il était impossible de les aborder toutes. Nous avons donc travaillé à circonscrire. Nous sommes assez rapidement tombés d'accord sur, d'une part, ce que devait être notre « porte d'entrée », d'autre part, une mise en garde.

La porte d'entrée : la justice sociale. Très simplement parce que c'est là que réside notre « cœur de métier » d'acteurs de la gauche, impliqués dans des organisations sociales.

La mise en garde : « attention à ne pas culturaliser le débat ». Avant tout, il y avait manière d'exprimer entre nous, et vis-à-vis de l'extérieur, le refus absolu d'ajouter de la stigmatisation à la stigmatisation. D'innom-

brables propos polémiques en effet visent les enjeux de la coexistence multiculturelle, en particulier dans les quartiers pauvres, et usent de l'arme de la dénonciation de comportements, pour ne pas nous compliquer l'écriture et bien que ce soit très imparfaitement formulé, on écrira à ce stade : « peu intégrés ».

Sur ce socle se construisent deux positions : d'une part, l'extrémiste enfermé dans la défense de « la civilisation occidentale », vécue désormais telle une citadelle assiégée, et qui explique « c'est pour toujours » ; d'autre part, la position de ceux qui pensent « tout cela peut évoluer ». Jetons directement au panier la position extrémiste, pour ne plus y revenir : ni les participants à la Semaine sociale, ni les lecteurs de *Politique* n'ont besoin d'argumentations à cet égard !

Concentrons-nous sur l'espace créé par ceux qui pensent « tout cela peut évoluer », pour immédiatement y constater la coexistence de très nombreuses sous-

► positions, dont certaines expriment des peurs, tandis que le bric-à-brac des propos et des événements crée une aura de grande confusion. Un parfait prototype de cette confusion se repère dans une partie des suites données aux incidents créés par le groupuscule Sharia4Belgium¹ – pourtant initiés par des personnes pour la plupart belges nées en Belgique, et à tout le moins clairement en contexte post-migratoire – qui engendrent des débats certes légitimes mais portant (aussi et principalement) sur tout autre chose : les conditions du parcours d'intégration à mettre en place (ou non) pour les primo-arrivants.

Donc, la mise en garde « ne pas culturaliser le débat » vise, pour nous, l'idée forte : ne pas en rajouter aux peurs, aux stigmatisations, aux confusions, qui est aussi manière d'affirmer que « le social surdétermine le culturel ».

Par ailleurs, très frappés par les confusions du contexte, nous avons ajouté une insistance sur le fait que de très nombreuses situations doivent être qualifiées de post-migratoires : les personnes sont installées durablement, leurs enfants et petits enfants sont belges.

Ainsi le cadre était-il clarifié et circonscrit : on entre dans le champ post-migratoire par la porte de la justice sociale, sans culturalisation de l'approche.

Les interpellations et difficultés se sont alors fait jour. Je vais en relever trois.

POST-MIGRATOIRE ?

D'abord, une petite polémique sur notre cadrage « post-migratoire ». « Il est ridicule de faire croire que la réalité contemporaine de la Belgique serait post-migratoire : les migrations, nous

sommes toujours en plein dedans ; et elles ne s'arrêteront jamais ». Difficile de nier une telle vérité ! D'autant que, nous-mêmes, comme MOC, sommes membres du Ciré, lieu par excellence au cœur des migrations en train de se faire² ! Nous avons voulu circonscrire sans nous disperser : il est clair que nous ne traiterons pas de tout ce qu'il est possible de traiter autour du mot-clé « migration » ; il y a bel et bien une réalité post-migratoire, et c'est celle-là que nous

Les intéressés eux-mêmes s'emparent parfois de leur « stigmaté », pour le retourner en identité fière : « les Noirs » des uns devient « nous les Blacks » des autres.

voulons traiter principalement aujourd'hui, mais le programme a été aménagé en sorte que les migrations en cours ne soient pas totalement occultées.

NOMMER LE SUJET ?

Ensuite, beaucoup plus difficile, il nous fallait « nommer » le sujet le plus précisément possible : « migration » n'étant d'évidence plus le mot adapté ; « justice sociale » étant quant à lui trop générique : il fallait le référer à la réalité que nous visions, une réalité évolutive, cristallisée par des termes successifs.

« Travailleurs étrangers », puis « immigrés » : les termes ne sont justes que le temps de la génération qui migre « pour de vrai » pour venir travailler ; ils ne permettent par contre pas du tout de qualifier correctement la situation des descendants desdits travailleurs immigrés, qui ne

sont eux-mêmes ni étrangers, ni en migration ! Peut-être peut-on formuler l'hypothèse que c'est dans le vide créé par ces dénominations inadaptées qu'ont pu s'en installer d'autres, guère plus heureuses, se référant, selon les cas, à la densité de la pigmentation (« les Noirs ») ou à des origines régionales ou nationales (« les Maghrébins », « les Marocains », « les Turcs », « les Congolais », « les Sub-Sahariens »...). Ces communautés voisinent désormais de plus anciennes (« les Italiens », « les Espagnols », « les Grecs »...) et de plus récentes (« les Polonais »³, « les Roumains »...).

Une telle manière de nommer ouvre un boulevard à cette culturalisation que nous vou-

lons éviter. Mais l'obstacle est fort, car la ségrégation que véhiculent ces dénominations est corollaire d'une ségrégation spatiale : les populations pauvres nommées par une nationalité se concentrent aussi dans les quartiers pauvres, mal entretenus, mal considérés, à mauvaise réputation : quand, en Belgique, un quartier obtient le surnom de Marrakech, c'est rarement pour célébrer ses vertus patrimoniales ou de destination touristique et de loisirs. Bref, il y a une réalité très « visible ». Les intéressés eux-mêmes s'emparent parfois de leur « stigmaté », pour le retourner en identité fière : « les Noirs » des uns devient « nous les Blacks » des autres ; toute une série de revendications à l'expression de la différence s'exprime au grand jour. Toutes ces mécaniques se renforcent les unes les autres et contribuent à donner



à un problème social une image de problème culturel, voire ethnique ! Le terrain est alors mûr pour d'autres dénominations encore, telles « allochtones », de mon point de vue l'horreur absolue, tant elle tend à couper la société en deux – il y a « eux » et « nous », pour toujours⁴ – et sa variante plus soft « personnes issues de l'immigration », quoi qu'elle soit régulièrement elle-même déclinée sous la forme « jeunes issus de l'immigration », ce qui identifie par ailleurs plus précisément une belle cible à stigmatiser⁵.

À la recherche d'une solution acceptable à ce problème de dénomination, on s'est penché sur des littératures récentes. Une forme de convergence semble se dessiner ces dernières années autour d'une nouvelle dénomination, qui associe le qualificatif « ethnoculturel » à l'un ou l'autre substantif, dont le plus courant semble être « minorités ». Donc : « minorités ethnoculturelles ». Mais pourquoi donc le substantif « minorités » ? L'usage de ce mot peut lui aussi mettre mal à l'aise. En effet, le mot « minorités », par ailleurs utilisé au pluriel, véhicule son implicite contrepoint : il y a aussi une majorité – singulier ! Or, la façon vulgaire de concevoir la démocratie limite celle-ci à, pour faire bref, « la loi de la majorité », sans prise en compte d'un de ses compléments « ... dans le respect des minorités ». Là réside le malaise : dans cette affaire, quand le mot « minorités » est utilisé, on ne sait pas toujours bien qui parle, ni ce qu'il a derrière la tête : la simple imposition brutale de la loi majoritaire, ou le respect des minorités ? Ceci sans compter que la simple affirmation du principe de respect des minorités ne suffit pas à fonder les politiques concrètes (en effet, la volonté de

respecter les minorités ne doit pas pour autant signifier l'acceptation de n'importe quel comportement : comment, alors, définit-on les balises du vivre ensemble et où les place-t-on ?)⁷.

Finalement, nous avons contourné l'obstacle en utilisant « diversité ethnoculturelle ». D'accord, l'usage de ce terme laisse subsister un vrai espace pour identifier « eux » et « nous », mais cependant dans une configuration plus égalitaire : à supposer que le locuteur relève du « Bleu-Blanc-Belge », il a statut d'appartenance à une diversité parmi d'autres ; au moins évacue-t-on ces catégorisations « suisse dans la majorité ? ou relevai-je d'une minorité ? ». Tout cela est-il satisfaisant ? On n'en est pas certain, mais c'est ce qu'on a trouvé de mieux pour le moment. La réflexion a vocation à continuer à avancer : il n'est dès lors pas exclu que nous bougions encore à l'avenir.

Il n'empêche, pour le moment, il y a paradoxe, pour ne pas dire contradiction : nous ne voulons pas culturaliser ; mais pourtant la dénomination qui nous a semblé la plus satisfaisante ne peut s'empêcher d'exprimer qu'il se passe des choses qui ont à voir avec des ethnies et des cultures !

MALENTENDU ?

Conjointement à tout cela – c'est la troisième interpellation/difficulté – des amis nous envoyaient des messages : « Comment osez-vous présenter les choses ainsi, alors qu'aujourd'hui les crispations principales s'organisent autour des minorités musulmanes ? N'y aurait-il pas quelque lâcheté à ne pas prendre le problème de front ? ». C'est curieux de s'entendre dire les choses comme cela, car, évi-

1 Référence à des incidents provoqués en juin 2012 après le contrôle d'une personne circulant en burka sur la voie publique. Les initiateurs relevaient du groupuscule « Sharia4Belgium », désormais dissous. Felice Dassetto caractérise le groupe de « radical-extrémiste », qui considère que la seule société acceptable est celle fondée sur la charia (loi canonique islamique, *Le Petit Robert*) et qui veut relancer le djihad (guerre sainte menée pour propager, défendre l'islam, *Le Petit Robert*) par d'autres moyens que la lutte armée. Référence : paper on-line du Centre interdisciplinaire d'études de l'islam dans le monde contemporain (CISMOC/UCL), « Sharia4...all. Éléments d'analyse et de réflexion à propos d'un groupe extrémiste », juin 2012 (www.uclouvain.be).

2 Créé en 1954, le Ciré est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 associations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers tant au niveau politique que pratique (par l'organisation de services aux migrants).

3 On vise la vague d'immigration polonaise qui a suivi la chute du Mur de Berlin. Une communauté s'était déjà installée dans l'entre-deux-guerres mondiales.

4 On le verra plus loin à la lecture de sa contribution : Édouard Delruelle n'a pas cette réticence à l'usage du mot « allochtone ».

5 Ce paragraphe trouve son influence dans : Johanna de Villers, *Arrête de dire que je suis Marocain*, éditions de l'Université de Bruxelles, 2011. Le propos ici formulé relève de « l'appropriation libre » : si on devait y identifier des inexactitudes, la responsabilité ne pourrait en être imputée à Johanna de Villers.

6 Dans *De la démocratie en Amérique*, 2 tomes, 1835 et 1840, Alexis de Tocqueville évoquait la « tyrannie de la majorité ». À vrai dire, son propos ne visait pas particulièrement la tyrannie à l'égard de minorités telles que nous les comprenons actuellement ici. Il est néanmoins autorisé d'extrapoler sa volonté de proposer des solutions en vue de contrer les abus de l'omnipotence majoritaire, et de concilier égalité et liberté au sein d'une « démocratie libérale ». Au rang des solutions que suggère Tocqueville : la création de corps intermédiaires, à travers notamment le développement des associations et celui des libertés locales. Référence : Eric Keslassy : « Alexis de Tocqueville : heurs et malheurs de la démocratie », in *Les grands dossiers des Sciences humaines*, Auxerre, n°30, 2e trimestre 2013.

7 On le verra plus loin, à la lecture de sa contribution : Henri Goldman n'a pas cette timidité à l'usage du mot « minorités » pour désigner notre sujet.



► demment, le souci existe, mais il coexiste avec différents faits d'actualité qui ont pour effet de stigmatiser des communautés successives, qui peuvent n'avoir absolument rien à voir avec l'islam : les Polonais, les Roms... S'il y a bien un domaine où n'existe aucun monopole, c'est celui-là ! Toujours est-il qu'il y avait du solide malentendu dans l'air. Même après la publication du programme, qui, nous semblait-il, formulait quand même les choses de manière explicite, ce qui a été retenu par plus d'un interpellant était une vérité comme « la Semaine sociale portera sur quelque chose autour des migrants », immédiatement réinterprétée en « des journées d'étude sur quelque chose autour de l'islam et des communautés musulmanes en Belgique ». En général, cela nous valait de chaleureuses félicitations ! Il a tout le temps fallu faire des mises au point. J'admets que le présent commentaire ne s'appuie pas sur une enquête voulue scientifique auprès d'un échantillon représentatif : il traduit principalement ma propre subjectivité construite au fil de rencontres aléatoires. D'où la question : est-ce anecdotique ou révélateur ? Compliquée cette affaire ! J'opte pour l'hypothèse que cela révèle bel et bien une tension qui nous traverse, que d'ailleurs le titre et le sous-titre des travaux mettent bien en scène, sous la forme d'un chiasme : « Égaux et différents. Diversité ethnoculturelle et justice sociale ».

Je formule l'hypothèse complémentaire : la tension doit moins se gérer sous la forme de la disjonction (« c'est l'un ou l'autre ») que sous celle de la conjonction conditionnée (« c'est l'un et l'autre », mais il y a des balises à mettre).

La réalité sociale est toujours beaucoup plus complexe que les caricatures qu'on peut en faire. Pourtant, correctement construites et interprétées, les caricatures aident à comprendre.

Dessignons d'abord une caricature : la tension a à voir avec l'Histoire, qui a connu deux époques.

Il n'y a pas que des migrants pauvres à descendances pauvres ; les populations se dispersent autant qu'elles se concentrent ; toutes ne revendiquent pas la différence.

La première, celle de l'appel de main-d'œuvre a aussi été celle des revendications socio-économiques d'égalité et de justice sociale. Dans la seconde, l'économie s'est dégradée ; les migrants sont restés, leurs enfants et petits-enfants aussi ; les groupes concernés se sont concentrés en des quartiers précis : le malaise social s'y exprime par des revendications identitaires, de droit à exprimer de la différence.

La réalité sociale est cependant beaucoup plus complexe que la caricature : il n'y a pas que des migrants pauvres à descendances pauvres ; les populations se dispersent autant qu'elles se concentrent ; toutes ne revendiquent pas la différence (au contraire, beaucoup sont dans la revendication « nous sommes comme tout le monde »).

La caricature aide pourtant à comprendre, à la condition expresse d'enregistrer que les deux étapes historiques identifiées ne sont pas dans la succession l'une de l'autre, la seconde revenant à annuler la première, mais plutôt dans l'addition. Dès lors...

- Le fait qu'il y ait des revendications de nature culturelle n'enlève rien ni à la pertinence ni à l'actualité des enjeux économiques et sociaux.

- Il ne faut pas pour autant se garder de traiter les réalités du multiculturalisme, dans de claires balises inspirées de Michel Wieviorka : ainsi, ne pas culturaliser le débat est-ce le mener en sorte qu'à aucun moment on ne fige les identités, on ne favorise les tendances à l'« essentialisation », c'est-à-dire à cette idée qu'une culture serait donnée une fois pour toutes, et donc serait irréductible ou inassimilable à d'autres valeurs que les siennes propres⁸.

Cette complexité, nous allons la traiter en quatre étapes. D'abord, nous nous attacherons à décrire les réalités sociales des diversités, avec d'une part une approche philosophique globalisante par **Edouard Delruelle**, d'autre part une approche anthropologique par **Jacinte Mazzocchi** : l'approche anthropologique donne un heureux complément en ceci qu'elle cherche à comprendre « de l'intérieur » quelles sont les logiques qui animent les personnes ; la déconstruction d'a priori permet de comprendre.

Deuxième étape, celle du **vivre ensemble dans une société di-**

⁸ Michel Wieviorka, *Pour la nouvelle gauche*, Paris, Robert Laffont, 2011.

QU'EST-CE QUE LE MOC ?

Le Mouvement ouvrier chrétien est un mouvement social, ouvert et pluraliste, qui développe un projet politique de solidarité et d'égalité

→ par l'éducation permanente (la démocratie culturelle, la démocratie économique et la démocratie sociale)

→ par l'action collective et la citoyenneté participative

→ par la lutte contre les exclusions de toute nature.

Le MOC s'investit par ailleurs dans de nombreux partenariats de réseaux, qui agissent sur diverses thématiques, entre autres : le droit au logement, l'accès à l'énergie, le développement durable, l'accueil des réfugiés, la solidarité internationale, l'égalité entre hommes et femmes, l'enseignement, la formation et l'emploi, la culture, la santé.

Le MOC est présent et agit en Wallonie et à Bruxelles. Il rassemble et est le porte-parole politique de cinq organisations sociales qui trouvent leur origine dans l'histoire ouvrière et le monde sociologique chrétien. L'ACW est son homologue en Flandre. Ses organisations constitutives :

→ L'alliance des Mutualités chrétiennes

→ La Confédération des syndicats chrétiens (CSC)

→ Vie féminine, mouvement féministe d'éducation permanente

→ Les Équipes populaires, mouvement d'éducation permanente en milieu populaire

→ La Jeunesse ouvrière chrétienne, organisation de jeunesse.

Les options fondamentales défendues par le MOC et ses organisations peuvent être résumées autour de quatre grands thèmes :

→ assurer l'égalité de toutes et de tous en défendant et renforçant les droits humains fondamentaux ;

→ développer la solidarité par une sécurité sociale forte et durable et par un impôt juste qui finance valablement les fonctions collectives ;

→ approfondir la démocratie par le renforcement du rôle régulateur de l'État et la reconnaissance des mouvements et des associations volontaires ;

→ promouvoir le développement durable et rechercher un nouvel équilibre mondial basé sur la paix et la justice.

Le MOC présente trois caractéristiques majeures :

→ un mouvement progressiste, adhérent aux valeurs de gauche basées sur l'égalité et la solidarité et porteuses de changement social ;

→ un mouvement pluraliste, soutenant un projet politique qui présente des dimensions s'inspirant aussi bien de la social-démocratie que de l'écologie politique et du courant personnaliste et humaniste ;

→ un mouvement indépendant, qui n'est lié à aucun parti politique et qui n'est redevable de son action que vis-à-vis des organisations qui le composent et de leurs membres.

Pour remplir ses missions, le MOC s'est doté de différents services, dont les principaux sont :

→ le CIEP, Centre d'information et d'éducation populaire, pour l'éducation permanente et la formation

→ l'association pour une Fondation Travail - Université (FTU), interface entre les organisations sociales et les universités

→ les AID, Actions intégrées de développement, réseau d'associations pour la formation et l'insertion des demandeurs d'emploi faiblement scolarisés

→ Solidarité mondiale, ONG de coopération au développement.

www.moc.be

verse. On peut lire le droit comme la formalisation des règles explicites du vivre ensemble. La contribution de **Julie Ringelheim** vise à donner un aperçu à propos d'où nous en sommes à cet égard, du point de vue de la diversité, et quelles sont les grandes questions en débat. Ensuite, avec **Frédérique Mawet**, nous serons résolument au cœur des migrations en train de se faire, et des questions qu'elle pose à notre société. Enfin, avec **Christine Kulakowski**, nous déplacerons la focale vers la description de ce que peut être l'action interculturelle pour le mieux vivre ensemble.

La troisième étape sera celle de l'analyse de **la mécanique discriminante**. Les discriminations ethniques et raciales sur le marché du travail font l'objet d'une description par **Alexandre Tandé**, immédiatement complétée par **Ginette Herman**, dont l'approche psycho-sociale permet de comprendre la mécanique proprement dite de production de discriminations. **Ahmed Ahkim** termine la séquence en analysant la situation des Roms, communauté emblématique du cumul de toutes les discriminations.

Dernière étape enfin, celle du **mouvement social face à la diversité**, avec deux apports. **Altay Manço** d'abord autour du rôle des associations dans la problématique, en particulier celles initiées dans les communautés de la diversité ethnoculturelle. **Henri Goldman** ensuite fera, sous forme de conclusions, un plaidoyer pour une démocratie inclusive, ouverte à la diversité.

L'ensemble est complété par les commentaires d'actualité politique de **Thierry Jacques**, le président du MOC. ■

Les réalités sociales des diversités





Le racisme nouveau

Apparu dans les années 80, le racisme nouveau, ou néoracisme, ne cible plus les « races », mais les communautés culturelles. Il ne s'attache plus à la supériorité d'un groupe ethnique sur un autre, mais vise à la préservation d'une culture face à d'autres cultures, considérées comme menaçantes.

ÉDOUARD DELRUELLE

directeur-adjoint (jusqu'en juin 2013) du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, professeur de philosophie politique à l'Université de Liège

Ces 6 dernières années, j'ai mis ma carrière d'enseignant et de chercheur en sourdine, pour codiriger le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Cette expérience très riche a été dominée par une thématique : le racisme. J'ai pu vivre de l'intérieur la lutte antiraciste, en comprendre concrètement les enjeux mais aussi les impasses. Je voudrais partager cette expérience, au moment où mon mandat s'approche de son terme (juin 2013) et où je m'apprête à retrouver ma charge à temps plein de philosophie politique à l'ULg.

Le message tient en trois points. Ce que j'appelle ici le « racisme nouveau » ou néoracisme est un racisme apparu vers les années 80, qui ne cible plus des races au sens biologique du terme, mais des communautés culturelles. Un « racisme sans races », « différentialiste », dont l'enjeu n'est plus de fonder la supériorité d'un groupe ethnique, mais de préserver l'identité d'une culture face à d'autres considérées comme menaçantes ;

Ce n'est pas seulement le racisme qui est devenu différentialiste ou culturaliste, c'est le mouvement antiraciste lui-même. Le mouvement antiraciste est aujourd'hui en crise, profondément

divisé (en Belgique comme en France) en deux courants : un courant « universaliste » et un courant « multiculturaliste ». Or je pense que ces deux courants ont intériorisé les schémas de pensée identitaires et culturalistes du racisme nouveau, avec comme résultat catastrophique que le racisme est aujourd'hui en train de se répandre jusque dans les milieux les plus progressistes (les partis démocratiques, les courants féministe et lesbigay, le milieu laïque) – tous pris au piège de ce que j'appelle aussi le *racisme interculturel*.

Le résultat de cette crise de l'antiracisme est qu'elle masque aujourd'hui LE défi central pour nos sociétés : le défi migratoire, lui-même lié à celui de la « globalisation ». Les migrations peuvent être une chance pour un pays comme la Belgique ; mais pour les médias, les politiques et donc la population, c'est un fléau, qui en amènerait un autre, l'islam, qui agit actuellement comme un véritable abcès de fixation qui nous empêche de voir les vrais problèmes.

Il faut d'abord expliquer comment on en est arrivés là. Car à première vue, il peut paraître étonnant de parler de crise de l'antiracisme, puisque depuis une vingtaine d'années, partout en Europe, le racisme est officiellement interdit et combattu, à tra-

vers les législations antidiscrimination (lois de 1981, de 2003 puis 2007, décrets de 2008, 2009) et la création d'institutions publiques comme le « Centre » en Belgique (1993), ou la Halde en France (2005). Mais il faut bien voir les limites de ces outils normatifs, et surtout le contexte politique glo-

Le mouvement antiraciste est aujourd'hui en crise, profondément divisé (en Belgique comme en France) en deux courants : un courant « universaliste » et un courant « multiculturaliste ».

bal dans lequel ils ont été créés, qui est celui du néolibéralisme.

Commençons par les limites. Qu'est-ce que le racisme, au regard de la législation ? Trois phénomènes distincts :

- Des *discriminations* proprement dites : refuser un emploi, un logement, l'accès à une école ou à un restaurant... à une personne ou un groupe de personnes en raison de sa prétendue race, son origine, son ascendance, sa nationalité. La discrimination n'est jamais permise, sauf « exigence professionnelle déterminante », ce qui est rarissime (voir le cas d'école : l'acteur qui doit jouer le rôle de Nelson Mandela). Comportements innombrables, quoti- ▶

► diens, dont nous ne connaissons que la face émergée de l'iceberg.

- Des *crimes de haine* (Mohamed Merah à Toulouse, ou Hans Van Tamsbeke à Anvers en 2006) ; mais aussi (moins dramatiques mais plus fréquents) des *délits de haine* : harcèlements, insultes, agressions, incivilités.

- Des *discours de haine* : des paroles, écrits ou images qui incitent à la haine, à la violence ou à la discrimination. On se rappelle la condamnation du Vlaams Blok (à l'instigation du Centre). C'est sur Internet que les *hate speeches* se développent de manière virale (sur les forums de discussion, les blogs, Facebook, Twitter). Internet est devenu une de nos premières sources de plaintes et de signalements.

Il y a de grandes différences juridiques entre ces trois phénomènes, mais ils ont un point commun : dans tous les cas, nous avons affaire à des actes (c'est d'ailleurs ce qui permet leur qualification juridique). Car même un discours de haine est un acte. Inciter à la haine, c'est faire quelque chose, poser un acte – un acte de langage, ce qu'on appelle un « performatif » : si je dis « *mort aux Juifs* », ou « *pas d'Arabes dans mon entreprise* », je n'exprime pas une « opinion » à propos des Juifs ou des Arabes, je fais quelque chose : il s'agit donc bien d'un acte (pénalement répréhensible dans les deux cas). Avec les législations anti-discrimination, on ne s'attaque donc qu'aux manifestations extérieures et individuelles du racisme. D'où le 2^e volet, « pédagogique », de l'antiracisme : le travail de sensibilisation (spots télévisés, fardes

scolaires, plans et labels de diversité, modules de *E-learning*, formations de directeurs de ressources humaines (DRH), de fonctionnaires, de policiers). C'est la théorie des deux faces de la médaille : pour lutter contre le racisme, il faut à la fois combattre les discriminations (aspect répressif) et promouvoir la diversité (aspect positif).

Mais la promotion de la diversité est aussi inefficace que les rares actions judiciaires intentées, car elle aussi n'agit qu'en surface, sur les individus comme entités psychologiques isolées. Les dispositifs antiracistes ciblent les individus, mais ne touchent pas aux

La promotion de la diversité est aussi inefficace que les rares actions judiciaires intentées, car elle aussi n'agit qu'en surface, sur les individus comme entités psychologiques isolées.

relations, aux structures sociales qui rendent possible le racisme. Or si l'on se situe à ce niveau d'analyse, celui de l'organisation même de la société, on s'aperçoit que depuis 30 ans, tout concourt à la recrudescence du racisme.

NÉORACISME

Quand apparaissent en effet les concepts de « non-discrimination » et d'« égalité de traitement » ? Vers les années 80-90, c'est-à-dire au moment où le néolibéralisme décrète l'État social obsolète et entame la mise au pas du mouvement ouvrier. Sur le plan idéologique, on est

alors passé, comme le dit le sociologue François Dubet, du modèle de « *l'égalité des places* », dominant pendant les « Trente glorieuses » (réduction de l'écart entre les positions sociales extrêmes et sécurisation des moins favorisés), à un modèle de « *égalité des chances* », qui, lui, accepte le principe de la compétition pour les meilleures places, mais postule qu'elle doit être une compétition équitable¹. Modèle qui énonce également que les systèmes sociaux, comme les écosystèmes, sont d'autant plus performants qu'ils sont diversifiés. S'il y a 10% de musulmans, 20% de lesbiens et 50% de femmes dans la société, la justice voudrait que l'on arrive à la même proportion de ces catégories à l'université, au parlement ou dans les conseils d'administration. Promouvoir la diversité de sexe, de culture, de religion... dans l'ensemble de la pyramide sociale permettrait à la société de maximiser ses possibilités d'adaptation et d'innovation dans un monde en constante mutation.

Or, cette conception s'impose en même temps que les États européens décrètent l'« immigration zéro » et mettent sur pied une politique migratoire de plus en plus restrictive et brutale, qui fonctionne en fait comme un véritable mécanisme de sélection naturelle de la force de travail. On ne peut donc pas isoler l'idéologie libérale de la diversité culturelle de la rhétorique belliqueuse



du « stop migratoire » : elles paraissent opposées, mais elles forment en fait un ensemble idéologique cohérent, qui est celui du darwinisme social : filtre aux frontières, relégation dans les banlieues et régulation par l'antidiscrimination.

LE MOUVEMENT ANTIRACISTE

Quelle conséquence pour la lutte antiraciste ? En passant de la représentation de la société en termes d'inégalités et de classes à une représentation en termes de discriminations et d'identités, le néolibéralisme a en fait coupé la lutte antiraciste du lien « naturel » qui existait jusque-là entre émancipation des individus et transformation de la société. Or, quand on met à l'écart toute idée de transformation sociale, toute contestation antisystémique de la société, que reste-t-il ? Les cultures, les communautés. À partir des années 90, le mouvement antiraciste va se positionner autour de ces questions d'identité culturelle, d'interculturalité, de choc et/ou dialogue des civilisations, et va finir par se diviser très profondément.

Ôd'un côté, une tendance « républicaine » ou « universaliste » représentée en France par « SOS-Racisme », la Licra et « Ni Putes Ni Soumises » ; en Belgique, le Rappel. D'un autre côté, une tendance « multiculturaliste » ou « postcolonialiste », représentée en France par le Mrap. Chez nous,

le Mrax ou le groupe Tayush. Dans une version plus radicale, les « Indigènes de la République » ; chez nous, le parti « Égalité ».

Les termes du débat entre les deux camps sont connus.

Du côté républicain, on défend une position de principe « *color-blind* » qui consiste à dire que lutter contre le racisme, c'est mettre entre parenthèses toute différence ethnoculturelle pour ne considérer les individus que dans leur abstraction de citoyens. La conséquence est une opposition de principe aux statistiques ethniques ou aux politiques de discriminations positives, ou encore un attachement à la neutralité de l'État et de l'école « émancipatrice ».

Du côté multiculturaliste, on soutient la position « *color-conscious* » qui consiste à dire que lutter contre le racisme, c'est reconnaître les différences ethnoculturelles. L'État est invité à corriger les discriminations dont sont victimes les minorités, en prenant en compte leurs spécificités et en facilitant leur visibilité dans l'espace public.

Chaque camp prétend incarner le véritable universalisme, accusant son adversaire de faire le lit du racisme. Les « républicains » pointent la dérive communautariste du multiculturalisme, qui mène droit au racisme différentialiste. Inversement, les multiculturalistes accusent le « républicanisme » de nier les différences

Les « républicains » pointent la dérive communautariste du multiculturalisme, qui mène droit au racisme différentialiste. Inversement, les multiculturalistes accusent le « républicanisme » de nier les différences et, ce faisant, de légitimer l'ethnocentrisme, donc le racisme, de la société dominante.

et, ce faisant, de légitimer l'ethnocentrisme, donc le racisme, de la société dominante.

Au final, racisme et antiracisme finissent par se confondre : Marine Le Pen ou des groupes comme le « Bloc identitaire » ou « Riposte laïque » prétendent faire rempart à une prétendue islamisation de l'Europe, non plus au nom des racines chrétiennes ou aryennes de l'Occident, mais au nom de l'égalité femme/homme, de la laïcité, des droits des homosexuels, de la liberté d'expression, au point qu'une intellectuelle de gauche comme Élisabeth Badinter a pu dire cette chose incroyable : « *Aujourd'hui en France, en dehors de Marine Le Pen, plus personne ne défend la laïcité* ». C'est donc l'émancipation qui justifie aujourd'hui la chasse aux arabomusulmans. Voilà qui explique que l'extrême droite opère aujourd'hui depuis l'intérieur même des partis démocratiques, comme on le voit avec le député bruxellois MR Alain Destexhe.

Du côté de l'antiracisme postcolonial radical, celui des *Indigènes de la République* ou *d'Égalité*, on constate aussi une essentialisa-

1 François Dubet, *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Seuil, 2010.

► tion des catégories culturelles, qui transforme les « Français de souche » (« *souchiens* » ou « *raciniens* »), alliés aux « sionistes » (en fait, les Juifs) en adversaires ethniquement identifiés de l'universel et de la démocratie.

Résultat : d'un côté, un racisme qui se réclame de l'antiracisme ; de l'autre côté, un antiracisme qui engendre son propre racisme. Deux culturalismes, en fait, deux négations de l'universalisme qui se réclament de l'universalisme même.

LE RACISME : UNE QUESTION POLITIQUE

Dans cette tourmente, pour une institution comme le Centre pour l'égalité des chances, il y a deux options :

- Ne pas se mêler de ce débat et se limiter à l'application de la législation anti-discrimination et à la promotion de la diversité. C'est la voie du droit-de-l'homme institutionnel et bureaucratique (rédaction de rapports, participation aux instances internationales...).

- Essayer de sortir l'antiracisme des impasses où il se trouve. Pour moi, cela signifie très concrètement : jouer un rôle politique, au meilleur sens du terme : être un thermomètre des tensions qui traversent la société ; mettre à l'agenda politique un certain nombre de thématiques, en empêchant ceux que j'appelle les « agités du bocal » de monopoliser l'espace public. C'est ce que j'ai essayé de faire pendant mon mandat depuis 2007 : partir des questions spécifiques de discrimination pour remonter jusqu'aux questions de politique générale :

politique migratoire, politique d'intégration et de cohésion sociale, lutte contre les inégalités.

Dire que le racisme est une question politique avant d'être une question morale, c'est reconnaître que le racisme traverse l'ensemble de la société – ce qui ne veut pas dire que nous sommes tous racistes, mais que le racisme

Le raciste est hanté par ce qu'il voudrait voir disparaître. L'antisémite voit des Juifs partout ; l'islamophobe est incollable sur les minarets, le halal ou les foulards.

nous concerne tous, qu'il épouse toutes les dimensions du social et de l'existence – le désir, le travail, le langage, le pouvoir. D'où en définitive la question : qu'est-ce que le racisme ? Question abyssale. Je me limite à quelques balises et une hypothèse très générale.

Le racisme commence, je pense, dès que l'autre est pour moi « en trop, de trop » ; dès qu'il est perçu et traité comme surnuméraire, « pas à sa place ». Le racisme n'est donc pas, comme on le dit souvent, la peur de l'étranger, de l'inconnu. Après tout, il est naturel et légitime d'avoir peur de l'inconnu. Il s'agit plutôt d'une angoisse de désintégration qui me fait percevoir l'autre comme un corps étranger qu'il me faut effacer ou extirper pour retrouver mon identité ou mon intégrité.

Un homme en trop, un corps étranger, c'est d'abord quelqu'un que je ne veux pas voir, que je vais effacer de ma représenta-

tion, rendre invisible, réduire à l'état de chose insignifiante, voire irréprésentable. Mais c'est aussi, contradictoirement, quelqu'un que je repère partout, que je me surreprésente sur le mode de l'invasion, de l'encombrement. Le raciste est hanté par ce qu'il voudrait voir disparaître. L'antisémite voit des Juifs partout ; l'islamophobe est incollable sur les minarets, le halal ou les foulards. Le racisme oscille entre la dénégation qui réduit l'autre à l'état de chose invisible, et l'obsession qui l'érige en barbare qui va me

détruire.

En spécifiant le racisme de cette manière, je m'oppose à deux idées reçues.

L'idée selon laquelle le racisme serait un mécanisme « naturel », propre à certaines espèces animales, que les psychologues appellent « la préférence endogroupale ». Mais à l'évidence, ce n'est pas le cas, puisque le racisme a pour effet de détruire de l'intérieur la communauté (si non, pourquoi lutter contre ?). Il est donc bel et bien culturel, et non naturel. Il apparaît quand les liens sociaux se disloquent, quand la société est dominée par une menace diffuse dont on va « inventer » les « responsables ». Sous cette forme, je crois même qu'il n'y a pas de racisme proprement dit avant la modernité. Le racisme commence avec les « chasses aux sorcières » aux XIII^e-XIV^e siècles, auxquelles succède très vite partout en Europe



la persécution des hérétiques, des lépreux, des « sodomites », mais aussi des Juifs et (en Espagne) des musulmans². « Chasse aux sorcières », et non pas « bouc émissaire », un terme impropre pour parler du racisme³.

Deuxième idée reçue : le racisme est irrationnel, prélogique, négation de l'universel. Ici encore, faux. Tout racisme se présente à la fois comme savant et moral. Rappelons que la théorie biologique des races était professée au début du siècle dans les universités, et adoptée par l'immense majorité des intellectuels, y compris de gauche. De même aujourd'hui, le racisme antimusulman prend la forme des théories savantes du « choc des civilisations » (Huntington était Professeur à Harvard ; Bernard Lewis, à Princeton). La représentation d'un Occident démocratique et moderne, *versus* un islam théocratique, sexiste, arriéré, est le fruit d'un énorme travail conceptuel et idéologique.

Le racisme est donc une construction symbolique complexe, qui associe une dimension objective, matérielle (la domination économique et politique de certains groupes) et une dimension subjective, imaginaire (la stigmatisation des « autres » comme incarnation du Mal, de la barbarie). Pour comprendre le racisme sur le plan anthropologique, il faut donc (pour le dire d'une formule) combiner Marx (l'économique) et Freud (l'imaginaire). On observe alors la mécanique suivante : plus une société, sur le plan *matériel* (Marx) parvient à assurer la cohésion sociale en son sein, en resserrant

les écarts entre les classes et les groupes, moins les individus auront tendance, sur le plan *symbolique* (Freud), à se replier sur des identités de type nationaliste ou communautaire. À l'inverse, moins une société forme un monde commun, car désagrégée par la concurrence et les inégalités, et plus les individus auront tendance, sur le plan symbolique, à se tourner vers des identifications compensatoires.

C'est ce que nous enseignent l'histoire depuis 1945. Pendant les « Trente glorieuses », on a vu la promotion du collectif dans l'ordre matériel (sécurisation de l'existence, réduction des inégalités) ; et de façon complémentaire, la montée de l'individualisme dans l'ordre symbolique, imaginaire (libération sexuelle, déclin du nationalisme et des religions). Le racisme a alors mécaniquement régressé, avec la décolonisation et les luttes pour l'égalité civique. À partir des années 80, l'offensive néolibérale inverse la dynamique : dans les rapports matériels, c'est l'individualisme qui prime, avec la mise en concurrence des travailleurs et le démantèlement de l'État social ; ce qui a créé chez les individus une demande compulsive de collectif – débouchant sur le national-populisme et le communautarisme.

CENTRES ET PÉRIPHÉRIES

Le système-monde capitaliste se caractérise par une division axiale entre centres et périphéries : le centre attire les flux (de capitaux, de marchandises, d'êtres humains, d'informations) les plus rentables vers lui, re-

jetant les flux moins rentables dans la périphérie, et les déchets (matériels et humains : les « inutiles au monde », les hommes « superflus ») dans des zones surnuméraires, des zones-poubelles. Or aujourd'hui, centres et péri-

Moins une société forme un monde commun, car désagrégée par la concurrence et les inégalités, et plus les individus auront tendance, sur le plan symbolique, à se tourner vers des identifications compensatoires.

phéries sont de plus en plus polarisés (notre société est hypercentrifuge) mais aussi de plus en plus entremêlés localement. Bruxelles, avec ses ghettos de riches (les fameux exilés fiscaux français) et ses ghettos de pauvres (20% de la population, essentiellement allochtone, vit sous le seuil de pauvreté), illustre cette dynamique centrifuge où les populations-poubelles sont gérées par ce qu'il faut bien appeler une déchetterie sociale – déchetterie dont le stade ultime est le dispositif carcéral (prisons, centres fermés, IPPJ). Déchetterie sociale qui est aussi une déchetterie ethnique englobant des populations hétéro- ►

2 Robert. I. Moore, *La persécution. Sa formation en Europe*, Paris, les Belles-Lettres, 1991.

3 Le mécanisme du bouc-émissaire, tel qu'il a été théorisé par René Girard, consiste à concentrer sur une victime expiatoire la violence latente dans la société. Il s'agit d'un rite sacrificiel, de nature religieuse, qui dote la victime (ou son substitut animal) d'une aura sacrée, ce qui n'est évidemment pas le cas des victimes de racisme.

Les réalités sociales des diversités

Le racisme nouveau

ÉDOUARD DELRUELLE



► gènes (sans-papiers, demandeurs d'asile, jeunes de la 2^e voire de la 3^e génération d'immigration), mais toutes stigmatisées comme les « immigrés », et elles-mêmes identifiées aux « musulmans ». Tel est le cliché du « choc des civilisations » qui nous fait croire que nous sommes engagés dans une même lutte contre les islamistes en Afghanistan ou au Mali, et contre les cantines halal dans les banlieues. En retour, comment s'étonner que ces populations surnuméraires regardent elles-mêmes les autres groupes sous un prisme racial, se réfugiant dans des identités exclusives qui débouchent sur le racisme « anti-Blancs », l'antisémitisme et l'homophobie (comme on le voit à travers le succès de Dieu-donné auprès des jeunes issus de l'immigration).

Face à ce racisme interculturel, il aurait fallu toute autre chose qu'un antiracisme interculturel. Telle fut pourtant la réponse des pouvoirs publics qui vont eux-mêmes progressivement culturaliser et surculturaliser des problèmes qui, à la base, étaient des problèmes de dynamiques sociales globales.

En 1993, le Commissariat royal à la politique des immigrés (Paula D'Hondt et Bruno Vinikas) publiait un rapport préconisant trois chantiers pour l'intégration des immigrés : l'emploi, l'enseignement et le logement. Non pas le foulard, la diversité, les valeurs de l'Occident, mais les trois piliers

matériels de toute existence. A-t-on répondu à ces questions de cohésion et de justice sociales ? Non. Au contraire, on a démantelé l'État social. On a transformé les enjeux sociaux en conflits interculturels ; le 11-Septembre

Les pouvoirs publics vont eux-mêmes progressivement culturaliser et surculturaliser des problèmes qui, à la base, étaient des problèmes de dynamiques sociales globales.

a fait le reste. En 2004-2005, la Commission du dialogue interculturel (dont j'étais le rapporteur) a encore privilégié les questions « classiques » d'intégration. Mais en 2009-2010, les Assises de l'interculturalité se sont focalisées sur le foulard, les accommodements raisonnables, les jours fériés, l'abatage rituel, les réfections d'hymen... comme si c'était là que se situait le nœud du problème. Face au texte final, j'ai rédigé une note minoritaire où je regrettais « que le Rapport avale la vision d'une société divisée entre une majorité culturelle dominante et des minorités insuffisamment reconnues, alors que c'est la polarité capital/travail qui reste structurellement déterminante pour expliquer les enjeux de notre société ».

Le problème du racisme reste donc entier. Jamais la dénégation et l'obsession de l'autre

comme corps étranger n'ont produit d'effets aussi détestables sur la société :

- Dénégation du migrant, qui est celui qu'on ne veut pas voir, qu'on réduit à l'état de chose inutile ou insignifiante.

- Focalisation, obnubilation sur l'islam, qui fait percevoir le musulman comme un envahisseur, une menace pour notre « civilisation ».

Si le discours se focalise sur l'islam,

c'est pour ne pas avoir à regarder la réalité migratoire en face. Lutter contre le racisme n'est donc pas opposer nos bons sentiments de « tolérance » et d'« ouverture » aux « méchants » racistes, mais déconstruire l'imaginaire raciste, dissoudre ces dénégations et ces obsessions qui nous empêchent de voir les vrais problèmes de société, les vrais enjeux.

1^{er} ENJEU : LES MIGRATIONS

Elles vont continuer d'augmenter. Les migrants ne sont pas des étrangers qui passent des frontières pour trouver refuge chez nous, mais des travailleurs qui se déplacent là où ils peuvent à la recherche d'un avenir meilleur pour eux et leurs enfants. Dans une économie capitaliste globalisée, la force de travail circule, puisqu'elle est une marchandise comme une autre. Les politiques mentent, qui font croire que l'on



pourrait diminuer les flux migratoires à coup d'expulsions, car ils savent très bien que ces opérations de basse police sont sans effet significatif sur ces flux. En Belgique, le solde migratoire est de 80 000 personnes, soit chaque année l'équivalent d'une ville comme Verviers. Moins d'un quart d'entre eux sont musulmans. La plupart sont des ressortissants européens (65%), originaires des nouveaux pays membres d'Europe centrale, qui bénéficient de la libre circulation. Le processus est donc irréversible.

Le défi pour le pays, c'est d'intégrer ces 80 000 migrants annuels, pour en faire une chance pour la Belgique. À cette fin, il faut des politiques d'intégration cohérentes, ambitieuses qui ciblent (1) les primo-arrivants (je me suis notamment prononcé clairement, depuis des années, pour un contrat d'intégration obligatoire), mais aussi (2) la société d'accueil, car ce n'est pas l'État qui intègre les immigrés, c'est la société tout entière. Or actuellement, en Belgique, c'est un échec. Tous les rapports internationaux montrent que la Belgique est un des pays où les immigrés (1^{ère} et 2^e générations) sont les moins bien intégrés des pays développés (en termes d'accès à l'emploi, à l'enseignement, aux soins de santé, de logement, de seuil de pauvreté...).

2^e ENJEU : L'ISLAM

Il y a aujourd'hui un mythe raciste qui a pénétré jusqu'au cœur des milieux progressistes et laïques : le mythe de l'islamisation de l'Europe⁴. Nous serions en proie à une triple invasion *démographique* (via le regroupement familial et une natalité galopante), *culturelle* (prolifération virale des mosquées, foulards, niqabs) et *politique* (propagation du salafisme). Plus de 40% des Européens pensent que les musulmans représentent une menace pour l'identité de leur pays ; près de 50% sont opposés au port du foulard en rue et à la construction de mosquées !

Il est facile de démontrer, point par point, que cette islamophobie (au sens propre) est infondée, et qu'on se trompe d'enjeux. Quels sont les vrais chantiers ?

1^{er} chantier : aider les musulmans progressistes à construire un islam « d'Europe », pour éviter la constitution d'un islam « en Europe » – un islam « importé », souvent fondamentaliste ;

2^e chantier : le patriarcat. Quels sont les problèmes dits « interculturels », dont les médias nous rebattent les oreilles ? Le foulard, le refus de servir sous l'autorité d'une femme, les mariages arrangés, les horaires différenciés dans les piscines, les tests de virginité et réfections d'hymen, le sexisme et l'homophobie... : soit tous problèmes qui ne sont pas imputables à l'islam comme tel, mais à la persistance du « patriarcat », c'est-à-dire d'une organisation de la sociabilité primaire fondée sur la domination masculine et l'hétéronormativité. Pas de caricature, toutefois : « notre » société majoritaire n'a toujours pas réalisé l'égalité femme/homme (qu'on songe à l'écart salarial ou aux violences conjugales), ni vaincu l'homophobie ; inversement, les droits des femmes et des lesbiennes progressent dans les diasporas immigrées. Il n'en demeure pas moins que la forme la

plus concrète de repli identitaire aujourd'hui, dans ces diasporas, c'est la reconstruction, par les jeunes générations elles-mêmes, de modes de parenté et de sociabilité patriarcaux. Défi autrement plus sérieux que l'organisation des rites religieux ou le port du foulard ou de la burqa...

3^e chantier : la précarité et l'exclusion dans lesquelles sont abandonnés les jeunes issus de l'immigration, en particulier les jeunes *hommes*. Encore un bel exemple d'obnubilation-dénégation : on se focalise sur les jeunes femmes qui veulent porter le foulard à l'école ou au travail, mais on ne parle jamais de leurs frères qui parfois n'ont ni diplôme ni travail, qui sont en situation de complet décrochage au point de devenir inintégrables sur le marché de l'emploi. C'est une vraie bombe à retardement, qui risque de déboucher sur des émeutes que l'on qualifiera d'ethniques, alors qu'elles seront sociales.

Tout est lié : si le patriarcat se maintient dans nos mégapoles, c'est aussi parce que, pour les familles rejetées dans la périphérie de la périphérie sociale, la seule façon de compenser le chômage

La forme la plus concrète de repli identitaire aujourd'hui, dans ces diasporas, c'est la reconstruction, par les jeunes générations elles-mêmes, de modes de parenté et de sociabilité patriarcaux.

et la précarité, c'est de perpétuer les mécanismes de production et de solidarité propres aux familles élargies. Et c'est peut-être aussi un patriarcat en décomposition-recomposition qui explique l'éducation différenciée des filles et des garçons, en partie responsable des problèmes de délinquance auxquels on les assimile. ►

4 Raphaël Liogier, *Le mythe de l'islamisation. Essai sur une obsession collective*, Seuil, 2012.

Les réalités sociales des diversités

Le racisme nouveau

ÉDOUARD DELRUELLE



Affiche syndicale américaine, 1949 © PENN STATE SPECIAL COLLECTIONS LIBRARY

ET L'UNIVERSEL DANS TOUT CELA ?

On m'objectera : faut-il renoncer à l'universel, s'il est compromis avec le racisme ? Bien sûr que je ne renonce pas à l'universel, c'est-à-dire à nos idéaux d'autonomie, d'émancipation individuelle et collective, d'égalité

Quand on me demande ce qu'est l'universel, je réponds invariablement : soumettez-moi un problème, un cas, et nous chercherons l'universel ensemble.

femme/homme. Bien sûr qu'on doit pouvoir combattre le dogmatisme, le sexisme, l'homophobie qui existent dans l'islam comme

dans toutes les religions. Mais l'universalisme, ce n'est pas un bloc culturel, comme s'il y avait d'un côté des cultures de l'autonomie, constitutivement ouvertes à l'esprit critique, et de l'autre des cultures de l'hétéronomie, dépendantes des transcurrences et des dogmes. Cette représentation culturaliste, essentialiste, est potentiellement raciste. L'universel n'est pas un bloc mais une dynamique. Il y a des germes d'autonomie dans toutes les cultures et chez tous les individus, y compris en islam, de même qu'il y a des

forces d'hétéronomie et d'aliénation au cœur même de la modernité occidentale. Qui ne voit l'alliance objective du néolibéralisme qui livre les populations à la dévastation, et des néo-conservatismes qui inondent les mêmes populations de certitudes toutes faites ?

Que l'universel soit non pas un bloc mais une dynamique, cela signifie aussi qu'il n'est pas quelque chose d'abstrait, de surplombant (ça, c'est une vision encore « théologique » de l'universel, qui perdure chez de nombreux laïques) ; l'universel est quelque chose de concret. Quand on me demande ce qu'est l'universel, je réponds invariablement : soumettez-moi un problème, un cas, et nous chercherons l'universel ensemble. Quelle question concrète vous posez-vous ? Les mutilations sexuelles ? La régularisation des sans-papiers ? Les licenciements chez Mittal ? Le mariage pour tous ?... Paradoxalement, parler adéquatement de l'universel, c'est réfléchir à des situations concrètes, en cherchant à partir de ces situations la dynamique qui émancipe des individus singuliers. Je crois donc en un « universel concret », indissociable de la réalité du monde et de sa complexité, et qui n'exclut personne de sa dynamique historique. ■

Des adolescences en exil

Ni d'ici, ni de là-bas : les jeunes migrants ou les jeunes d'origine étrangère installés depuis longtemps en Belgique doivent vivre au quotidien avec cette double injonction paradoxale. Quoi qu'ils fassent, leur environnement les renvoie à cet entre-eux identitaire de « vagabond »...

JACINTHE MAZZOCCHETTI

laboratoire d'anthropologie prospective (LAAP-IACCHOS), Université catholique de Louvain

Titre d'un ouvrage coécrit avec Pascale Jamouille¹, la notion d'adolescence en exil renvoie aux moments de vie de jeunes migrants ainsi que de fils et filles de migrants rencontrés où, aux changements associés à la période d'adolescence, se surajoutent une histoire de migrations (la leur et/ou celle de leurs parents) et surtout des tensions particulières liées aux discriminations rencontrées, aux questionnements et aux besoins de sens parfois spécifiques qu'ils énoncent : sommés de se définir clairement, de s'intégrer, de choisir tout en ne récoltant généralement pas l'égalité, tentés parfois d'appartenir sans renier, de sortir des impasses du singulier pour se raconter pluriel, ou, de figer les choix d'incomplétude qui leur sont laissés... En ce sens, l'exil ne fait pas nécessairement référence au voyage, mais plutôt au fait de se sentir ou d'être vu comme étranger. Il s'agit donc d'histoires de vie et de témoignages de jeunes qui, s'ils débordent d'énergie tantôt destructrice, tantôt créatrice, énoncent avant tout un mal de lieux et de reconnaissances.

En sus de relayer la parole de ces adolescents, dans le cadre de cet article, prenant appui sur

plusieurs de mes travaux de recherches dont celui précédemment évoqué – avec des terrains à la fois en Afrique et en Europe –, j'aimerais ébaucher une réflexion intitulée : mobilité et condition humaine, réflexions autour de deux injustices-paradoxes. Injustices et paradoxes ne forment ici qu'un seul mot. Ils sont appréhendés dans un même mouvement. En effet, ce sont les injonctions paradoxales des attitudes et des discours à l'égard des migrants et de leurs enfants dont j'aimerais proposer l'analyse en termes d'injustice.

EMPÊCHÉS D'ALLER ET DE VENIR

Si les questions de diversité ethnoculturelle doivent être pensées en lien avec un contexte dit post-migratoire – en référence à la fin des accords de main-d'œuvre des années 1970 –, elles doivent également être pensées comme partie intégrante du « système-monde » contemporain². Que ce soient via le regroupement familial, notamment pour les migrations dites installées, l'élargissement de l'Europe et les demandes ciblées de main-d'œuvre hors Europe, comme dans le secteur des soins aux personnes, ou encore les demandes d'asile... les chiffres d'entrée de migrants en Belgique, comme dans le reste du monde, ne diminuent pas, au

contraire. Par ailleurs, les régions de provenance se diversifient et le vivre ensemble se redéfinit en permanence³.

Les « touristes » et les « vagabonds »

J'entamerai cette réflexion à partir d'une métaphore empruntée à Zygmunt Bauman, celle des « touristes » et des « vagabonds »⁴. Dans le monde contemporain, divisé en « zones d'humains et de sous-humains »⁵ se dessinent de nouveaux barbelés et de nouveaux murs⁶, qui se surajoutent aux stratifications de

1 P. Jamouille, J. Mazzocchetti, *Adolescences en exil*, Louvain-La-Neuve, coll. Anthropologie Prospective, Academia-H, 2011.

2 I. Wallerstein, « L'Occident, le capitalisme et le système-monde moderne », *Sociologie et sociétés*, vol. 22, n°1, 1990, pp. 15-52.

3 M. Martiniello, J. Mazzocchetti et A. Rea A. (dir.), « Les nouveaux enjeux migratoires en Belgique », *Revue européenne des migrations internationales*, 2013, n°29 (2).

4 Z. Bauman, *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Fayard/Pluriel, 2010 (éd. originale, 1998).

5 R. Grosfoguel, « Decolonizing, Post-Colonial Studies and Paradigms of Political-Economy: Transmodernity, Decolonial Thinking, and Global Coloniality », *Transmodernity: Journal of Peripheral Cultural Production of the Luso-Hispanic World*, 2011, n°1(1).

6 M. Agier, *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, Paris, La découverte, 2013.

Les réalités sociales des diversités

Des adolescences en exil

JACINTHE MAZZOCHETTI



► classe, de genre et raciales. Selon Bauman⁷, il y aurait ainsi « deux mondes ». Pour le premier monde de la mobilité mondiale, l'espace n'est plus une contrainte. Pour le deuxième monde de ceux qui sont « cloués à la localité », qui ne peuvent pas se déplacer, c'est-à-dire se déplacer de façon légale, à moindre risque, à moindre coût humain et financier – les réseaux mafieux étant plus chers que les voies de migration légales – et qui doivent/devraient « *subir passivement les bouleversements que connaît la localité, l'espace est bien réel et les enferme peu à peu* »⁸.

Une nouvelle forme de stratification mondiale se donne dès lors à voir : celle de l'accès à la mobilité. Mobilité pourtant vantée comme partie intégrante de la modernité et de la mondialisation, dont la libre circulation des objets, des capitaux et des imaginaires en sont une partie inhérente, mais dont la circulation des personnes, elle, se voit contrôlée : les « humains » circulent librement, tandis que les « sous-humains » circulent à la condition de répondre aux besoins du premier monde : seuls sont admis

ceux qui seraient choisis, sommés de tout accepter pour être là, de repartir une fois les besoins comblés, d'être discrets, de ne pas sortir de la place qui leur est assignée...

Le *double bind*, ou contraintes opposées, dont il est ici question résulte du croisement para-

Les « humains » circulent librement, tandis que les « sous-humains » circulent à la condition de répondre aux besoins du premier monde : seuls sont admis ceux qui seraient choisis, sommés de tout accepter pour être là...

doxal des injonctions à la mobilité, de l'ouverture des marchés, des circulations de marchandises et d'imaginaires, du libéralisme et du capitalisme comme projet politico-économique unique, du consumérisme comme projet de réalisation de soi et, en vis-à-vis, des fermetures de possibilités et de frontières. Le *double bind* est également celui de l'accroissement des inégalités entre les différentes parties du monde en parallèle des injonctions déve-

loppementalistes à se sauver soi, à être acteur, à être un individu responsable de son destin⁹. Enfin, ce *double bind* se niche dans les écarts entre des politiques sécuritaires et des appels économiques à la mobilité, niches d'exploitation diverses. Ainsi, l'injustice-paradoxe naît de l'entrechoquement entre ce qui circule (les élites, les objets, les capitaux, les ressources premières, les images et les imaginaires, les idées...) et ce qui ne circule pas et/ou de manière contrôlée, c'est-à-

dire les pauvres, d'autant plus s'ils combinent pauvreté et différences ethnoculturelles réifiées et radicalisées.

Bien entendu, cela ne suppose pas un écrasement massif des populations nées du mauvais côté de la planète. Même si les rapports de force sont déséquilibrés, les gens résistent, existent, créent, agissent. Sans tomber dans une posture misérabiliste, où les personnes empêchées de vie digne et de mobilité ne se-

raient que victimes, posture qui tend à les déshumaniser davantage, ni – travers opposé – dans un regard qui ne porterait que sur les pragmatismes et les stratégies : les histoires de vie se ra-

Les « vagabonds » sont aussi les exclus des bas-fonds des grandes villes, les populations mises au ban, les « sous-humains » qui combinent relégation de classe et relégation raciale...

content à l'intersection des souffrances, des déchirures, des discours réflexifs sur les injustices et des agir créateurs, des stratégies qui, si elles sont parfois de coût élevé, sont aussi celles de « sujets politiques »¹⁰, malgré la perte ou la négation de leur citoyenneté, et dès lors de leurs droits... ou encore, malgré la citoyenneté de seconde zone qui leur est accordée.

Et quand les « vagabonds » circulent...

Quand les « vagabonds » circulent, se donnent à voir les postures-débrouilles de la clandestinité, les stratégies de migrations toujours plus risquées et coûteuses que ce soit sur le plan financier ou humain, les ruptures au sein des familles, les séparations longues et les silences¹¹...

Zina¹², 15 ans lors de notre rencontre en 2007, est née au Maroc. Suite au décès de sa maman, elle est envoyée chez une de ses tantes en Belgique. Elle a 3 ans. Afin de régulariser sa situation, de faux papiers sont établis faisant de Zina la fille de sa tante. Restée dans l'ignorance de sa généalogie jusqu'à l'âge de 10 ans, elle raconte, au moment de la découverte des silences de son histoire, une véritable explosion qui s'est traduit par de la vio-

lence, des fugues et une demande d'émancipation...

Zina : *J'ai été adoptée avec ma tante. Mais il faut dire, un enfant quand il est adopté, il faut le faire grandir avec la vérité.*

Avant, quand on allait au Maroc, je voyais mon père, mais on me disait que c'était mon tonton. Et puis à mes 10 ans, on me dit écoute, c'est ton père. Le choc !

Adopter un enfant et lui faire croire que tu es vraiment sa maman, ce n'est pas bien parce qu'après un jour ou l'autre, il va t'en vouloir à mort.

Christelle, 19 ans lors de notre rencontre en 2008 a grandi au Rwanda. Elle a connu la guerre dans son enfance. Elle a rejoint une tante en Belgique, car sa maman, atteinte d'une maladie incurable, n'était plus en mesure de la prendre en charge.

Christelle : *Comment je peux dire ? Je ne trouve pas les mots. Déjà par rapport à l'école où j'étais, tu viens d'Afrique, t'es immigrée, ça veut dire... Les jeunes, ils utilisent un mot « clandestin ». Entre élèves, ils se lancent ce genre de pique et moi je me disais, je suis clandestine. Le mot, tout le temps dans la tête : clandestine, clandestine... Quelque part, c'est vrai, t'as pas de papier... (...) Pour moi, c'était une honte. (...) Qu'est-ce qui prouve que tu es ce que tu es ? La première fois qu'on m'a posé cette question, c'était un inspecteur. C'était la commune qui voulait une attestation que la police devait signer et il me dit : qu'est-ce qui me prouve que la personne qui demande, c'est bien toi ? Et je me suis dit, il vient de dire ce que je pense tout bas. À chaque fois dans la rue, je suis dans la crainte qu'il*

se passe quelque chose et qu'on me demande mes papiers. J'évitais là où il y avait beaucoup de jeunes au cas où il y aurait la police. J'évitais chaque fois de marcher en groupe. Même avec la classe, ils marchaient devant et moi derrière. Je suis toujours dans mon coin, je ne dis jamais rien. On me qualifie toujours de trop calme. Il vaut mieux ne rien dire.

DE LA TROUBLE PRÉSENCE-ABSENCE À LA PRÉSENCE PLURIELLE ?

S'intégrer ou être intégré, faire partie de ?

Pour Bauman¹³, les « vagabonds » sont aussi les exclus des bas-fonds des grandes villes, les populations mises au ban¹⁴, les « sous-humains »¹⁵ qui combinent relégation de classe et relégation raciale, pour certains nés sur leur territoire de vie, porteur même de

7 Z. Bauman, déjà cité.

8 *Idem.*

9 J. Mazzocchetti, D. De Lame, « Une anthropologie engagée aux interfaces de la mondialisation. Pour élargir le débat », D. De Lame, J. Mazzocchetti, *Interfaces empiriques de la mondialisation. African Junctions Under the Neoliberal Development Paradigm*, Tervuren, Mrac, coll. Studies in Social Sciences and Humanities, 2012, n°173, pp. 335-346.

10 M. Agier, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008.

11 J. Mazzocchetti, « Fermeture des frontières et liens transnationaux. Un terrain auprès de primo-migrants africains en Belgique », *Autrepart* (revue de sciences sociales au Sud), 2011, n°57-58, pp. 263-279.

12 Les pseudonymes utilisés ont été choisis par les jeunes eux-mêmes.

13 Z. Bauman, 2010, déjà cité.

14 M. Agier, *Le couloir des exilés. Être étranger dans un monde commun*, Paris, Éditions du croquant, 2011.

15 R. Grosfoguel, 2011, déjà cité.

► la nationalité, belge en l'occurrence, mais cantonnés dans une altérité radicale. Altérité radicale qui n'a rien de créateur, qui n'est pas l'altérité miroir qui permet à chacun de se construire, mais une altérité qui fige les traits – interrelation de relents biologiques et de culturel – et enferme dans une différence qui n'est différence qu'en confrontation à ce que serait « La » culture, « La » norme (avec un grand L). Échelle de mesure que d'aucuns peinent à définir, si ce n'est en vis-à-vis de ces « autres » qu'elle ne reconnaît pas.

J'en arrive ainsi à la deuxième injustice-paradoxe que je voudrais énoncer : celle de l'impossibilité qui est faite aux adolescents rencontrés d'être d'ici ET de là-bas. Lieux posés comme anti-économiques, antagonistes, mal-

Raconter les impasses qui se nichent dans les injonctions contradictoires d'intégration qui poussent des jeunes à choisir leur camp, et donc à renoncer à une part d'eux-mêmes...

gré les vécus réels transnationalisés que ce soient en termes d'allers-retours, d'attaches et de liens familiaux ou encore, tout simplement, de récits de soi pluriels. La « double absence » de Sayad¹⁶ est en quelque sorte revisitée. Pour les jeunes rencontrés, pour certains nés ici, pour les autres arrivés durant leur enfance, ce n'est pas une vie déjà établie qu'ils ont laissée derrière eux. Il s'agit moins d'un déchirement entre deux lieux, voire deux cultures, entre deux statuts – « des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré »¹⁷ – que de raconter les impasses qui se nichent dans les injonctions contradictoires d'intégration qui poussent des jeunes à choisir leur

camp, et donc à renoncer à une part d'eux-mêmes, à s'enraciner en tuant/niant le mouvement et la pluralité des lieux, tout en ne résolvant pas les contradictions : la question du racisme et des discriminations...

S'intégrer ? Les jeunes migrants rencontrés le veulent, mais, bien souvent, ne sont pas mis en position de... Lors de notre rencontre (2008), Adama a 28 ans. Il est arrivé du Sénégal il y a 10 ans. Resté longtemps en situation de clandestinité, au bout de nombreuses années de silences, de mensonges, d'attentes et de honte, l'écart entre sa vie ici et la vie laissée là-bas s'est creusé. Adama m'explique que l'arbre pousse là où il y a de l'eau ; tandis que l'homme, lui, a des jambes, pour bouger. Il voulait quitter son pays, il voulait « chercher sa vie ». Avant, il était mort socialement, raconte-t-il, car sans moyens, sans avenir, toujours sous la coupe des aînés et des petites débrouilles. Ici, d'une autre manière, il se sent

également mort socialement, car il ne trouve pas sa place, il ne se sent pas valorisé. Malgré ses études et ses diplômes, il peine à trouver un travail. Et puis, il y a aussi, me dit-il, « le racisme et les discriminations au quotidien » :

Adama : *Avant de venir, je connaissais le racisme en théorie, mais pas le ressenti. Ce vide qui se fait toujours autour de toi. On te rappelle tout le temps que tu es noir, donc inférieur. Habiter quelque part, c'est se sentir de quelque part et moi je suis flottant.*

S'intégrer ? Les jeunes nés ici ne devraient pas être concernés par les questions d'intégration, mais plutôt par celles des possibilités de réussite. Le mot « in-

tégration » est piégé, car il ne concerne pas seulement les possibilités sociales et économiques, il est d'emblée connoté, piégé par la dimension culturelle qui lui est accolée. La notion même d'intégration, en particulier lorsqu'elle s'adresse à des jeunes porteurs de la nationalité belge, inclut le déni, le refus de prendre acte du caractère irréversible de la société plurielle comme l'énoncent lors d'un échange collectif, entre autres témoignages, ces élèves de cinquième professionnelle dans une école du Nord de Bruxelles (2008) :

Obama (belgo-marocain, 17 ans) : *Des fois même, on n'est pas intégrés du tout.*

Jacinthe : *Tu peux expliquer un peu ?*

Obama : *Je ne sais pas.*

Jacinthe : *Ce sont des choses que tu vis, des choses qu'on te dit, que tu entends ?*

Obama : *C'est réel.*

Jacinthe : *Oui, mais toi, comment tu sens ça ?*

Obama : *En voyant à la télé et puis le regard des gens, c'est ça aussi.*

Jacinthe : *Et ils regardent comment les gens ?*

Obama : *Des fois, on te dévisage, des fois on te regarde de bas en haut comme un déchet, voilà, c'est ça. Comme une vulgaire merde. Surtout quand on quitte l'école pour aller travailler, ben on est mal vu.*

Jacinthe : *Mal vu par qui ?*

Ikoï (belgo-marocaine, 17 ans) : *On ne nous accepte pas comme on est, madame. Comme hier, je me suis présentée à mon lieu de stage et elle m'a dit : « Pourquoi tu es montée avec ton voile ? ». Ma directrice, elle m'a dit comme ça : « Pourquoi tu es montée avec ton voile ? ». Elle me dit « Imagine-toi, tu te présentes à un employeur, il ne faut pas que tu te présentes avec ton voile ». Je lui ai répondu « Je me présente*

comme je suis et il m'accepte ou pas». Ils ne veulent pas nous accepter comme on est, ils veulent qu'on devienne comme eux. Mais chacun est comme il est et on ne doit pas changer pour les gens.

Jacinthe : Tu dis «Ils veulent qu'on devienne comme eux», ça veut dire...

Ikoï : Ils veulent qu'on les prenne comme exemple. Ils veulent qu'on s'habille comme eux. Ils veulent même qu'on change de croyances.

Slieman, 20 ans lors de notre rencontre (2008), est belgo-marocain. Il fait des études pour devenir éducateur. Il raconte avoir été marqué par son vécu au quartier, par les nombreux contrôles policiers mais aussi par les regards, les remarques de certains habitants, de certains enseignants. Le fait d'être « soupçonné d'office », de « faire peur », comme il le dit. Même si ce jeune homme est bien habillé, parle un très bon français, il risque, dans la rue pour le moins, d'être associé à la « racaille », au « jeune immigré », cristallisation de toutes les peurs.

Slieman : Par exemple, on va passer derrière une femme. Elle est là, elle va marcher, tu vas être juste derrière elle, directement elle va te regarder, elle va serrer le sac sur elle. C'est des trucs, une fois, deux fois ça va, mais après, ça commence à faire vraiment mal.

Slieman, comme beaucoup de jeunes dans la même situation que lui, exprime un malaise, un mal-être : Si on va au Maroc, on nous prend pour des Européens et quand on est ici, on nous prend pour des étrangers, on ne sait pas trop où se situer. Il se sent « perdu », flottant lui aussi. Si Slieman ne se projette pas en dehors de la Belgique – j'y suis né, j'y suis –, il ne se sent pas belge pour autant parce que, dit-il, « les vrais Belges, les Flamands, ils nous prennent pour des étrangers » :

Slieman : C'est pour ça, belge, oui et non. Oui parce que voilà, je suis ici et non, parce que j'aime pas la discrimination, le fait d'être raciste. Je ne sais pas. Je suis fier d'être belge, mais j'ai une haine contre les Belges. Comment on est jugé, comment ils nous regardent alors que nous aussi on apporte un plus à la société en Belgique, pas au Maroc.

Celui qui flotte est empêché de lieu. Son contraire n'est pas l'arbre enraciné, mais le mouvement réel et symbolique, c'est-à-dire de construction de soi, autorisé ; tout autant que les temps d'arrêt.

Impossible reconnaissance

Les jeunes rencontrés, issus d'Afrique en particulier, racontent qu'ils sont repérés comme différents, venus d'ailleurs, par leur couleur de peau, par le port du voile pour certaines jeunes filles également, qui en fait une minorité visible d'«étrangers» qu'ils soient ou non nés sur le territoire belge, qu'ils aient ou non déjà mis les pieds sur le continent africain. Pour la plupart coupés de leur histoire, mais visiblement porteurs d'un « là-bas », via la couleur de leur peau, leur nom, leurs groupes d'appartenance, ils doivent pourtant continuellement en répondre : « Tu viens d'où ? ».

Nathalie (2009) : Quand je dis que je viens d'Hotton, une petite ville ardennaise, les gens se mettent à rire. Je suis arrivée en Belgique à l'âge de 3 ans, j'y ai grandi, je parle mieux wallon que lingala. Plus les années passent, cependant, plus je suis renvoyée à ma couleur et plus je m'identifie à cette part de mon histoire, à la communauté africaine.

Et même si...

Même si ces jeunes, pour beaucoup sont finalement des adolescents comme les autres, avec les mêmes goûts musicaux et vesti-

mentaires, les mêmes envies, les mêmes références médiatiques, les mêmes loisirs...

Et même s'ils souhaitent, et parfois sont poussés en ce sens par leurs parents, s'intégrer à tout prix, c'est-à-dire au prix de la non-transmission des langues et des traits culturels, aux prix d'isolements et de sacrifices, aux

Pour la plupart coupés de leur histoire, mais visiblement porteurs d'un « là-bas », via la couleur de leur peau, leur nom, leurs groupes d'appartenance, ils doivent pourtant continuellement en répondre : « Tu viens d'où ? ».

prix de surinvestissement scolaire, de pressions lourdes et nombreuses... parce que conscients qu'il leur faut faire profil bas tout en en faisant plus...

Même si... , ils viennent alors se cogner au piège de l'imaginaire de la « mêmété ». Imaginaire, d'une part, parce que l'idée de « mêmété » est porteuse de mort, de négation du sujet, mais aussi de négation de la pluralité des modes de vies et de sens. Parce que l'idée de « mêmété » est porteuse d'oubli du fait que chaque sujet est toujours un « singulier pluriel » et donc un différent. Imaginaire également parce que summum du double bind. La « mêmété » est le discours mensonger par excellence. Lorsque tombe le masque, cette violente illusion vient dire et redire à cet « autre » que, quoi qu'il fasse, il ne sera jamais suffisamment le même...

L'exemple des « bounty », selon le vocabulaire des jeunes eux-mêmes, noir à l'extérieur et blanc

16 A. Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999, 437 pages.

17 *Ibidem*.

► à l'intérieur, est à ce propos particulièrement éclairant. Pour ces jeunes, il s'agit de se fondre dans la masse, de faire oublier leur couleur de peau, disent-ils. Restent cependant, les confrontations douloureuses. Celles du quotidien, d'abord... Dido, 22 ans en 2008, est né au Congo. Sa maman est décédée au pays et à l'âge de 10 ans, il est venu rejoindre son père arrivé en Belgique dans des circonstances d'asile politique.

Dido : *Je te donne un exemple. Une fois, on est rentré à deux dans un magasin avec un ami black. Il y avait une file de gens et tout et le type il dit, le magasin est fermé et il nous a mis dehors.*

Jacinthe : *Et qu'est-ce que tu as fait ?*

Dido : *Ça m'a énervé mais dans ces cas-là, j'essaie de garder mon calme. Je vais faire quoi ? Si je le frappe, on va dire que c'est encore le Noir qui a frappé. Ça m'amuse, je me dis que j'apprends à me maîtriser. Je sais que je dois fournir plus d'efforts qu'une personne belge. Ce serait me mentir à moi-même, ce serait me faire du mal que de ne pas croire ça. Je fais des études, informatique de gestion et, là aussi, je sais que je dois faire mieux que les autres, mais je ne reste pas calé sur ça. Je vois mon adversaire, je sais évaluer, je ne serai pas étonné si on me refuse quelque part même si j'ai les compétences, ça me permet de comprendre des choses.*

Et puis s'ajoutent des confrontations plus violentes du fait des institutions et de leurs représentants. Yacine, 22 ans en 2008, est belge, fils de parents algériens. C'est un jeune homme discret au parcours scolaire sans faille. Jeune qui a grandi en repli dans son appartement à l'écart des dynamiques de quartier et qui, à l'âge de 17 ans, a vécu une première confrontation violente

avec les forces de l'ordre.

Jacinthe : *Tu disais depuis l'agression, ton rapport à la Belgique a changé ?*

Yacine : *Oui parce qu'il y a une phrase qui m'a marqué, c'est que pour les policiers, les Arabes ça n'allait pas au théâtre, ça vole.*

Jacinthe : *Ils t'ont dit ça ?*

Yacine : *Oui et cette phrase je l'ai toujours et ça a changé. (...) Il y a une coupure entre ce que je me sentais belge et mes racines. J'avais pas trop de liens avec les racines de mes parents. (...) Mais pour eux malgré que je suis né ici, je ne suis pas belge. Il y a ma culture, ma couleur de peau, mes origines.*

Jacinthe : *Ça veut dire qu'avant ça, tu te sentais belge ?*

Yacine : *Oui, je me sentais belge.*

Jacinthe : *Tu parles d'une coupure ?*

Yacine : *Oui il y a eu une coupure : je me sens toujours belge, mais belge d'origine algérienne. Ça m'a donné envie de m'y in-*

De ces impasses, naissent les lieux refuges : des jeunes se replient (sur des lieux, sur des groupes, sur des identités prêts-à-porter), tentés de créer leur « petit pays » dans un pays qui ne veut pas vraiment d'eux.

téresser plus. L'Algérie, j'y allais souvent, mais je ne cherchais pas l'Histoire, rien. On va dire que c'est un élément déclencheur. Pour eux, j'étais pas à ma place ici. C'est ce que j'ai ressenti.

VERS LE SINGULIER PLURIEL, LE SUJET COSMOPOLITE

De ces impasses, naissent les lieux refuges : des jeunes se replient (sur des lieux, sur des groupes, sur des identités prêts-à-porter), tentés de créer leur



« petit pays » dans un pays qui ne veut pas vraiment d'eux¹⁸. Des jeunes qui se disent : « On ne nous fait pas de place, alors on va la faire nous-mêmes ». Mais il y a également des jeunes qui résistent et créent en se revendiquant métis... Médi, 20 ans en 2008, est né en Belgique, mais il affirme clairement sa double appartenance belgo-marocaine. Il ne se sent pas moitié l'un moitié l'autre, mais pleinement les deux :

Médi : *Moi je ne suis pas perdu. Je suis conscient de la*

réalité. Je sais qui je suis. J'imagine vivre entre deux pôles, entre ici et là-bas.

D'un point de vue pragmatique d'abord, s'il estime que les écoles sont de meilleure qualité en Belgique et que les diplômes qu'on y obtient ont plus de valeur à l'international, il ne peut faire une année sans rentrer au Maroc.

Médi : *C'est une sorte de récompense après une année de galère, tu te sens bien et tu repars à zéro quand tu reviens ici.*



© SAIGNEURDEGUERRE

D'un point de vue identitaire ensuite.

Médi : *Je suis né ici, mais je suis autant belge que marocain. Je ne peux pas choisir un des deux. De toute façon, j'ai grandi entre les deux cultures. À la maison, on parle arabe. La nourriture, c'est du pays et quand je sors, c'est la culture belge. Donc je suis les deux pleinement. J'ai pas de problème, je suis métis.*

Continuant à réfléchir à la question, d'une semaine à l'autre, Médi affine sa pensée. S'il ne revient pas sur cette double appartenance, il insiste pour que les deux parts de son histoire soient reconnues d'égale valeur. Médi me raconte l'importance que revêt pour lui la double nationalité et que ce « belgo » revendiqué de son appellation est, au vu des circonstances, une belle avancée :

Médi : *C'est déjà une grande chose qu'on se sente belge à moitié, parce que je trouve qu'ils ne font pas d'effort pour qu'on se voie en tant que belge...*

Ainsi, la « double absence » peut être double présence, les migrants et leurs enfants peuvent être des « hybrides culturels »²⁰, mais cela suppose de sor-

tir de l'idéologie des racines et de l'autochtonie pour prendre acte du monde réel (passé, présent et futur) qui est fait de mouvements, de croisements, de pluralité. Cela suppose également d'interroger ce refus d'égalité accolé à la pensée impérialiste (ou ce qu'il en reste, la suprématie de certains traits culturels sur d'autres) et à l'impensé d'un passé pluriel et d'un présent qui dépend en grande partie des « Suds », de leurs ressources naturelles et humaines...

Au-delà même d'un passage d'une « double absence » à une double présence, il s'agit en réalité de passer d'une trouble présence-absence à une pluri-présence : celle du citoyen du monde, de l'hybride culturel qu'au final, nous sommes tous voués à devenir. Dans ce mouvement, les solidarités verticales et les solidarités horizontales ne s'opposent pas, mais elles se combinent dans l'acceptation de sujets, toujours uniques, aux composantes plurielles. Comme énoncé il a déjà quelques années par Nancy Fraser, l'idée de justice sociale requiert que l'on intègre à la fois la charge émancipatoire des de-

mandes de reconnaissance identitaires et les démarches politiques fondées sur la redistribution²². Cela dit, pour les jeunes rencontrés, les demandes de recon-

L'idée de justice sociale requiert que l'on intègre à la fois la charge émancipatoire des demandes de reconnaissance identitaires et les démarches politiques fondées sur la redistribution.

naissances identitaires se jouent moins dans le registre des minorités ethnoculturelles que dans celui de la reconnaissance d'une Belgique plurielle. ■

18 P. Jamoulle, J. Mazzocchetti, 2011, déjà cités.

19 A. Sayad, 1999, déjà cité.

20 P. Gilroy, *The Black Atlantic: Modernity and Double Consciousness*, London, Routledge, 1993.

21 M. Agier, 2013, déjà cité.

22 N. Fraser, « Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires », *Politique et Sociétés*, 1998, n°17/3, pp. 9-36

Vivre ensemble dans une société diverse



© KANICHAT

Droit, diversité et débat public



Récemment, diverses instances juridiques se sont exprimées à propos de l'acceptation ou non de signes religieux visibles dans certaines circonstances. Il en ressort deux enseignements : d'abord, que les opinions juridiques se manifestent dans des sens divers ; ensuite, que le droit n'est pas à l'abri des débats qui traversent l'opinion publique.

JULIE RINGELHEIM

chercheur qualifié au FRS-FNRS, Centre de philosophie du droit de l'Université catholique de Louvain

Dans les débats actuels générés par la diversification culturelle et religieuse de la population, le droit occupe une place toute particulière. D'abord, dans nos sociétés fortement judiciairisées, les tensions et conflits qui traversent la collectivité se traduisent souvent par des recours en justice : c'est alors sur la base des normes juridiques que ceux-ci sont tranchés par les tribunaux. Ensuite, lorsque les autorités décident d'apporter des réponses institutionnelles à un problème donné, c'est généralement par le biais du droit qu'elles agissent, en adoptant de nouveaux textes juridiques : lois, décrets, arrêtés, règlements, etc. Au-delà, dans le débat public sur la diversité, plusieurs des concepts mobilisés – tels que la neutralité de l'État, l'égalité, la liberté individuelle – relèvent à la fois du politique et du juridique : ce sont là des notions centrales de la pensée politique contemporaine. Mais ce sont aussi des principes consacrés par l'ordre juridique. Les rapports qu'entretiennent le droit et le débat public n'en sont pas moins ambigus. On constate fréquemment un décalage entre le sens conféré à ces notions par les acteurs du débat public et la

manière dont elles sont définies par le droit.

Cette dissonance est particulièrement prononcée en Belgique, où les modèles et catégories importés de l'étranger – laïcité stricte à la française, multiculturalisme à la britannique ou interculturalisme québécois – semblent plus présents et plus influents dans l'espace public médiatique que la référence aux arrangements institutionnels et à l'expérience historique propres à notre pays. Il n'y a cependant pas de séparation étanche entre ces deux ordres de discours : tandis que les développements juridiques peuvent alimenter les discussions publiques, à l'inverse, les idées, préoccupations et arguments qui acquièrent une position dominante dans l'opinion peuvent influencer les acteurs du droit, qu'ils soient juges ou législateurs, dans leur travail d'interprétation ou de production des normes, même si le cadre juridique préexistant limite leur marge de manœuvre. C'est dire que l'avenir des réponses juridiques à la diversité se joue aussi, et peut-être avant tout, au sein de la société civile.

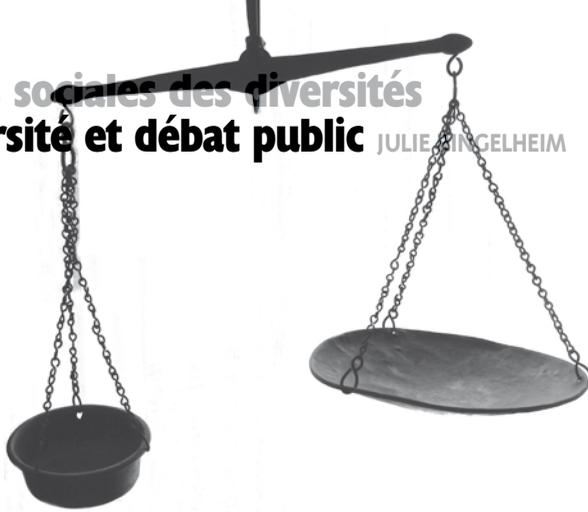
SIGNES RELIGIEUX

Ces rapports complexes de discordance et d'interaction entre droit et débat public, on les ob-

serve tout spécialement à propos d'une des questions qui demeurent au cœur des controverses sur la diversité culturelle ou religieuse liée à l'immigration récente : celle de l'acceptabilité ou non des signes religieux visibles – en pratique, essentiellement le voile islamique – dans l'espace public, sous ses diffé-

On constate fréquemment un décalage entre le sens conféré à ces notions par les acteurs du débat public et la manière dont elles sont définies par le droit.

rentes composantes. On peut certes penser que l'attention portée à cette thématique est démesurée : d'un point de vue objectif, d'autres problèmes affectant les personnes d'origine immigrée, tels que les inégalités d'accès à l'éducation ou la discrimination ethnique dans l'emploi ou le logement, peuvent paraître plus importants. Mais force est de constater que cette question continue de déchaîner les passions dans notre pays. L'hostilité que suscite la pratique du port du voile dans une large partie de la société majoritaire se traduit par des pratiques d'inter-



► diction qui touchent des sphères toujours plus larges : d'abord limitée à l'école, la prohibition du port de signes religieux s'étend désormais à de nombreuses administrations mais aussi hautes écoles et entreprises privées. Et ces mesures ont des effets très concrets sur la vie des jeunes filles qui le portent et qui se voient contraintes de choisir entre leurs convictions et leur désir d'accéder à l'enseignement ou d'exercer un emploi – deux instruments essentiels d'émancipation.

Cette multiplication des interdictions semble révélatrice de l'influence qu'exerce, en Belgique, l'exemple français. La France est, on le sait, l'un des seuls pays d'Europe à avoir édicté, par le biais d'une loi adoptée en 2004, une interdiction générale, pour les élèves de l'école publique, de porter des signes religieux ostensibles¹. L'État français interdit également de manière générale à ses fonctionnaires de revêtir des signes révélant une appartenance religieuse. Ailleurs en Europe, comme en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas, le port, par des agents publics, d'insignes à connotation religieuse, comme un turban ou un voile, n'est pas considéré comme forcément incompatible avec la neutralité confessionnelle de l'État (avec cette nuance qu'aux Pays-Bas, des distinctions sont opérées selon le type de fonction exercée)². On considère dans ces pays que la neutralité est une exigence qui s'applique à l'action des agents : elle leur interdit de promouvoir une religion ou de discriminer entre les administrés à raison de leurs convictions. La neutralité est en effet un moyen de garantir

deux autres impératifs d'une société démocratique : la liberté de conscience et l'égalité³. Selon le point de vue qui prévaut dans ces pays, le seul fait qu'un fonctionnaire revête un signe lié à sa pratique religieuse ne suffit pas pour établir qu'il n'est pas neutre dans ses actes. En France, en revanche, s'est imposée une conception plus extensive de la neutralité, laquelle concerne, non seulement les actes, mais aussi l'apparence des agents publics : il s'agit d'éliminer tout signe pouvant faire naître un doute sur leur neutralité. Toute visibilité d'une appartenance confessionnelle dans l'habillement des agents est vue comme susceptible d'entraîner un

En Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas, le port, par des agents publics, d'insignes à connotation religieuse, comme un turban ou un voile, n'est pas considéré comme forcément incompatible avec la neutralité confessionnelle de l'État.

soupçon de partialité de l'État⁴.

Il faut souligner qu'en France, ces dispositions s'inscrivent dans un contexte juridique spécifique : celui d'un régime de laïcité stricte, où l'État ne peut ni reconnaître ni subventionner les cultes. La Belgique, avec son système de cultes reconnus, connaît un modèle juridique bien différent d'aménagement des rapports entre l'État et les religions. L'État est, comme en France, séparé de l'Église : il ne promeut aucune confession et n'a pas de lien institutionnel avec une Église particulière. En ce sens, l'État est neutre. Mais cela ne l'empêche

pas de soutenir financièrement certains cultes, reconnus par le Parlement au nom de leur assise sociale. Dans ce modèle, dit de « séparation souple », on considère que l'État ne compromet pas sa neutralité en subsidiant certaines communautés religieuses : prenant acte du fait social que représente la pratique religieuse, il leur accorde un soutien financier, comme à d'autres types d'associations, au vu de la fonction sociale qu'elles remplissent. Si cette approche diffère du système français de « séparation stricte », elle est comparable au régime en place dans de nombreux autres pays européens, tels l'Allemagne, l'Autriche ou les Pays-Bas. Une donnée cruciale du système belge est son caractère pluraliste : dès l'origine, le financement public a bénéficié non seulement à l'Église catholique, mais aussi aux cultes protestant, israélite

et anglican – qui étaient ultra-minoritaires en 1831. En outre, il a pu évoluer au cours du temps et intégrer d'autres cultes ou convictions : l'islam a été reconnu officiellement en 1974 et à partir de 1981, le financement a été progressivement étendu à la « laïcité organisée », créant une situation unique en Europe⁵.

NEUTRALITÉ ET PLURALISME

La philosophie implicite de ce système repose sur une combinaison des idées de neutralité et de pluralisme. Cette même logique se retrouve dans d'autres dispositifs développés en Belgique,

au cours de son histoire, en réponse à différentes formes de diversité convictionnelle ou culturelle. Dans le domaine scolaire, selon les principes définis dans le Pacte scolaire de 1958 et désormais inscrits à l'article 24 de la Constitution, les pouvoirs publics organisent un enseignement neutre sur le plan confessionnel, mais les religions reconnues et la morale laïque sont enseignées à l'école officielle, au choix des parents, et l'État subventionne les écoles libres, qui sont dans leur écrasante majorité catholiques, pour autant qu'elles respectent les conditions légales. En matière de politiques culturelles, la loi sur le Pacte culturel de 1973⁶ reconnaît l'existence de différentes «*tendances idéologiques et philosophiques*» (en pratique, les grandes familles politiques du pays) et cherche à assurer, à travers notamment les règles de nomination du personnel des organismes culturels, une participation équilibrée de leurs représentants, en évitant toute domination d'une infrastructure culturelle par l'une de ces tendances. Analysant ces différents mécanismes, Hugues Dumont et Xavier Delgrange soulignent l'alliance particulière des principes de neutralité et de pluralisme qui les sous-tend : l'État n'adhère à aucun système de conviction mais reconnaît et soutient les grandes tendances idéologiques et philosophiques qui structurent la société belge⁷. Alors que dans la vision française, la neutralité de l'État est «*recherchée par le refoulement des facteurs de différenciation en dehors des organes de décision*», en Belgique, «*les facteurs de différenciation sont,*

au contraire, dûment identifiés, et les représentants des principaux intérêts collectifs en conflit sont invités à cogérer avec les représentants des pouvoirs publics les domaines les plus exposés à ces conflits.»⁸

Au vu de ce contexte d'arrière-plan, on pouvait penser que la neutralité de l'État, telle que la consacre le droit belge, était une neutralité inclusive – permettant l'expression de la pluralité au sein des institutions publiques à condition qu'il n'en résulte pas de discrimination à l'encontre des administrés – plutôt qu'exclusive – exigeant des agents de l'État, voire des usagers de services publics comme les écoliers, qu'ils éliminent de leur habillement tout signe révélant une appartenance religieuse. Et que l'obligation s'imposant aux agents de service public consistait en une neutralité des actes mais pas nécessairement une neutralité des apparences⁹. D'autant que cette approche peut trouver un appui supplémentaire dans l'importance prise par la protection des droits fondamentaux. La liberté religieuse, telle que la garantit la Convention européenne des droits de l'homme, inclut la liberté de manifester sa religion en privé et en public. Cette liberté n'est certes pas absolue. Mais toute restriction à celle-ci appelle une justification à l'aune des critères fixés par la Convention : elle doit être prévue par la loi, justifiée par un objectif légitime et pouvoir être considérée comme «*nécessaire dans une société démocratique*». D'autre part, l'interdiction de la discrimination à raison de la religion dans l'emploi a été renforcée par l'adoption de

Au vu de ce contexte d'arrière-plan, on pouvait penser que la neutralité de l'État, telle que la consacre le droit belge, était une neutralité inclusive – permettant l'expression de la pluralité au sein des institutions publiques.

normes en la matière par l'Union européenne en 2000¹⁰.

À L'ÉCOLE

Les recours introduits ces dernières années contre des décisions d'interdiction du port de signes religieux, en particulier dans la sphère de l'école, ont obligé différentes juridictions, jusqu'au Conseil d'État et à la Cour constitutionnelle, à se pen-

1 Loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.

2 H. van Ooijen, *Religious Symbols in Public Functions. A Comparative Analysis of Dutch, English and French Justifications for Limiting the Freedom of Public Officials to Display Religious Symbols*, Intersentia, 2012.

3 En ce sens, voir J. Baubérot et M. Milot, *Laïcités sans frontières*, Seuil, 2011, pp. 77-81.

4 Sur les notions de « neutralité des actes » et « neutralité des apparences », voir S. Van Drooghenbroeck, « Les transformations du concept de neutralité de l'État : quelques réflexions provocatrices », J. Ringelheim (dir.), *Le droit et la diversité culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 2011, pp. 75-120.

5 C. Sägerser, *Cultes et laïcité*, Dossier du Crisp, n°78, 2011.

6 Loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques.

7 H. Dumont et X. Delgrange, « Le principe de pluralisme face à la question du voile islamique en Belgique », *Droit et société*, 2008/1, n°68, pp.75-108, p. 82.

8 H. Dumont, « Le modèle de la loi du Pacte culturel a-t-il encore une pertinence aujourd'hui? », J. Ringelheim (dir.), *op. cit.*, pp. 167-204, p. 177.

9 Voir sur ce point l'analyse de S. Van Drooghenbroeck, *op. cit.*

10 Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail.

► cher sur ces questions. Certes, chaque situation visée – élèves, enseignants, autres agents de l'État, salariés d'entreprises privées... – met en jeu des problèmes et des dispositions juridiques différents, qu'on ne saurait examiner ici. Mais si une tendance globale peut être dégagée de l'ensemble composite d'arrêts et décisions rendus dans ce domaine, c'est à notre avis une difficulté à définir clairement quel est le modèle de neutralité qui prévaut en droit belge. Les institutions semblent surtout préoccupées de ne pas trancher la question de savoir si le droit public belge impose une neutralité inclusive ou exclusive, une neutralité des actes ou également des apparences, et préfèrent considérer qu'elles sont toutes admises par l'ordre juridique belge. En matière scolaire, cette attitude aboutit à laisser à des autorités administratives, comme le pouvoir organisateur d'une école, un large pouvoir pour décider quel type de neutralité mettre en œuvre – concrètement, pour interdire ou autoriser les signes religieux, sans que le législateur soit requis d'intervenir. L'arrêt de la Cour constitutionnelle du 15 mars 2011, qui touche à la notion de neutralité de l'enseignement organisé par les Communautés, consacré à l'article 24 de la Constitution, en fournit une illustration. Interrogée sur la décision du Conseil de l'enseignement communautaire flamand d'interdire de façon générale, aux élèves et aux enseignants, de porter des signes religieux et philosophiques visibles dans les établissements de l'enseignement communautaire¹¹, la Cour observe que cette interdic-

tion « donne à la notion de neutralité, telle qu'elle est contenue dans l'article 24, § 1^{er}, aliéna 3, de la Constitution, une orientation nouvelle » mais juge qu'elle

Certaines juridictions ont admis qu'un employeur privé puisse se prévaloir de son adhésion à la « neutralité » pour interdire à ses travailleurs de revêtir des signes religieux, sous peine de licenciement.

« n'est cependant pas contraire par définition à cette notion ». Et ajoute, de façon sibylline, vu la mesure en jeu : « Dans certaines circonstances, la neutralité peut obliger l'autorité compétente à prendre des mesures visant à garantir la reconnaissance et [l'] appréciation positives de la diversité des opinions et des attitudes dans l'enseignement communautaire. » La Cour admet par ailleurs que le Conseil de l'enseignement, qui est une autorité administrative, est habilité à édicter une telle interdiction. Le Conseil d'État, de son côté, a connu d'un recours contre la décision de la ville de Charleroi de prohiber, dans son règlement d'ordre intérieur, le port de tout signe ostensible religieux, politique ou philosophique par le personnel enseignant des établissements dépendant de la ville. L'enseignante à l'origine du recours faisait valoir que les décrets de la Communauté française définissant la neutralité de l'enseignement communautaire et officiel subventionné n'énoncent pas de prohibition des signes religieux¹³. À cela, le Conseil d'État répond

qu'un pouvoir organisateur peut « déterminer quelle est la conception de la neutralité qu' [il] souhaite garantir dans ses établissements d'enseignement »¹⁴. Le

décret applicable en l'espèce indique que l'enseignant doit s'abstenir, devant les élèves, « de toute attitude et de tout propos partisans » et refuser de « témoigner en faveur d'un système philosophique ou politique ». Un pouvoir organisateur peut donc « en déduire que le port de signes convictionnels par des professeurs de cours généraux n'est pas conciliable avec cette obligation d'abstention »¹⁵. Autrement dit, chaque pouvoir organisateur est libre d'interpréter ou non ce décret comme induisant une interdiction des signes religieux.

DANS L'EMPLOI PRIVÉ

Quant à la jurisprudence sur les signes religieux dans l'emploi privé, elle se révèle particulièrement surprenante. Le principe de neutralité est, par définition, un principe attaché à l'État : c'est en raison des missions et des responsabilités particulières qui leur incombent en tant que représentants de l'État, que les agents des services publics se voient imposer une obligation de neutralité.

Pourtant, dans plusieurs affaires, certaines juridictions ont admis qu'un employeur privé puisse se prévaloir de son adhésion à la « neutralité » pour interdire à ses travailleurs de revêtir des signes religieux, sous peine de licenciement. Dans un



arrêt du 15 janvier 2008, la Cour du travail de Bruxelles affirme ainsi : « *L'usage interne à une société commerciale, interdisant au personnel en contact avec la clientèle le port de certaines tenues vestimentaires ne cadrant pas avec une neutralité, et plus précisément le port du voile religieux, repose sur des considérations objectives propres à l'image de marque de l'entreprise commerciale.* »¹⁶ Sans doute, dans le cas d'une vendeuse travaillant dans un magasin Hema, dont le contrat n'avait pas été reconduit au motif qu'elle portait le foulard, le tribunal du travail de Tongres a-t-il conclu à une discrimination, mais il l'a fait en termes ambigus puisqu'il met en avant l'absence de clause de neutralité dans le règlement de l'entreprise¹⁷. La Cour de cassation française, en revanche, dans la fameuse affaire de la crèche Baby-Loup, n'a pas manqué de relever l'incongruité qu'il y a à voir une entreprise privée invoquer un principe inhérent au rôle de l'État : « *Le principe de laïcité instauré par l'article 1er de la Constitution n'est pas applicable aux salariés des employeurs de droit privé qui ne gèrent pas un service public* », observe-t-elle, et « *il ne peut dès lors être invoqué pour les priver de la protection que leur assurent les dispositions du code du travail* ». En vertu du code du travail, « *les restrictions à la liberté religieuse doivent être justifiées par la nature de la tâche à accomplir, répondre à une exigence professionnelle essentielle et déterminante et proportionnées au but recherché* ». Dès lors, le licenciement d'une employée parce qu'elle portait le voile est jugé discriminatoire par la Cour¹⁸.

AGENTS PUBLICS

Revenant à la Belgique, on notera que la section de législation du Conseil d'État, dans plusieurs avis rendus sur des initiatives législatives visant à interdire les signes religieux dans de multiples contextes, a exercé un contrôle exigeant et rappelé certains principes encadrant les pouvoirs des autorités en la matière. En particulier, dans un avis de 2008, consulté sur une proposition de loi tendant à interdire tous les agents publics, sans exception, toute manifestation extérieure d'une « *expression philosophique, religieuse, communautaire ou partisane* », le Conseil d'État critique la portée générale de la mesure, destinée à s'appliquer « *à tous les agents des pouvoirs publics, en ce compris à ceux qui n'exercent pas de fonctions susceptibles de mettre en cause la neutralité de l'autorité ou de donner lieu à une perception erronée à cet égard.* »¹⁸ La généralisation d'une telle obligation de neutralisation des apparences, qui induit une limitation de la liberté d'expression et de religion des fonctionnaires, ne lui paraît pas suffisamment justifiée, en particulier dans le cas des agents qui ne sont pas en contact avec le public ou qui n'exercent que des tâches d'exécution¹⁹.

UNE PLACE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Que retenir de ces développements juridiques parfois hésitants et tortueux ? À notre avis, ils sont le révélateur du fait que les institutions chargées de dire le droit ne sont pas des tours d'ivoire. Les profondes divisions qui se manifestent dans l'opi-

Les profondes divisions qui se manifestent dans l'opinion à propos de la nouvelle visibilité de l'islam et de la pratique du port du voile, rejaillissent sur le travail des juges et autres professionnels du droit.

nion à propos de la nouvelle visibilité de l'islam et de la pratique du port du voile, rejaillissent sur le travail des juges et autres professionnels du droit. L'interprétation du droit – surtout lorsqu'il s'agit de principes qui se prêtent à plusieurs lectures – interagit avec les débats qui parcourent la société. Cela signifie aussi que les acteurs de la société civile peuvent jouer un rôle dans ce processus. En participant au débat public, en défendant leur vision du pluralisme et en formulant des arguments à l'appui de leur conception d'une société inclusive et ouverte, ils peuvent contribuer à influencer, indirectement, sur le cours du droit. ■

11 Décision du 11 septembre 2009 complétant la définition de la neutralité applicable dans l'enseignement communautaire flamand, GO ! Onderwijs van de Vlaamse Gemeenschap.

12 C.C., arrêt n°40/2011 du 15 mars 2011, cons. B. 15.

13 Décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté et décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

14 C.E., arrêt n° 223.042 du 27 mars 2013, XXX c. la ville de Charleroi, V.2.7.

15 VI.2.7.

16 R.G. n°48695.

17 Trib. Trav. Tongres, 2 janvier 2013, A.R. 11/2142/A.

18 Cass. soc. 19 mars 2013, n° 11-28845.

19 Avis n° 44.521/AG du 20 mai 2008 sur une proposition de loi « *visant à appliquer la séparation de l'Etat et des organisations et communautés religieuses et philosophiques non confessionnelles* », Doc. Parl. Sénat, 4-351/2, p. 12.

« On a prétendu dans plusieurs pays qu'il n'était pas permis à un citoyen de sortir de la contrée où le hasard l'a fait naître ; le sens de cette loi est visiblement : "Ce pays est si mauvais et si mal gouverné que nous défendons à chaque individu d'en sortir de peur que tout le monde n'en sorte". Faites mieux : donnez à tous vos sujets envie de demeurer chez vous, et aux étrangers d'y venir. »

Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article Égalité, 1764.

Les migrations : problème ou solution ?

Ni l'un, ni l'autre. Si on s'attarde sur les migrations liées au travail, le problème réside surtout dans un marché de l'emploi trop dérégulé, favorisant le dumping social et le travail précaire. Plutôt qu'une politique policière (contrôle aux frontières), c'est d'une réelle politique d'emploi dont l'Europe a besoin.

FRÉDÉRIQUE MAWET

directrice du Ciré (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers)

Dire que le contexte actuel est post-migratoire est une vérité partielle : elle ne concerne que les cohortes de migrations arrivées après la Seconde Guerre mondiale. Pour autant, la situation n'est pas celle de la fin des migrations. Identiquement, le syndicalisme est incontestablement un puissant facteur d'intégration par la solidarité, lorsqu'il a affaire à des migrants avec papiers. Lorsqu'il s'agit de migrants sans-papiers, c'est plus compliqué : certes, il y a des initiatives, mais la tendance la plus forte n'est pas celle-là. En même temps, il ne faut pas jeter la pierre aux syndicats : aujourd'hui, les travailleurs sont mis en concurrence ; de puissantes forces visent à détruire les solidarités ; il est très difficile d'aller à contre-courant.

PHOTOGRAPHIE DES MIGRATIONS ACTUELLES

Les migrations actuelles sont composées d'une immigration régulière et d'une immigration irrégulière.

Il y a cinq portes d'entrée à l'immigration régulière : le regroupement familial, l'asile, les études, le

travail, le visa.

L'immigration irrégulière commence souvent à l'expiration d'un visa : c'est-à-dire que les personnes sont d'abord rentrées régulièrement. On estime à quelque 100 000 les immigrés clandestins en Belgique¹, mais ce n'est pas figé. On a, en effet, affaire à des flux : à tout moment, des personnes entrent dans la clandestinité tandis que d'autres en sortent (en rentrant chez elles, ou en étant régularisées).

À cela s'ajoute une migration très importante de travailleurs de pays membres de l'Union européenne : la liberté de circulation et d'accès au travail est totale pour les citoyens de 25 pays. Quant aux deux derniers pays arrivés, la Bulgarie et la Roumanie, il y a liberté de circulation, mais restriction dans l'accès au marché du travail : pour eux, la liberté d'établissement est conditionnée au fait de prouver, après trois mois, qu'on dispose d'un revenu, par le travail ou toute autre voie. Quantitativement, 2,1% des citoyens européens ont fait usage de cette liberté : cela représente 10,584 millions de personnes sur 504 millions d'Européens.

En 2010, l'immigration légale en Belgique (en y incluant les Européens) a concerné 140 375 personnes², auxquelles on peut ajouter 21 815 demandeurs d'asile, soit un total de 162 190 personnes³.

Par quelles portes d'entrée les migrants réguliers arrivent-ils⁴ ?

Le flux le plus important (42,4%) est lié au regroupement familial. Cela est appelé à baisser très prochainement, car une nouvelle loi restreint fortement la possibilité pour les Belges, c'est-à-dire, en toute hypocrisie, principalement les Marocains et les Turcs ayant acquis la nationalité belge.

Les études : 8,4%.

Les personnes qui demandent le séjour pour venir travailler dès lors qu'elles ont un permis B⁵ : 6,1%.

Les personnes bénéficiant du statut de réfugiés : 3,7%⁶.

Les personnes autorisées pour des raisons humanitaires : 17,7%.

Enfin, 21,8% sont reprises dans une catégorie « autres raisons ». Cela recouvre des réalités très diverses, dont celle de la régularisation.

Les choses se présentent différemment selon les pays. Ceux de l'Europe du Sud sont nettement plus concernés par les migrations



pour cause de travail (50,5%). Quant aux 12 nouveaux États membres de l'Union, cette même motivation concerne 60,4% de la migration !

Si on s'attache à la seule migration pour cause de travail – autrement dit, qui obtient un premier permis de travail B – on a affaire très majoritairement à des ressortissants de l'Union européenne. La statistique indique une très forte hausse des demandes pendant la période 2006 – 2008⁷ : cela correspond à l'entrée de la Roumanie et la Bulgarie dans l'Union, et au fait qu'à cause des restrictions qui leur sont imposées dans l'accès au marché de l'emploi, ils doivent préalablement demander un permis B pour venir. Par contre, la statistique baisse en 2009, année où les ressortissants des 10 États entrés précédemment dans l'Union reçoivent

À tout moment, des personnes entrent dans la clandestinité tandis que d'autres en sortent (en rentrant chez elles, ou en étant régularisées).

quant à eux le plein accès au marché du travail : ils n'ont plus besoin de permis B, mais il est probable qu'un nombre significatif d'entre eux continuent à travailler chez nous. Au total, 2008 a été l'année de la délivrance du plus grand nombre de permis B, soit 25 000.

Le permis B, c'est une affaire de salariés : c'est d'ailleurs l'em-

ployeur qui fait la demande pour le compte du travailleur qu'il veut engager. Mais on peut également venir travailler comme indépendant dès lors qu'on a accès à la profession et qu'on peut présenter un plan crédible. En réalité, beaucoup plus de migrants arrivent comme indépendants : ils ont été près de 80 000 en 2010. Mais, ici encore, la cohorte la plus importante est celle des ressortissants de l'Union. Les pays tiers ne pèsent que 10 000, la statistique étant assez constante sur la durée⁸.

EFFETS ÉCONOMIQUES

Les migrations ont différents effets, mais ils ne sont pas toujours ceux que colporte la rumeur publique.

D'abord, sur les finances publiques et la sécurité sociale, toutes les études menées arrivent à peu près au même résultat : hier et aujourd'hui, l'effet est marginal, tantôt légèrement positif, tantôt légèrement négatif.

Mais ce constat ne dit rien de l'avenir : comment cela peut-il évoluer ? L'équation économique la plus courante évoque un cercle vertueux : croissance de la population = croissance de la taille de l'économie = croissance du nombre d'emplois = croissance des cotisations perçues + croissance de la consommation. Cette vision optimiste est altérée par le

1 Au niveau de l'Union européenne, les estimations se placent dans une fourchette, qui va de 1,8 à 3,6 millions de personnes.

2 Sources : OE, Eurostat, « Evolutions du nombre d'immigrations légales et du nombre de demandeurs d'asile », 1996-2010.

3 On traite ici des flux d'entrée. La différence avec les chiffres cités par Edouard Delruelle dans ce même numéro s'explique par le fait qu'ils ne visent pas la même chose : Edouard Delruelle parle du solde entre les flux, d'entrée et de sortie.

4 Sources : OE, Eurostat, « Répartition des premiers titres de séjour délivrés selon le motif de délivrance pour la Belgique et ses pays voisins », 2010.

5 Le permis modèle B est un permis de travail valable chez un employeur bien précis, pour un emploi déterminé et pour une durée maximale de 12 mois renouvelable.

6 Ce pourcentage est bas, dans cette statistique tirée d'Eurostat : selon les sources, les critères ne sont pas identiques. Eu égard à nos propres « habitudes » de Belges, il est probable qu'on retrouve une partie des réfugiés dans d'autres sous-ensembles, en particulier celui des « autres raisons ».

7 Source : SPF Emploi, « Premiers permis de travail B délivrés par grands groupes de nationalité », 2000-2009.

8 Source : Inasti, « Evolution du nombre d'indépendants inscrits à l'assurance obligatoire par groupes de nationalité au 1^{er} janvier », 2001-2010.

► fonctionnement actuel de l'économie et la dérégulation massive du marché du travail ; il n'est dès lors pas du tout certain que, dans le futur, l'équation va se vérifier de manière aussi simple qu'ici formulée.

Quant aux effets sur le marché du travail, ils dépendent des secteurs. On peut formuler l'hypothèse que pour ce qui est des pays tiers (hors UE), les migrations sont plus complémentaires que substitutives : elles ne prennent pas les emplois des Belges ; elles occupent les emplois dont les Belges ne veulent plus. Complétement, les observations de terrain permettent de cumuler de nombreuses informations.

Les segments de l'économie qu'occupent les migrants sont : le domaine du « care » (c'est-à-dire celui des soins jadis donnés par les femmes lorsqu'elles restaient à la maison, par exemple à l'égard des personnes âgées), la santé, le nettoyage, les fonctions subalternes de l'Horeca et les tâches moins qualifiées dans la construction. À l'exception du domaine de la santé qui n'occupe quasiment que des migrants légaux, tous les autres emploient des sans-papiers aux côtés de légaux.

On assiste à la résurgence de l'activité informelle dans certains quartiers, autour de petites boutiques, épiceries, boulangeries, boucheries, salons de coiffure. En général, il y a un travailleur en règle pour un ou deux qui ne le sont pas. Mais, à y réfléchir, ce n'est pas si différent de l'époque où ce type de magasins était tenu par des Belges, qui mobilisaient souvent l'aide de la famille, enfants compris, qui travaillaient donc, sans pour autant être recensés et financés comme tels.

Beaucoup de migrants sont pris dans les filières intra-com-

munitaires, qui peuvent s'avérer de solidarité et/ou d'exploitation, selon les cas : l'ambivalence est réelle.

La régularisation par le travail décidée en 2009 en réponse à un long combat des mouvements sociaux ne donne pas de bons résultats. Hypocrite dans sa conception, elle est une impasse pour les personnes. Contrairement à ce qui s'est fait en Italie ou en Espagne, où on a régula-

On assiste à la résurgence de l'activité informelle dans certains quartiers, autour de petites boutiques, épiceries, boulangeries, boucheries, salons de coiffure. En général, il y a un travailleur en règle pour un ou deux qui ne le sont pas.

risé les gens dans l'emploi qu'ils occupaient, la Belgique a exigé des candidats à la régularisation qu'ils présentent un contrat d'emploi en bonne et due forme, à temps plein, et aux normes des conventions collectives, le tout sans qu'il soit question d'avoir des relations préalables avec l'employeur : si de telles relations se découvrent, la régularisation devient impossible ! Dès lors, les sans-papiers ont cherché une issue : certains ont acheté de faux contrats ; d'autres sont parvenus à en obtenir un de leur employeur, mais dans des conditions qui les ont placés en situation de dépendance, de précarité absolue, voire de chantage (lorsque les patrons ont exigé du sans-papiers qu'il rembourse tous les coûts additionnels que représente le passage du travail noir au contrat légal). Au total, cela fera au mieux 10 000 personnes régularisées de manière précaire, car elles doi-

vent prolonger leur contrat et renouveler leur permis B annuellement ; titre de séjour et permis B par ailleurs prolongés que si l'employeur s'est acquitté totalement de ses cotisations sociales !

CONSTRUCTION ET NETTOYAGE INDUSTRIEL

La focale mérite d'être placée sur deux secteurs particuliers : la construction et le nettoyage industriel.

Le secteur de la construction est caractérisé par une forte articulation entre le formel et l'informel ; des chaînes de sous-traitance se mettent en place, de plus en plus longues et complexes. Globalement, le

nombre d'emplois y a augmenté, alors que le volume des travailleurs salariés aux normes s'est réduit, au profit de travailleurs indépendants (belges et européens, dont beaucoup de faux indépendants) et de travailleurs détachés (principalement roumains, bulgares et polonais). Une directive européenne permet en effet aux entreprises d'autres pays membres de venir travailler chez nous, les travailleurs étant payés au salaire net en vigueur dans notre pays, alors que les cotisations sociales doivent être payées dans le pays d'origine, et aux taux du pays d'origine. Concrètement, il y a très peu de contrôles : dès lors ces conditions minimales sont très peu respectées, ce qui provoque un important dumping social.

La concurrence est extrêmement forte dans le secteur : les prix sont toujours poussés à la baisse. Là où il serait normal que



Importante présence des femmes migrantes dans le domaine du « care »... © BABA 1627

l'État contrôle, l'Europe pousse à plus de libéralisation. En définitive, les règles y sont bafouées quotidiennement en d'innombrables chantiers.

La main-d'œuvre du secteur du nettoyage industriel est, quant à elle, massivement d'origine étrangère (90%). Ici aussi, la concurrence est très forte et les sous-traitances se pratiquent en cascade : de grosses entreprises soumissionnent, prennent un marché mais n'y travaillent pas, elles sous-traitent non sans avoir pris leur commission au passage. Les entreprises en dessous respectent de moins en moins les obligations légales, jusqu'au bas de la chaîne où on ne respecte plus rien du tout.

L'État est complice : la société prise pour le nettoyage de la Gare du Nord à Bruxelles a soumissionné à un prix qui rend impossible que ses travailleurs soient payés aux normes⁹. Il faudrait à tout le moins réfléchir aux modalités de contrôle et à ce qu'il faut mettre dans les cahiers des charges !

PROBLÈME OU SOLUTION ?

En définitive, les migrations sont-elles un problème ou une solution ?

On ne peut répondre qu'en fai-

sant différentes balances.

Par rapport au problème du « papyboom » : on a besoin de nouvelles forces de travail pour assurer le paiement des pensions (+), mais on n'a aucune garantie d'évolution positive du marché de l'emploi : si les emplois sont détruits, l'objectif ne sera pas atteint (-).

Les migrations des pays tiers sont plus complémentaires à l'emploi des Belges que substitutives (+), mais les migrations européennes peuvent s'avérer féroce-ment concurrentielles par rapport à nos travailleurs et notre marché du travail : la directive « détachement » a un impact effroyable (-).

Les migrations ont un effet redistributeur extrêmement important en faveur des pays d'origine ; les migrants y envoient plus d'argent que la coopération officielle (+). Bémol : les moyens qui arrivent dans le pays d'origine ne sont pas systématiquement investis de la façon la plus dynamique : une forme d'économie de la rente peut s'installer (+/-). Quant au pays d'accueil, l'effet redistributeur y semble inverse : toutes les données montrent des transferts progressivement plus importants du facteur travail vers le facteur capital (-).

Il y a une vérité à regarder en face : oui, les migrants émergent proportionnellement plus au chômage et à l'aide sociale (-), mais, pondération à la dureté du constat, on peut au moins interpellier : qu'a-t-on fait dans nos écoles ces 50 à 60 dernières années pour faire en sorte que chacun obtienne un bon diplôme qui lui permette efficacement de rejoindre le marché de l'emploi ? Et qu'a-t-on fait pour supprimer toutes les discriminations qui sont autant d'obstacles à l'emploi ?

Les migrations sont principalement le fait de populations en âge

Qu'a-t-on fait dans nos écoles ces 50 à 60 dernières années pour faire en sorte que chacun obtienne un bon diplôme qui lui permette efficacement de rejoindre le marché de l'emploi ?

de travailler (+), mais ces populations vieillissent, comme tout le monde (-).

Finalement, les migrations, problème ou solution ? En réalité : ni l'un, ni l'autre.

IDÉES REÇUES

Avec toutes les données, nous avons du matériel pour répondre à toutes sortes d'idées reçues. Tant que nous y sommes : tor-dons-leur le cou.

Ce sont les plus pauvres qui viennent, du coup on doit les aider et ça coûte. Non, ce ne sont pas les plus pauvres qui arrivent chez nous. Tout simplement parce que l'extrême pauvreté assigne à résidence. Une seule exception existe, celle des familles Roms, ►

⁹ Source : FGTB, secteur nettoyage.

... et dans le nettoyage © BRAINPICKER

- qui tout à la fois circulent et sont dans l'extrême pauvreté.

Les immigrés viennent occuper notre marché du travail. Il y a une migration par le travail, mais elle est essentiellement intra-européenne, en provenance principalement des nouveaux pays membres.

Les migrants squattent l'espace du travail au noir. Non, toutes les études le montrent : l'essentiel du travail au noir est exécuté par des travailleurs qui sont d'abord dans la légalité, et se trouvent des « compléments ». En second rang, le travail au noir est le fait de personnes au chômage ou relevant d'un CPAS, souvent dans une logique de petits arrangements pour la survie ou au moins l'amélioration de mauvaises conditions. En dernier lieu seulement, les migrants sans-papiers.

Ils viennent prendre le travail des Belges. Non, ils viennent simplement prendre le travail que les

La concurrence est énorme entre les entreprises et les travailleurs. La logique du profit maximal fait des salaires la variable d'ajustement.

Belges ne veulent plus faire, pour cause de pénibilité des conditions de travail.

On ne peut pas accueillir toute la misère du monde. Non, c'est évident. Mais on peut être rassuré : on ne l'accueille pas ! Dans le monde, on dénombre 740 millions de personnes déplacées en interne, c'est-à-dire qui quittent leur région d'origine sans pour autant quitter leur pays ; 214 millions ont quitté leur pays, dont 43,3 millions ont été forcées à le faire ; parmi elles, moins d'un



million a demandé l'asile. Trois quarts des réfugiés sont accueillis par l'Afrique et l'Asie, pour un quart par l'Europe.

DÉRÉGULATIONS

En définitive, le problème est moins le travail des migrants que les politiques de dérégulation du marché du travail : cela se passe en dehors des sphères d'influence des migrants, mais ils s'y engouffrent.

Nous-mêmes, dans nos comportements de consommateurs, ne sommes pas à l'abri de la critique, qui voulons toujours acheter au moindre prix, sans nous tracasser des conditions faites aux producteurs : nos attitudes de consommateurs sont des encouragements à la dérégulation.

La concurrence est énorme entre les entreprises et les travailleurs. La logique du profit maximal fait des salaires la variable d'ajustement. Il en résulte deux modalités de délocalisation :

Soit vers ailleurs, là où les coûts de production sont moins chers ;

Soit « sur place » : il est en effet des biens et services qu'on consomme ici et qu'il est impossible de délocaliser « vers ailleurs » ; ce sont alors des travailleurs qu'on importe, avec des normes salariales abaissées, qu'ils acceptent, parce qu'ils n'ont pas le choix.

Face à cette dynamique néfaste, l'Europe n'est malheureusement pas une protection ; elle y joue plutôt un rôle d'accélérateur.

CHANGER DE PARADIGME

Le Ciré et ses associations membres sont en phase de réflexion : n'est-il pas temps de changer de paradigme, radicalement, en ouvrant là où, aujourd'hui, on ferme et en fermant là où on ouvre ? En l'occurrence, il s'agirait de troquer une police des frontières contre une police de l'emploi. Autrement dit : aujourd'hui, l'Europe est engagée dans une politique sécuritaire extrêmement dure, violente, et qui a un coût énorme, pour empêcher des personnes de passer aux frontières ; par contre, il n'y a prati-

quement pas de contrôle de l'activité et du marché du travail. Le principe serait d'inverser complètement la priorité et l'affectation des moyens.

On ne peut qu'être frappé par le fait que les biens et les capitaux circulent librement, mais pas les humains. La Déclaration universelle des droits humains consacre un droit d'émigrer¹⁰, alors qu'à aucun moment elle ne prévoit son complément : le droit d'immigrer. Cela a des conséquences dramatiques pour le droit d'asile :

Poursuivre dans la politique de fermeture des frontières ne protège pas les travailleurs et est porteur de son lot quotidien de violences, de morts et d'injustices sociales.

de très nombreuses personnes qui ont pourtant urgemment besoin de protection n'arrivent pas jusqu'à nous, parce qu'elles meurent en route, ou se font refouler à la frontière.

Bref, poursuivre dans la politique de fermeture des frontières ne protège pas les travailleurs et est porteur de son lot quotidien de violences, de morts et d'injustices sociales peu défendables.

Concrètement, le changement de paradigme reviendrait à :

- Réguler la circulation des biens et des capitaux, c'est-à-dire empêcher qu'elle s'effectue au seul profit de quelques-uns, et ouvrir à la circulation des Hommes.

- Compléter la Déclaration universelle des droits humains par un droit d'immigrer.

- Remettre l'économie au service des collectivités.

- Réguler le marché du travail belge, européen, international.

La réflexion ne consiste pas à dire : « on ouvre et on laisse faire », car il y a des conditions à rencontrer pour que la liberté de circulation fonctionne bien, sans contribuer au dumping social et à l'abaissement des normes :

- L'égalité des droits doit être un principe non négociable.

- Il faut tenir compte du caractère national des droits sociaux et du fait que ces droits « créance » ont des caractéristiques territoriales et temporelles.

Pour réussir la deuxième condition, il faut aussi définir des conditions de résidence pour l'accès aux droits sociaux. Il s'agit en effet d'éviter que, par la simple prise du Thalys, on puisse s'ouvrir des droits

sociaux le matin à Paris, à midi à Bruxelles, et l'après-midi à Amsterdam ! La définition de ces conditions de résidence pourra s'inspirer d'un demi-siècle de construction des mécanismes européens de coordination, qui repose sur trois grands principes : l'égalité de traitement ; l'unicité de la législation applicable ; le maintien des droits acquis ou en cours d'acquisition.

En synthèse, il conviendra de resituer le problème et de ne pas se tromper d'ennemi. Les migrations sont le symptôme des fractures du monde. C'est aux fractures qu'il faut s'attaquer, pas aux symptômes, car elles ne sont ni le fruit du hasard, ni une fatalité : elles sont la résultante de choix politiques et économiques qui ont été faits, et qui, donc, peuvent être défaits. ■

10 En son article 13.

Bibliographie

Pascale-Marie Deschamps, « Les immigrés stimulent la croissance », *Les Echos*, 4 avril 2013 (en ligne). Université de Lille 2, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales (www.droit.univ-lille2.fr).

X. Chojncki et L. Ragot, « L'immigration coûte cher à la France. Qu'en pensent les économistes ? » (www.franceculture.fr).

X. Chojncki et L. Ragot, « Pour les économistes, l'immigration n'est pas un problème », *Telos*, 17 avril 2012 (www.telos-eu.com/fr).

X. Chojncki, « Immigration : combien ça coûte ? », 14 décembre 2010 (www.telos-eu.com/fr).

A. Pécoud, et P. De Guchteneire (dir.), *Migrations sans frontières : essais sur la libre circulation des personnes*, Éditions Unesco, Collection Études en sciences sociales, 2009.

H. Bonin, *Fiskalische effekte der zuwanderung nach Deutschland : Eine Generationenbilanz*, Bonn IZA (Discussion paper n°305), 2001 et H. Brücker, 2002.

« The impact of international migration on welfare and the welfare state in an enlarged Europe ». Document présenté à la Oesterrische Nationalbank East-West Conference, 3-5 novembre.

K. Storesletten, « Fiscal implications of immigration – a net present value calculation », *Scandinavian Journal of Economics*, Vol. 105, n°3, 2003, pp. 462-483.

Pnud, « Rapport mondial sur le développement humain », 2009.

M. Ugur, « L'éthique, l'économie et la gouvernance de la liberté de mouvement » et Pnud, « Rapport mondial sur le développement humain », 2009.

Dans les années 1980 et 1990, le Front national publiait ainsi un « rapport Milloz » sur le coût social des étrangers, du nom d'un membre de ce parti (Pierre Milloz). Ces dernières années, on trouve en kiosque ou sur internet des actualisations de ce type de publications. Jean-Paul Gourévitch, « Le coût réel de l'immigration en France », *Les Monographies de Contribuables Associés*, n°14, mars 2008, 70 pages. « Immigration, les chiffres qu'on vous cache », *Le Cri du contribuable*, hors série n°3, juin 2010, 73 pages.

X. Chojncki, C. Defoort, C. Drapier, L. Ragot, *Migrations et protection sociale : étude sur les liens et les impacts de court et long terme*, Rapport pour la DREES-MIRES, juillet 2010, 205 pages. ■

Action interculturelle : dépasser les constats

La Région bruxelloise est particulièrement concernée par le fait multiculturel. Depuis plus de trente ans, le Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI) se multiplie pour faire percevoir les enjeux de la multiculturalité – soit la multiplicité des identités culturelles et sociales présentes sur un territoire donné.

CHRISTINE KULAKOWSKI

directrice du Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI)

Au 1^{er} janvier 2010, la Région de Bruxelles-Capitale se singularise des autres Régions par la part importante d'étrangers qu'elle compte dans sa population totale. Les données sur lesquelles repose ce constat portent sur les personnes installées légalement à Bruxelles (en ce compris les demandeurs d'asile en cours de procédure), et c'est bien la nationalité qui est considérée. Ceux et celles qu'on appelle les « personnes en situation illégale » (clandestins, déboutés...) ne sont donc pas comptabilisés.

Les 343 927 étrangers installés à Bruxelles (dont 16 857 demandeurs d'asile) représentent 31% de la population totale. À titre de comparaison, les étrangers installés en Région wallonne (343 879 personnes) correspondent à 10% de la population totale, et les étrangers en Région flamande (422 705 personnes) en représentent 7%¹.

Il y a une dizaine d'années, plus de 45% des Bruxellois étaient d'origine étrangère (de nationalité étrangère ou considérés comme d'origine étrangère, c'est-à-dire ne détenant pas la nationalité belge à la naissance)². Selon des recherches récentes³, cette proportion serait nettement en hausse.

La singularité bruxelloise se confirme si nous considérons les primo-arrivants, c'est-à-dire les personnes de nationalité étrangère installées de manière durable en Belgique (les demandeurs d'asile et les personnes porteuses d'un titre de séjour inférieur à trois mois non compris) et ce depuis moins de trois ans⁴. L'étude *L'état des lieux de la situation des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale*⁵ menée en perspective de la préparation de l'avant-projet de décret relatif à l'accueil des primo-arrivants, a remis ses conclusions en novembre 2012, comblant ainsi un vide statistique en la matière.

Selon elle, au 1^{er} janvier 2010, les primo-arrivants (disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois et séjournant de manière légale en Belgique depuis moins de trois ans) représentent 10% de la population de Bruxelles (110 764 personnes). En Région wallonne, ils en représentent 1,8% (64 896 personnes), et en Région flamande, 2% (126 253 personnes). Si, en nombres absolus, les primo-arrivants sont plus nombreux en Flandre et moins nombreux en Wallonie, en pourcentage de la population, c'est Bruxelles qui obtient la palme. L'évolution est constante depuis les années 1990. Ainsi, en 2000, dénombrait-on 56 619 personnes

primo-arrivantes, soit 6% de la population bruxelloise : le groupe a quasiment doublé en dix ans.

Du point de vue des nationalités⁶, près de 58% de l'ensemble des primo-arrivants résidant à Bruxelles au 1^{er} janvier 2010 sont originaires des 27 États membres de l'Union européenne.

Les ressortissants des pays dits « autres européens » (Turquie, Russie, autres) représentent près de 6,08%. Par ailleurs et globalement, nous observons une augmentation des flux migratoires depuis l'adhésion des douze nouveaux États membres de l'UE. Parmi les ressortissants des 27, les Français composent le contingent majeur : près de 14% du total ; ils sont suivis par les Polonais et les Roumains (plus de 9% chacun).

Quant aux ressortissants des pays tiers, ceux issus des pays d'Afrique du Nord représentent 12%, les personnes des pays d'Afrique subsaharienne près de 10%, d'Asie 9%, d'Amérique du Nord 2%, et d'Amérique latine 3%.

Il est essentiel de préciser que les 31% d'étrangers (y compris les primo-arrivants) composent une population diversifiée du point de vue des statuts socio-économiques et des niveaux de qualification. Ils forment en effet une mosaïque de fonctionnaires européens et internationaux, d'entrepreneurs, d'étudiants, de réfu-



Les formations et recherches du CBAI

1. Formation d'agents de développement et de médiation interculturelle

Cette formation, initiée en 1983, a été conçue en prévision du fait que la multiculturalité croissante à Bruxelles allait générer des questions d'interculturalité. Il s'agissait, à son tout début, de former des « cadres issus de l'immigration », acteurs dans les associations, de renforcer leurs compétences afin de devenir des acteurs professionnels et militants de l'action interculturelle.

L'originalité du dispositif est de travailler l'interculturalité dans « l'ici et le maintenant » du groupe en formation, en composant ce groupe de la manière la plus hétérogène possible du point de vue des profils sociaux, d'origine culturelle et des champs d'action.

Aujourd'hui, des participants primo-arrivants côtoient des descendants d'immigrés et des Belges « de souche » dans une hétérogénéité qui favorise l'ancrage des uns et la connaissance des anciennes et nouvelles migrations de tous, qui favorise aussi une dynamique de groupe, et parfois une dynamite de groupe.

Chaque année, cinquante candidats se présentent à l'inscription pour vingt places. Dans cette formation, l'hétérogénéité est un atout pour déconstruire les méconnaissances et les préjugés et pour construire un langage interculturel commun.

La formation s'élabore autour de quatre niveaux de compétence :

Un lieu de transformation personnelle : négociation interne vers une identité synthétique complexe. En travaillant ce premier niveau de compétence, les résultats attendus chez les participant(e)s sont les capacités à identifier les différentes composantes de leur identité et ce qui fait tension entre elles ; comprendre l'inscription de sa propre histoire dans l'histoire globale de l'immigration, des rapports entre le Nord et le Sud, entre l'Est et l'Ouest, des rapports entre les classes sociales, les genres et les générations ; expliciter le processus de synthèse depuis ses différentes composantes culturelles ; estimer (au sens d'accorder de la valeur) ce qui fait l'originalité et la spécificité de son identité culturelle.

À la rencontre de l'autre : capacité à tisser des relations interpersonnelles consensuelles. À ce deuxième niveau de compétence, les résultats attendus sont les capacités à adopter une démarche systématique de découverte et de prise en compte du cadre de références de l'autre en s'interrogeant sur son histoire, ses liens d'appartenance, ses modes d'expression, sa carte du monde ; expliciter et faire expliciter ce qui fait conflits, désaccords entre personnes ; formuler et faire formuler des propositions de solution qui tiennent compte des rapports de force *de facto* inégalitaires en tentant de restaurer un équilibre entre les parties.

Le travail sur ces deux premiers niveaux de compétence s'inspire fortement de la démarche d'approche interculturelle de Margalit Cohen Emerique, psychosociologue française qui a formé l'équipe de formation du CBAI¹.

La capacité à faire groupe et à construire des actions collectives, comme troisième niveau de compétence, vise à développer chez les participant(e)s les capacités à mettre en place des projets en partenariat, parvenir à motiver, faire participer, impliquer, responsabiliser différents acteurs ; conduire différents types de réunions ; favoriser l'émergence d'un consensus ; équilibrer la recherche du résultat et le maintien des relations.

Développer une vision institutionnelle et politique de son positionnement et de son action – comme quatrième niveau de compétence – vise à renforcer les capacités des participant(e)s à comprendre le système institutionnel belge, connaître les dispositifs publics et de subventionnement, comprendre et analyser les différentes politiques de la ville, prendre en compte les contextes, les enjeux et les rapports de force en présence.

2. Formation sur les thématiques interculturelles

La croissance des demandes de formation ainsi que la diversification des secteurs qui font appel au CBAI représentent un indice de l'intérêt porté sur le terrain pour la démarche interculturelle, alors que, paradoxalement, cette dimension est quasiment absente dans les formations initiales suivies par ces professionnels.



1 Données de l'Institut bruxellois de statistiques et d'analyse (www.ibsa.irisnet.be).

2 Consortium interuniversitaires, Chaire Charles Ullens, Fondation Roi Baudouin, Nicolas Perrin, 2006.

3 Voir *Le Soir*, dossier SOS Bruxelles, 7 mai 2013.

4 C'est la définition de la catégorie « primo-arrivants » retenue par les autorités bruxelloises dans l'avant-projet de décret relatif à l'accueil des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale, approuvé par le Collège de la Cocof le 2 mai 2013.

5 États des lieux de la situation des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale, étude réalisée à la demande de Charles Picqué, ministre, membre du Collège de la Cocof, chargé de la Cohésion sociale, par Alexandre Ansay (CBAI), Thierry Eggerickx (Demo-UCL), Élisabeth Martin (Demo-UCL), Quentin Schoonvaere (Demo-UCL), Jonathan Unger (CBAI), novembre 2012. A consulter sur le site du CBAI, www.cbai.be.

6 *Idem*.

1 Margalit Cohen Emerique, *Pour une approche interculturelle en travail social – théories et pratiques*, Rennes, Presses de l'École des hautes études en Santé publique, 2011.



Affiche syndicale américaine, 1949. © PENN. STATE SPECIAL COLLECTIONS LIBRARY/IGTON 6, D. C.

► giés politiques et d'immigrés économiques.

Le fait multiculturel incarne donc une donnée qui comprend une diversité de statuts et d'ancrage au sein de la société bruxelloise. C'est aussi une réalité dynamique et évolutive en croissance.

DIVERSITÉ DES CONTEXTES

Cette multiculturalité comme fait sociologique indéniable doit être croisée avec au moins sept autres caractéristiques qui entraînent qu'elle peut être considérée et vécue comme problématique : les inégalités socio-économiques grandissantes, les concentrations spatiales de populations étrangères et d'origine étrangère dans les quartiers les plus précarisés, la persistance de discriminations à l'embauche, au logement..., les problématiques de gestion de la diversité culturelle et convictionnelle, les trajectoires bouleversées par les causes violentes des migrations

et des exils, l'insuffisance des moyens consacrés à l'enseignement, à l'emploi et au logement, aux politiques d'accueil des nouveaux arrivants et de cohésion sociale. À ces phénomènes, s'ajoute la complexité institutionnelle de la Région de Bruxelles-Capitale.

La multiculturalité, dans ses aspects problématiques, est souvent associée à certaines catégories sociales alors que dans les milieux des fonctionnaires européens et internationaux, des entreprises internationales, des mondes scientifiques et artistiques, elle est plutôt considérée comme allant de soi, voire comme un atout.

ENJEUX DE L'INTERCULTURALITÉ

À partir et au-delà du fait multiculturel, l'interculturalité concerne les relations (conflituelles et/ou consensuelles) entre les personnes et les groupes. Autrement dit, elle touche au « vivre ensemble ». Au vu de la

multiculturalité bruxelloise, mais aussi dans d'autres centres urbains, l'interculturalité concerne aujourd'hui (et demain) la société dans son ensemble et la plupart des milieux sociaux et professionnels.

L'interculturalité est freinée par les discriminations qui atteignent surtout certaines populations étrangères et d'origine étrangère (dans l'accès à l'emploi et au logement). Ces discriminations frappent principalement les minorités dites « visibles », pouvant provoquer pertes de l'estime de soi, frustrations, révoltes, replis, affirmations identitaires.

Les ségrégations sociales et spatiales empêchent les personnes et les groupes de se connaître, de se rencontrer et d'interagir ensemble. L'espace public devient parfois un terrain où ces méconnaissances engendrent des conflictualités qui insécurisent chacun dans le « vivre ensemble ».

Si le secteur privé non marchand reste le bénéficiaire majoritaire, il faut noter l'intérêt croissant pour les formations de la part du secteur public.

Quelques exemples de formations réalisées en 2012.

- Une formation sur les fondements de l'islam pour des agents pénitentiaires à la demande du Centre de formation du personnel pénitentiaire (CFPP).
- Des formations à l'approche interculturelle des publics ou des équipes de professionnels pour le secteur de la petite enfance (réseaux des structures d'accueil d'Actiris, crèche, ONE) sur les modes d'éducation et les dynamiques familiales ; le secteur de l'Aide à la jeunesse (SAJ, SPJ, éducateurs et intervenants psychosocial des IPPJ) sur les recherches identitaires des jeunes entre les attentes des familles et les modes de socialisation de la société ; la Fédération des maisons médicales, sur les rapports au corps et les modalités diverses du rapport à la maladie ; la Fédération des Plannings familiaux sur l'éducation affective et sexuelle ; les professionnels travaillant avec des enfants handicapés à la demande de la direction des Affaires sociales de la Province du Hainaut, sur les différentes conceptions du handicap dans le Maghreb et en Afrique subsaharienne ; les fonctionnaires de l'administration communale de Namur (en collaboration avec le Centre d'action interculturelle de Namur) ; les agents du CPAS d'Ixelles ; les gardiens de la paix dans le cadre d'une formation qualifiante pour préparer l'examen d'entrée de l'École régionale de l'Administration publique, organisée par l'ISPAT² et la Mission locale de Molenbeek ; des enseignants LCO (OLC)³ de la Fédération Wallonie-Bruxelles (des enseignants d'origine italienne, roumaine, turque, chinoise, portugaise et marocaine).

Chaque intervention de formation introduit les notions de culture(s), d'identité(s), de cadre de référence culturelle, ainsi que des éléments de contextes (social, économique, politique ; migratoire ; les normes professionnelles spécifiques à chaque secteur), en proposant aux participant-e-s d'analyser des situations concrètes de « chocs culturels »⁴ où est élucidé ce qui relève de l'ordre culturel et ce qui ne l'est pas, ou pas entièrement.

3. Formation à la citoyenneté pour les primo-arrivants

Bruxelles est de plus en plus peuplée de personnes récemment arrivées⁵. Soutenu par le Fonds européen d'intégration (FEI), le CBAI, en prévision d'un dispositif d'accueil des primo-arrivants en Région bruxelloise – qui comportera une importante composante d'apprentissage linguistique et des « modules citoyenneté » – a conçu et mis en place successivement trois types d'actions dans ce domaine : un module d'initiation citoyenne à la vie en Belgique à destination des primo-arrivants, une formation de formateurs qui dispenseraient ce module, co-construite avec plusieurs associations (Ciré, Collectif Formation et Société (CFS), Convivial, Maison de la solidarité, Harmonisation sociale schaarbeekoise, Sima asbl, CPAS de Schaarbeek), et un accompagnement/supervision et échange de pratiques pour celles et ceux qui organisent déjà un module d'initiation citoyenne pour les primo-arrivants⁶.

Dans notre conception de la « citoyenneté », il nous semble crucial de ne pas réduire les nouveaux arrivants à des coquilles vides qu'il s'agirait de remplir au plus vite avec des informations de première nécessité, par ailleurs indispensables à leur insertion sociale et professionnelle. Nous considérons qu'il faut ajouter à ces informations une initiation citoyenne à laquelle consacrer du temps⁷ pour transmettre les clés de compréhension de la société belge, du point de vue historique, institutionnel, géographique, social et culturel en les mettant en dialogue avec la façon dont fonctionne la société des pays d'origine (et des milieux sociaux et des contextes) d'où viennent les nouveaux arrivants.

C'est dans l'interlocution autour des histoires et des contextes, des normes, des codes et des valeurs de là-bas et d'ici que se construit un monde commun. ►

2 ISPAT = Insertion socioprofessionnelle action travail, asbl organisant des actions d'alphabétisation et des formations de gardiens de la paix.

3 Voir www.enseignement.be/lco, la nomination LCO (Langues et cultures d'origine) s'est transformée en OLC (Ouverture aux langues et aux cultures).

4 À partir de l'approche interculturelle de Margalit Cohen Emerique, *idem*.

5 Voir les constats statistiques du début de notre contribution.

6 Dans le cadre du décret relatif à la vie associative dans le champ de l'éducation permanente (FWB) et du décret relatif à la cohésion sociale (Cocof).

L'interculturalité concerne aujourd'hui (et demain) la société dans son ensemble et la plupart des milieux sociaux et professionnels.

Dans le même temps, les dynamiques interculturelles se déploient au quotidien, dans les lieux où une certaine mixité sociale et culturelle émerge... dans les commerces, la restauration, les carrefours culturels, les crèches, les écoles, les hôpitaux, le milieu associatif, etc. Là, s'opèrent, sans tambour ni trompette, des rencontres interculturelles inédites et peu médiatisées.

Au cœur des enjeux de l'interculturalité et en lien avec la plus ou moins grande ouverture/hospitalité de la société à sa multiculturalité, et la plus ou moins grande ouverture/participation des personnes et des groupes issus des migrations anciennes ou récentes, deux questions sont à relever :

- D'une part, celle de la diversité convictionnelle au sein de la société belge et bruxelloise fort sécularisée.

- D'autre part, celle des « communautés » ou « minorités issues ►

► de l'immigration » et leur mode d'interlocution et de participation à la vie sociale et citoyenne⁷.

L'ACTION INTERCULTURELLE

La multiculturalité (ou le fait multiculturel) et l'interculturalité sont des concepts qui permettent de distinguer deux phénomènes de société :

- La multiculturalité comme constat de la multiplicité des identités culturelles et sociales présentes sur un territoire donné.

- L'interculturalité comme approche dynamique liée aux interactions diverses auxquelles cette multiculturalité peut donner lieu dans des contextes spécifiques.

Au-delà de ces phénomènes, l'interculturalité donne lieu à deux types de productions/actions :

- Un champ de recherche interdisciplinaire où sont convoqués l'anthropologie, la sociologie, la psychologie sociale, le droit pour rendre compte de ce qui se produit dans les interactions interculturelles sur un terrain donné ou dans un contexte donné⁸.

- L'action interculturelle : il s'agit de l'ensemble des institutions, des acteurs sociaux et des pratiques, provenant généralement du secteur associatif et de la société civile qui se sont donnés pour objectifs de faire de l'interculturalité un objet de travail pour accompagner les professionnels et toute personne concernée par la réalité multiculturelle. L'objectif est de gérer au mieux les interactions qui émergent de la multiculturalité (modes de socialisation, diversité convictionnelle, racisme et discrimination, replis et affirmations identitaires, etc.) afin de produire des



réalités partagées au-delà des différentes appartenances culturelles et communautaires.

Précisons que dans l'«action interculturelle », la culture est considérée au sens anthropologique et prise en considération sur base de deux postulats.

Celui d'être une réalité complexe et à multiples dimensions, dont l'origine nationale ou ethnoculturelle n'est qu'une variable parmi d'autres. Elle englobe les variables de classe sociale, de genre, de génération, mais également les cultures familiales, professionnelles, institutionnelles, les cultures locales ou régionales et celles relatives aux convictions idéologiques et religieuses. Elle prend en compte aussi les trajectoires de vie personnelle des individus et les contextes dans les-

quels ces trajectoires se sont déroulées et se déroulent.

Celui d'être dynamique, en perpétuel mouvement d'altération, d'adaptation et de création en fonction des nouveaux contextes dans lesquels les personnes se meuvent.

Le champ de l'action interculturelle comprend divers types d'actions : l'information (pour lever les méconnaissances et les préjugés), la diffusion culturelle (pour valoriser et promouvoir la richesse des expressions culturelles et artistiques), la médiation et l'interprétariat social (pour permettre la participation linguistique et sociale), la mise en place de projets associatifs locaux (pour susciter des rencontres entre personnes et groupes d'origine culturelle et

sociale diverses), les formations à la compétence interculturelle.

L'action interculturelle, c'est aussi « intercultureliser » la société : à travers les médias, les livres scolaires et les bibliothèques, les lieux culturels : faire une place aux personnes issues des migrations et à l'histoire des immigrations pour contribuer à créer le sentiment d'une société et d'un destin communs.

Deux exemples récents peuvent illustrer ce processus « d'interculturalisation ».

Une réflexion et des actions présentées dans un document de travail sur la diversité et l'interculturalité au sein du secteur artistique bruxellois, du point de vue des publics, des équipes de professionnels et de la programmation, menées et réalisées par le Réseau des arts à Bruxelles (RBA) et le Brussels Kunstenoverleg (BKO), dans le cadre de la mise en œuvre du Plan culturel de Bruxelles⁹.

Une campagne de promotion de livres pour la jeunesse autour du thème de l'interculturalité (après

7 À cet égard, le récent ouvrage de l'historien Hans Vandecandelaere *Bruxelles, un voyage à travers le monde*, paru aux éditions ASP, Bruxelles en 2013 constitue une mine d'informations sur ces « communautés » présentes et actives à Bruxelles.

8 Pour exemple, trois publications récentes : Margalit Cohen-Emerique, *Pour une approche interculturelle en travail social – théories et pratiques*, Presses de EHSP, 2011 ; Laurent Licata et Audrey Heine, *Introduction à la psychologie interculturelle*, Edition de Boeck, 2012 et Julie Ringelheim (dir.), *Le droit et la diversité culturelle*, Éditions Bruylant, 2011.

9 Cahier Interact, RBA/BKO, février 2013.

Le module d'initiation à la « citoyenneté » devrait ainsi comporter deux composantes qui nous semblent absolument essentielles et qui doivent être articulées l'une à l'autre⁸ :

- Apporter, dans une langue comprise par les primo-arrivants, des informations de première nécessité sur ce qui a trait à la vie quotidienne (en visant l'autonomie de la personne). Étant donné la situation dans laquelle se trouvent certains de ces primo-arrivants, la transmission de ces informations doit se faire de la façon la plus urgente possible. Mais cette étape nous semble insuffisante car elle annonce une société du « chacun-pour-soi ».

- Contribuer à l'émergence d'un sentiment d'appartenance à des institutions démocratiques de l'État en présentant les références historiques, socio-économiques et politiques qui l'ont fondé et qui jouent dans la compréhension de l'actualité. Ce sentiment d'appartenance permet de « participer à... » ; la participation produisant du « vivre ensemble ».

Pour que notre histoire devienne aussi leur histoire, il faut la raconter et indiquer que nos droits et libertés ont été acquis parfois dans des luttes difficiles.

Ces deux composantes sont d'autant plus essentielles que les personnes primo-arrivantes vont devoir évoluer dans une société multiculturelle et démocratique où les codes, normes et valeurs sont en débat constant.

Dès lors, la formation de formateurs à l'initiation citoyenne à la vie en Belgique articule son programme de formation autour de trois questions/axes :

La citoyenneté : quels contenus aborder ? (vie quotidienne, connaissance des institutions de l'État et du cadre législatif y compris les postulats idéologiques/conceptions du monde à la base de celles-ci).

La pédagogie : quels modes de transmission (méthodologies) et quels outils adaptés au public.

L'approche interculturelle (et la posture interculturelle du formateur) : à partir des cadres de référence très variés des primo-arrivants et ceux des formateurs : comment traiter les questions sensibles comme les relations hommes/femmes, les différentes orientations sexuelles, la colonisation et les rapports Nord/Sud, les modes de socialisation et les structures familiales, les discriminations et le racisme...

Devons-nous informer, devons-nous convaincre ?

En attendant de voir quelle place aura le module d'initiation citoyenne à la vie en Belgique à destination des primo-arrivants et la formation de formateurs visant à dispenser ce module dans le futur décret relatif à l'accueil des primo-arrivants dans la Région de Bruxelles-Capitale, un accompagnement/supervision et des échanges de pratiques se poursuivent en 2012-2013 avec une quinzaine d'associations qui dispensent déjà des modules d'initiation citoyenne à la vie en Belgique pour les primo-arrivants.

4. Recherche-action sur la diversité convictionnelle dans le monde du travail

Ces dernières années de nombreux travailleurs sociaux, responsables associatifs, organisations syndicales, responsables de ressources humaines des entreprises privées et des services publics... sont confrontés à des usagers et/ou des professionnels qui manifestent des demandes de prise en compte de leur appartenance convictionnelle ou religieuse.

Ces professionnels sont souvent déstabilisés par un comportement ou un discours qui « met du religieux en avant ». De plus, le manque d'information/formation sur ce sujet les place dans une situation où ils se retrouvent face à eux-mêmes ; dès lors, ils se positionnent selon leur idéologie, leur affectivité, leur histoire.

Le cadre légal pour gérer ce type de situation est souvent méconnu ou inconnu. Comme dans d'autres pays de l'Union européenne, le débat est engagé en Belgique sur la gestion de la diversité des convictions. La Commission du dialogue interculturel (2005) et les Assises de l'interculturalité (2010) ont formulé des recommandations à ce sujet. Mais les politiques, par ailleurs fort divisés sur la question, n'ont assuré aucun suivi.

7 À cet égard il nous semble que le dispositif *Inburgering* mis en place par la Communauté flamande via le Bureau d'accueil bruxellois pour l'intégration civique à Bruxelles (Bon), qui y consacre 80 heures, constitue une référence pertinente.

8 Cette conception a été présentée par Alexandre Ansay, coordinateur des missions Centre régional d'appui à la cohésion sociale au CBAI, dans le cadre d'une audition au sein de la Commission des affaires sociales du Parlement francophone bruxellois, le 12 mars 2013.

► une campagne sur le thème du genre) par les bibliothécaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) – (en élaboration).

Divers acteurs sociaux et culturels contribuent ainsi à développer l'action interculturelle, dans une démarche volontariste, sans pour autant se reconnaître toujours sous ce label, pour faire de la multiculturalité bruxelloise un atout.

« Interculturaliser » la société est un processus à double face : transmettre un patrimoine historique et être ouvert à la nouveauté des apports. Si l'histoire des migrations fait partie de l'histoire de la Belgique en général et de Bruxelles en particulier¹⁰, à quand un « Musée de l'immigration » à Bruxelles qui serait visité par les élèves des écoles, les usagers des associations et bien d'autres encore... comme signe et lieu d'un patrimoine commun ?

Le Centre bruxellois d'action interculturelle a choisi, depuis 1981, et souvent contre vents et marées, de faire de l'action interculturelle un objectif politique. « *Les projets interculturels s'inscrivent dans une vision du monde qui se veut une alternative aux processus de ségrégation, de discrimination et de repli identitaire ou "communautariste"* »¹¹. Il s'agit d'une conception volontariste, à caractère politique, social et culturel, qui est basée sur des valeurs d'hospitalité, d'égalité, de solidarité et de respect de l'altérité¹².

Avec cet objectif politique et à côté d'actions d'information, de diffusion culturelle et d'une mission d'évaluation des politiques publiques relatives à la cohésion sociale, le CBAI développe des actions de formation ainsi que, récemment, une recherche-action pour soutenir les professionnels et les groupes concernés par les enjeux de l'interculturalité, dans la

gestion, certes passionnante, mais aussi difficile, des conflictualités contemporaines qui se jouent dans des situations concrètes où surgissent les composantes culturelles et convictionnelles des protagonistes en présence.

Illustrons les choses par trois types d'actions, un pour chacun des trois principaux enjeux de l'interculturalité. Les formations de professionnels à la compétence interculturelle, les formations à la citoyenneté pour les primo-arrivants et la recherche-action sur la diversité convictionnelle dans le monde du travail.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES À LA COMPÉTENCE INTERCULTURELLE

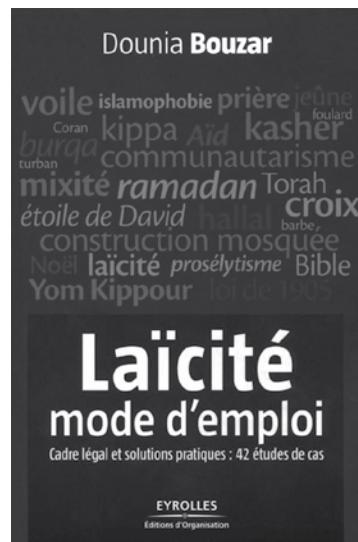
Ainsi le CBAI organise-t-il d'initiative deux formations longues : une formation d'animateurs en milieu multiculturel (9 mois, soit 980 heures)¹³ et une formation d'agents de développement et de médiation interculturelle (2 ans, soit 689 heures – voir description dans l'encadré). Si toutes deux se centrent sur le développement d'une compétence interculturelle, la première vise une fonction d'animateur, la seconde une fonction de coordinateur de projet¹⁴.

En 2012, 75 stagiaires (42 demandeur-euse-s d'emploi et 33 travailleur-euse-s) ont été accueillis dans ces dispositifs.

Outre ces deux formations, le CBAI organise ou est sollicité pour de nombreuses interventions axées sur les thématiques interculturelles. En 2012, quelque 300 professionnels ont suivi un de ces modules de formation allant d'une à dix journées selon les cas.

CONVOQUER LA RAISON

Au vu du constat statistique de la multiculturalité et de ses caractéristiques socio-économiques, il nous apparaît tout d'abord urgent



de renforcer les politiques d'enseignement, d'emploi et de logement pour lutter contre les inégalités socio-économiques croissantes en Région de Bruxelles-Capitale.

Les enjeux de l'interculturalité concernent la société dans son ensemble. Mais, en dehors des relations qui se nouent spontanément dans les lieux de vie et les milieux professionnels, de manière plus ou moins conflictuelle ou consensuelle, c'est surtout aux femmes et aux hommes politiques ainsi qu'aux médias à ne pas contribuer à « énerver la société » en mettant en avant les écueils et autres « échecs », en réduisant les communautés à des monolithes à force de généralisations hâtives ou hasardeuses. Au lieu de flatter les émotions faciles, il nous faut au contraire convoquer la raison pour favoriser « le mieux vivre ensemble ». Il nous faut débusquer et valoriser les initiatives qui rassemblent au nom d'un nouveau pluralisme interculturel et interconvictionnel.

L'action interculturelle, sous ses diverses déclinaisons, a pour objectifs de ne pas laisser les citoyen(ne)s et les professionnels « en solitude » dans la gestion quotidienne des divers modes de socialisation et de proposer des projets, lieux et initiatives qui « jettent des ponts » plutôt que de « construire des murs ». ■

10 Voir l'ouvrage de Hans Vandecandelaere, *op. cit.*

11 « *Le communautarisme est une démarche qui considère que la communauté est la principale source d'identité, voire l'unique, avec l'exclusion de toutes les autres qui se retrouvent ainsi rejetées. Le communautarisme débouche, par exemple, sur une hostilité aux mariages mixtes. Cela peut aller plus loin dès lors que l'on en viendrait à considérer que la communauté doit se doter d'instruments institutionnels permettant d'assurer un contrôle sur ses membres pouvant aller jusqu'à la négation du recours aux institutions publiques (...)* », citation extraite de l'interview de Bruno Vinikas, président du CBAI, à l'occasion des 25 ans du Centre, *Alter Educ*, n°125, 26 mai 2006.

12 « *Interculturalité à la croisée des diversités* », journée d'étude d'actualité politique du Ciep-Moc, le 25 février 2011 et Christine Kulakowski, « *Au-delà des recommandations, comment mener à bien des projets interculturels ?* », *Les cahiers du CIEP*, juin 2011, page 15.

13 Il s'agit d'une formation d'insertion socio-professionnelle (ISP) pour les demandeur-euse-s d'emploi, que nous ne présenterons pas dans le cadre de cet exposé, mais dont le programme peut être consulté sur notre site (www.cbai.be).

14 Cette formation est reconnue comme formation qualifiante d'insertion socio-professionnelle (ISP) pour les demandeur-euse-s d'emploi et comme formation de cadres donnant lieu à un Bagic (Brevet d'aptitude à la gestion des institutions culturelles) pour les professionnels, par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les deux profils de participant-e-s se retrouvent dans un même cycle de formation.

Il en résulte une tendance des politiques à éviter de trancher ces questions avec comme conséquence que ce sont les institutions confrontées en première ligne à ces demandes ou manifestations convictionnelles qui tranchent, quitte, en cas de conflit, à avoir recours au juge.

Quelques premières demandes – cela pourrait s'intensifier – ont déjà été adressées au CBAI. Certes, notre expertise en communication interculturelle représente un atout pour y répondre, mais elle s'est révélée insuffisante pour traiter de la diversité convictionnelle, étant donné, entre autres, les aspects juridiques de la question.

Nous avons alors pris connaissance de la démarche de Dounia Bouzar, anthropologue du fait religieux en France qui, dans une récente publication⁹, a présenté une quarantaine de situations de demandes d'ordre convictionnel et propose des critères pour gérer cette diversité dans les secteurs privés et public. Nous avons fait appel à son expertise pour mener une recherche-action¹⁰ en vue de construire un référentiel sur la « diversité convictionnelle, la neutralité et la non-discrimination dans le monde du travail ».

Comment avons-nous procédé ?

Afin de tenir compte au mieux des situations qui se présentent le plus fréquemment dans notre environnement bruxellois (voire belge), nous avons composé un groupe de travail d'une vingtaine de professionnels issus de différents secteurs, régulièrement concernés par ce type de demandes (que ce soit de la part d'usagers et/ou de professionnels) : secteurs de l'enfance et de la jeunesse, maisons médicales et maisons de repos, organisations syndicales, des chargés de formation professionnelle, des responsables au sein de services publics, dans l'enseignement et la médiation scolaire.

L'expertise juridique belge a été assurée par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR).

À partir de situations concrètes amenées par ces professionnels, nous avons mené la recherche de janvier 2012 à juin 2013, avec pour objectif la publication d'un référentiel¹¹ pour aider les professionnels à mieux gérer les situations conflictuelles impliquant des citoyens (usagers et/ou professionnels) de convictions religieuses ou philosophiques différentes, tout en respectant les impératifs de non-discrimination et le cadre constitutionnel belge.

Les situations présentées et analysées dans le référentiel portent, entre autres, sur des demandes d'aménagement du cadre du travail liées aux interdits alimentaires, à la mise à disposition de lieux de prière, au port de signes convictionnels, aux questions de genre...

Le référentiel est construit sur une réflexion en cinq étapes pour chaque situation répertoriée :

- La description des composants de la situation relatée
 - Le récapitulatif légal circonstancié du point de vue du droit européen et des lois belges
 - Les éléments de la problématique posés aux professionnels concernés
 - Les aspects généraux du débat dans la société belge
 - Les préconisations afin de donner des pistes de résolution de ce type de situations.
- Le référentiel, en cours de rédaction, comportera quatre parties :
- Des situations concernant le secteur privé, principalement non marchand
 - Des situations concernant les secteurs enfance et jeunesse
 - Des situations concernant les secteurs santé et maisons de repos
 - Des situations relevant du secteur des services publics.

L'objectif ultérieur du CBAI est d'ajouter la gestion de la diversité des convictions à nos expertises en nous associant à une organisation/association experte dans le domaine juridique afin de proposer informations, formations et accompagnements.

Nous voudrions signaler aussi deux autres initiatives sur le même thème : un dossier consacré à la diversité convictionnelle en maisons de jeunes dans la publication de la Fédération des maisons de jeunes, *L'Autre Toise*, en mars 2012, et l'organisation d'une journée de réflexion « Neutralité et faits religieux : quelles interactions dans les services publics ? », le 4 décembre 2012, à l'initiative du Service nouvelles migrations & diversité de la CSC, la CSC-Services publics, la CSC-Enseignement et la Formation éducation et culture (le service de formation syndicale francophone de la CSC). Cette journée d'étude donnera lieu à une publication du Cismoc (UCL), en collaboration avec Felice Dassetto. ■

9 Dounia Bouzar, *Laïcité mode d'emploi – cadre légal et solutions pratiques : 42 études de cas*, Éditions Eyrolles, 2010.

10 Soutenu par le Fonds européen d'intégration (FEI), 2012-2013.

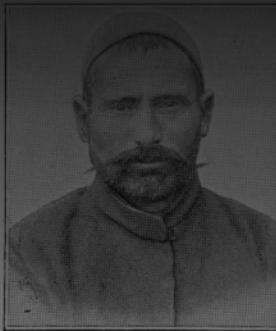
11 La publication est prévue à l'automne 2013.

La mécanique discriminante

1. Nordisch:
E. v. Müller-Emden.



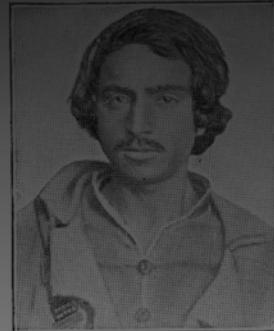
2. Dinarisch: Tirolerin.



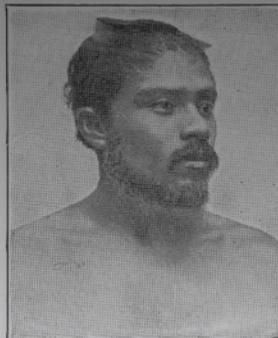
3. Mediterran, westlich:
Korse.



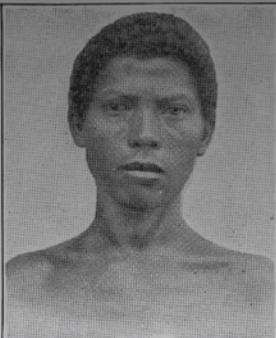
4. Alpinisch, ostisch:
H. Kiepert.



5. Ostbaltisch, helle Ostrasse:
Ukrainische Wolhynierin.



6. Türke aus Karahissar.



7. Beduine.



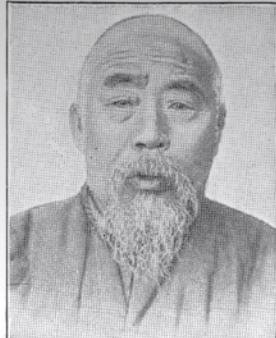
8. Afghane.



9. Singhalese.



10. Negrito.



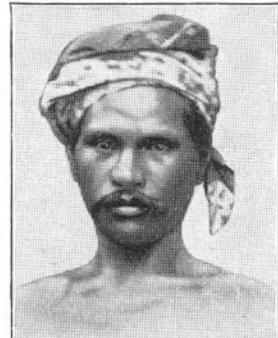
11. Wedda.



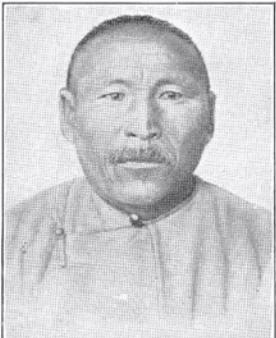
12. Mädchen von Samoa.



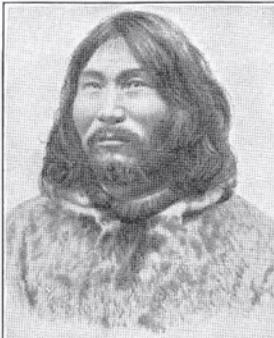
13. Chinese.



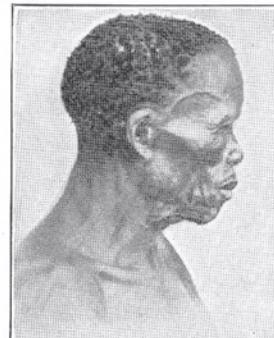
14. Mandschu.



15. Japanerin.



16. Koreaner.



17. Javane.

18. Kara-Kalmück.

19. Eskimo.

20. Buschmann.

Groupes ethniques, Meyers-Blitz-Lexikon, Leipzig 1932

Redistribuer et/ou reconnaître

Faut-il lutter en priorité contre les inégalités sociales ou bien contre les discriminations à l'égard des minorités ? Ou comment lutter contre les discriminations et promouvoir de la diversité au regard de l'idéal de justice.

ALEXANDRE TANDÉ

chercheur doctorant en sciences politiques et sociales (Université Libre de Bruxelles, Université Lille 2)

Plusieurs enquêtes sont récemment venues rappeler la persistance de pratiques discriminatoires touchant les personnes étrangères et d'origine étrangère en matière d'emploi en Belgique, et plus largement la stratification du marché du travail selon une logique ethno-raciale¹. Or, au même moment, une partie du camp progressiste s'interroge sur la pertinence de s'attaquer prioritairement à ces phénomènes, en considérant que cela risque de détourner les luttes sociales d'enjeux socio-économiques plus urgents, comme le niveau d'emploi, les conditions de travail et les salaires. Faut-il travailler à la reconnaissance symbolique et culturelle des minorités, ou plutôt se concentrer sur une meilleure répartition des richesses ? Cette interrogation n'est pas neuve, mais elle a récemment connu un regain d'actualité, avec le succès du petit livre de Walter Benn Michaels, *La diversité contre l'égalité*². L'auteur y soutient que les mobilisations collectives se focalisent désormais sur la reconnaissance des identités plutôt que sur la réduction des inégalités, ce qui sert au final les intérêts du capitalisme au détriment de ceux des peuples.

Sans entrer ici dans le détail des critiques scientifiques et po-

litiques qui peuvent être formulées à l'encontre de cet ouvrage³, nous plaçons, comme d'autres auteurs⁴, pour une définition plus complète (et complexe) de l'injustice, en tenant compte à la fois de ses aspects matériels et de ses aspects symboliques. L'injustice est socio-économique et matérielle, lorsqu'elle se traduit par l'exploitation, la marginalisation économique et la pauvreté. Les travailleurs pauvres connaissent ces trois conditions. L'injustice est davantage symbolique lorsqu'elle se traduit par l'infériorisation culturelle, la non-reconnaissance et le mépris. Les populations roms incarnent aujourd'hui de manière emblématique cette deuxième dimension. S'il est possible de distinguer théoriquement les deux dimensions de l'injustice, celles-ci sont en pratique souvent imbriquées et s'alimentent réciproquement selon une logique de cercle vicieux. Les travailleurs pauvres sont aussi victimes de mépris, les populations roms souffrent également de marginalisation socio-économique. Ces deux dimensions permettent de décrire des situations concrètes d'injustice, mais aussi de fonder les luttes sociales et les interventions publiques pour les combattre. Par conséquent, pour augmenter le niveau de justice dans la société, il faut s'attaquer à la fois aux

dimensions matérielles et symboliques de l'injustice : pour la philosophe féministe américaine Nancy Fraser⁵, la justice implique à la fois la « redistribution » et la « reconnaissance ».

Nous souhaitons ici confronter deux types d'actions et de politiques publiques à cet idéal de justice : la « lutte contre les discriminations » et la « promotion de la diversité ». Celles-ci connaissent un développement notable en Belgique et dans d'autres pays européens depuis une vingtaine d'années, et sont

1 T. De Keyser, P. Delhez, H. Zimmer, « L'insertion des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail », Banque nationale de Belgique, *Revue économique*, décembre 2012 ; N. Ouali, P. Cennicola, « Étude sur la discrimination en Belgique et en Wallonie : analyse des positions sur le marché du travail selon le genre et la nationalité », IWEPS, *Rapport de recherche*, n°1, janvier 2013.

2 W. Benn Michaels, *La diversité contre l'égalité*, Raisons d'agir, 2009.

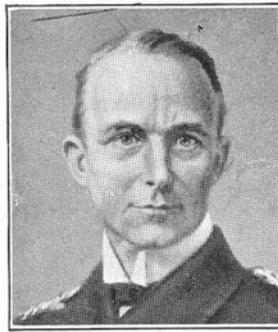
3 Voir notamment : D. Sabbagh, « Les ravages de la pensée moniste : à propos de *La Diversité contre l'égalité* », *Mouvements*, n°61, 2010 ; J. Vidal, « À propos de Walter Benn Michaels, *La Diversité contre l'égalité* », *Revue internationale des livres et des idées*, n°13, septembre-octobre 2009.

4 Voir par exemple D. Fassin, E. Fassin, « Conclusion. Éloge de la complexité », *De la question sociale à la question raciale*, La Découverte, 2006.

5 N. Fraser, « De la redistribution à la reconnaissance ? Les dilemmes de la justice dans une ère "postsocialiste" », *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, La Découverte, 2005.

La mécanique discriminante

Redistribuer et/ou reconnaître? ALEXANDRE TANDÉ



1. Nordisch:
E. v. Müller-Emden.



2. Dinarisch: Tirolerin.

► souvent présentées comme une contribution à l'accroissement du niveau de justice dans la société. C'est cette affirmation que nous discutons ici : dans quelle mesure ces deux types d'interventions permettent-ils – ou non – d'augmenter la justice, à la fois sur un plan matériel et sur un plan symbolique ? Précisons que nous distinguons ici lutte contre les discriminations d'un côté et promotion de la diversité de l'autre, alors qu'en pratique les actions mises en œuvre sont souvent intermédiaires entre ces deux idéaux-types. Néanmoins, même s'il est effectivement possible de promouvoir conjointement la non-discrimination et la diversité, les cas de déconnexion entre ces deux objectifs ne manquent pas non plus. En particulier, l'affirmation de la notion de diversité se traduit fréquemment par la mise à l'écart de celle de discrimination.

NON-DISCRIMINATION, INJUSTICE MATÉRIELLE ET SYMBOLIQUE

Issue du droit et des sciences sociales, la notion de discrimination désigne les inégalités de traitement subies par certaines populations pour accéder à un droit, à un bien ou à un service, en raison de certaines caractéristiques (genre, handicap, âge, nationalité ou origine ethnique), que celles-ci soient réelles ou qu'elles leur soient imputées par les auteurs de discriminations.

Les discriminations ont des effets matériels : elles privent d'accès aux ressources et aux richesses les populations qui en sont victimes, tandis qu'elles favorisent inversement les populations qui n'y sont pas exposées.

Ces pratiques contribuent ainsi à la dimension socio-économique de l'injustice ; penser en termes de discrimination permet d'attaquer le racisme dans ses traductions concrètes, sans se focaliser uniquement sur les discours et les idéologies. En cela, les dis-

La logique judiciaire qui sous-tend la lutte contre les discriminations est une logique du « cas par cas » : elle consiste à traiter des cas individuels, et elle ne peut tous les sanctionner.

positifs et les politiques de lutte contre les discriminations contribuent à réduire l'injustice dans sa dimension matérielle. La limite de ces dispositifs est toutefois qu'ils n'ont pas pour finalité de remettre en cause les mécanismes inégalitaires plus généraux, par exemple le fait qu'il y ait des riches et des pauvres dans une économie capitaliste. Ils permettent de modifier les modes de répartition des ressources entre les individus et les groupes, mais ils ne s'attaquent pas directement aux logiques inégalitaires plus globales.

Parallèlement à ces implications matérielles, les discriminations ont aussi des fondements et des conséquences d'ordre plus symbolique : être discriminé, c'est être inférieurisé, interdit d'être ce qu'on est et assigné à une catégorie infamante, pour être finalement banni de la communauté, ce qui autorise à parler d'« extermination sociale »⁶. En caractérisant les actes discriminatoires comme illégitimes et illégaux, et en rétablissant les personnes qui

en sont victimes dans leur dignité, les dispositifs et les politiques de lutte contre les discriminations contribuent à réduire la dimension symbolique de l'injustice. Pour autant, ils visent davantage à sanctionner le rapport de domination qu'à valoriser cer-

taines caractéristiques culturelles : la lutte contre les discriminations est une politique « minoritaire » plus qu'« identitaire »⁷. La logique d'application est large, et la liste

des critères protégés reste ouverte. C'est en tant que victimes que les discriminés se voient reconnus, pas en vertu de certaines caractéristiques qu'il s'agirait de rélégitimer.

En permettant un traitement judiciaire d'injustices touchant à la fois au matériel et au symbolique, la notion de discrimination constitue une véritable avancée. On peut toutefois prolonger l'examen critique, en soulignant trois limites.

D'abord, la logique judiciaire qui sous-tend la lutte contre les discriminations est une logique du « cas par cas » : elle consiste à traiter des cas individuels, et elle ne peut tous les sanctionner. Les procédures judiciaires sont longues et les sanctions sont rares. Vouloir traiter un phénomène sociétal de grande ampleur uniquement par ce biais risque de créer un « espace victimaire sans justice rendue »⁸.

Ensuite, comme nous l'avons indiqué, l'entrée par les discriminations ne permet pas de saisir, ni *a fortiori* de réduire, les dy-

namiques inégalitaires plus globales, et elle ne permet pas non plus de contrer certaines injustices d'ordre symbolique, qui ne sont pas en soi des actes identifiables et privatifs de ressources. Ainsi, le dénigrement médiatique de certaines populations ne relève pas au sens strict de la discrimination.

Enfin, lorsqu'il s'agit de prévenir les discriminations dans les organisations, la valorisation de critères « objectifs », en particulier les « compétences » des individus, risque de conduire à n'envisager ceux-ci que comme des « ressources humaines » au service de l'organisation, des « facteurs » au service de l'activité de production. L'idéal de justice, dans ses dimensions à la fois matérielles et symboliques, tend alors à disparaître, au profit de la seule utilité économique.

DIVERSITÉ, INJUSTICE MATÉRIELLE ET SYMBOLIQUE

La notion de diversité se développe aux États-Unis dans les années 70 et 80. Contrairement à la notion de discrimination, qui est juridique et scientifique, celle-ci renvoie d'abord à des pratiques, à des dispositifs et à des politiques organisationnelles, mis en œuvre par des responsables des ressources humaines et des experts en management. Le « *diversity management* » est présenté par ses promoteurs comme un moyen d'atteindre les objectifs des dispositifs d'égalité des chances instaurés à la suite du *Civil Rights Acts* (1964), tout en dépassant leurs faiblesses⁹. Dans les organisations privées et publiques où ils travaillent, ces professionnels définissent les moda-

lités concrètes d'application des lois fédérales qui interdisent les discriminations¹⁰. De cette naissance et de ce développement initial dans la sphère du management découlent deux caractéristiques principales, dont la notion ne se défait pas – même lorsqu'elle est mobilisée par des acteurs publics.

La première caractéristique de la diversité est d'être une notion mouvante, ambivalente, et au final insaisissable. Selon qu'elle est utilisée par des responsables politiques ou institutionnels, par des acteurs patronaux, syndicaux ou associatifs, elle prend des sens différents : chacun peut l'employer en lui donnant le sens qui lui convient¹¹. La notion permet à la fois de décrire la situation d'une société, composée d'individus et de groupes aux caractéristiques différentes (genre, âge, origine...), et en même temps d'indiquer l'objectif que cette société devrait atteindre, une fois dépassées les logiques discriminatoires. L'objectif serait ainsi l'acceptation et la valorisation de cette diversité interne. Le contenu des mises en pratique est ainsi extrêmement variable, allant de discours sans consistance à des politiques organisationnelles très structurées, incluant programmes internes de formation, audits et personnels dédiés. Le flou de la notion, conjugué à sa connotation positive, désarme finalement par avance la critique : personne ne sait précisément ce qu'elle désigne, mais tout le monde s'accorde à reconnaître sa légitimité.

L'autre caractéristique de la notion de diversité est que son développement est présenté comme

Le flou de la notion, conjugué à sa connotation positive, désarme finalement par avance la critique : personne ne sait précisément ce qu'elle désigne, mais tout le monde s'accorde à reconnaître sa légitimité.

un moyen de maximiser l'intérêt collectif, selon une logique « gagnant-gagnant ». Mais au-delà de cette déclaration de principe, les arguments mobilisés pour convaincre les organisations de s'engager dans la promotion de la diversité proviennent principalement du management et du marketing : il faut attirer tous les talents et toutes les compétences utiles à l'activité productive, offrir des produits et des services adaptés à des clients eux-mêmes divers, et enfin bénéficier des apports de la mixité des équipes pour stimuler l'innovation¹². En pratique, l'insistance est mise sur la nécessité de « bien gérer la diversité », par la diffusion de dispositifs de gestion, fondés sur l'individualisation et la standardisation de l'encadrement des personnels. L'objectif premier est ainsi d'augmenter la performance et la rentabilité des

6 F. Benslama, « La discrimination, mode d'extermination sociale », J.-M. Blier, *Discrimination raciale, pour en finir*, Guides France Info, Jacob-Duvernoy, 2001.

7 D. Fassin, E. Fassin, *op. cit.*

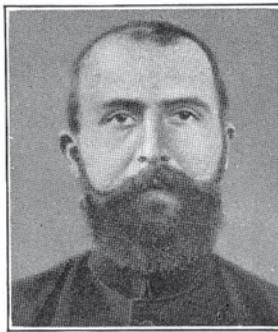
8 D. Fassin, « L'invention française de la discrimination », *Revue française de science politique*, vol 52, n°4, août 2002.

9 A.-F. Bender, « L'approche diversité dans les pays anglophones », dans I. Barth, C. Falcoz (dir.), *Le management de la diversité*, L'Harmattan, 2007.

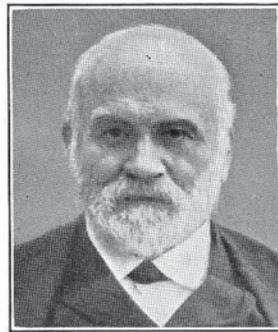
10 F. Dobbin, *Inventing Equal Opportunity*, Princeton University Press, 2009.

11 Sur ce point, voir notamment L. Bereni, A. Jaunait, « Usages de la diversité », *Raisons politiques*, n°35, 2009.

12 On en trouvera une illustration dans : Commission européenne, *Le cas commercial. Bonnes pratiques sur le lieu de travail*, 2005.



3. Mediterran, westisch:
Korse.



4. Alpinisch, ostisch:
H. Kiepert.

► organisations, tandis que la promotion du principe d'égalité apparaît comme un objectif secondaire, quand il ne disparaît pas purement et simplement. C'est donc au final d'abord l'utilité économique qui sort « gagnante » de la démarche.

Lorsqu'elle rejoint la lutte contre la discrimination, la promotion de la diversité peut contribuer à soutenir l'idéal de justice dans sa dimension matérielle; elle présente alors les mêmes forces et les mêmes faiblesses. Lorsqu'elle perd de vue le principe d'égalité, elle peut au contraire conduire à des réalisations qui, « loin de plier les pratiques sociales à une norme antidiscriminatoire, renforcent les rapports de pouvoir et les logiques de domination existants »¹³. Enfin, il n'est pas rare que le flou constitutif de la notion et de ses mises en pratique se traduise surtout par des effets limités, qui n'ont que peu de chances de transformer en profondeur les modes de fonctionnement des organisations. Reste que la valorisation de l'objectif de diversité tend alors tout de même à faire « diversion », en laissant faussement croire qu'une organisation combat les dynamiques inégalitaires qui la constituent¹⁴.

Concernant la dimension symbolique de l'injustice, la promotion de la diversité peut aller plus loin que la lutte contre les discriminations en matière de reconnaissance, voire de valorisation, d'identités culturelles dominées. Mais là encore, les pratiques varient d'un contexte à l'autre. La situation des populations victimes de discriminations ethnoraciales, politiquement sensible, peut se voir marginalisée, au pro-

fit d'actions visant d'autres catégories plus consensuelles, comme le genre, le handicap ou l'âge – sans qu'il soit d'ailleurs permis de penser que ces actions seront efficaces. Dans tous les cas, si la

Si la reconnaissance progresse, c'est toujours dans les limites de l'utilité et de la rentabilité économique : les firmes anglo-saxonnes accueillent plus volontiers en leur sein des groupes affinitaires que des sections syndicales.

reconnaissance progresse, c'est toujours dans les limites de l'utilité et de la rentabilité économique : les firmes anglo-saxonnes accueillent plus volontiers en leur sein des groupes affinitaires que des sections syndicales.

DIVERSITÉ, FAUSSE BONNE IDÉE ?

En conclusion, si la notion de discrimination comporte certaines limites, à la fois conceptuelles et dans son application pratique, elle constitue un outil essentiel pour caractériser certaines injustices. On peut l'utiliser dans une perspective juridique ou judiciaire, ou dans une perspective scientifique. La notion touche aux deux aspects de l'injustice, à la fois l'inégalité et le déni de reconnaissance. De ce point de vue, en tenant compte de ses limites et de certaines impasses auxquelles elle peut conduire, la lutte contre les discriminations peut efficacement contribuer au développement de la justice dans la société, si elle s'inscrit dans un projet politique plus large.

La notion de diversité, à laquelle elle est aujourd'hui souvent associée, pose en revanche des problèmes plus sérieux. Les réussites attribuées aux dispositifs et aux politiques qui en font

la promotion ne doivent pas masquer le fait qu'ils sont largement déconnectés de l'idéal de justice : la finalité de la diversité n'est pas la redistribution, et en matière de reconnaissance, ses effets sont fort hétérogènes. Si l'on entend souvent parler des « bonnes pratiques » en matière de « gestion de la diversité », il serait utile d'interroger davantage ses éventuels « bons résultats », car cette approche présente selon nous le double danger d'un renforcement de l'injustice et d'un affaiblissement de la critique.

Sans prétendre avoir pleinement répondu à l'interrogation initiale, nous aurions atteint notre but si ce texte permettait au camp progressiste de mieux appréhender ces deux types d'interventions, et s'il permettait aussi d'alimenter la réflexion parmi les professionnels de ces thématiques, notamment sur la portée concrète et sur les finalités politiques de leur action. ■

13 L. Bereni et A. Jaunait, *op. cit.*

14 O. Noël, « Politique de diversité ou politique de diversion ? Du paradigme public de lutte contre les discriminations à sa déqualification juridique », *Asylon(s)*, n°4, 2008.

Discriminations : production, effets et action

Pourquoi discriminons-nous ? Quels sont les effets de la discrimination ? Comment la réduire ? La psychologie sociale nous apprend que les situations de mixité favorisent grandement la réduction des préjugés.

GINETTE HERMAN

Université catholique de Louvain, Centre interdisciplinaire de recherches travail, État et société (Cirtes), Faculté ouverte de politique économique et sociale (Fopes)

Travail, logement, loisirs, vie privée... Pas un domaine de la vie sociale qui ne soit exempt de discrimination. Pas un groupe qui ne puisse, à l'occasion, en être une cible ou un vecteur, qu'il soit composé de femmes ou d'hommes, de personnes d'ici ou venues d'ailleurs, valides ou handicapées, affiliées à une religion majoritaire ou minoritaire, vêtues d'une manière ou d'une autre...

La psychologie sociale s'est donnée pour objet l'analyse de ce phénomène, à la fois tellement courant dans la vie sociale et tellement délétère dans les effets qu'il induit. Son approche est basée sur une série de principes qu'il importe de préciser pour comprendre ses apports. D'abord, cette discipline analyse les phénomènes sociaux à partir des individus et des groupes dont ils font partie plutôt que sur base des structures, des organisations ou des sociétés. Ensuite, elle aborde l'analyse du réel à partir de la construction que les êtres humains s'en font, cette construction étant souvent un meilleur prédicteur de nos conduites que la réalité « objective » elle-même. De plus, elle met l'accent sur les mécanismes transversaux plutôt

que sur le particulier ou le local et ce faisant, traite moins du « comment » que du « pourquoi ». Enfin, les développements qu'elle propose sont basés sur l'empirisme : les théories sont élaborées dans un mouvement dynamique qui articule de manière étroite les idées et les faits, quelle que soit la nature de ces derniers.

Usant de ces principes, la psychologie sociale a produit un corps de connaissances portant sur la question « Pourquoi discriminons-nous ? ». Elle y répond d'abord en examinant trois concepts et leurs articulations : les stéréotypes, les préjugés, les discriminations¹.

CE QUE NOUS SAVONS (LES STÉRÉOTYPES)

Qu'est-ce donc que le paradis ? C'est l'endroit où les policiers sont anglais, les garagistes allemands, les cuisiniers français, les amants italiens, le tout étant organisé par des Suisses. Et qu'est-ce l'enfer ? L'endroit où les garagistes sont français, les cuisiniers anglais, les amants suisses, les policiers allemands, le tout étant organisé par des Italiens.

En contrastant l'enfer et le paradis, cette plaisanterie, posée au niveau européen, met en lumière la connaissance intime que

nous avons des stéréotypes. En fait, ceux-ci renvoient à ce que nous savons, ou plus précisément à ce que nous croyons savoir du monde qui nous entoure, ainsi que des gens qui font partie ou

Nous attribuons aux individus les caractéristiques que nous associons au groupe dans son ensemble. Ce phénomène d'attribution est général : tout le monde le pratique ; personne n'y réchappe.

non de notre environnement. Un stéréotype vise un groupe, tout autant que les individus qui en font partie. Nous attribuons en effet aux individus les caractéristiques que nous associons au groupe dans son ensemble. Ce phénomène d'attribution est général : tout le monde le pratique ; personne n'y réchappe. ▶

¹ Il faut noter que les analyses qui sont proposées dans cet article sont issues de recherches basées sur des procédures expérimentales et des études sur le terrain, les unes aussi rigoureuses que les autres. Pour faciliter la lecture, les références scientifiques n'ont pas été incluses. Pour en savoir plus, le lecteur intéressé peut consulter l'ouvrage d'André Ndobu, intitulé *Les nouveaux visages de la discrimination*, publié en 2010 chez De Boeck. Cet ouvrage développe certaines des analyses et des travaux évoqués dans cet article.

- L'étude systématique des stéréotypes a mis en évidence que la majorité des groupes peuvent être, en grande partie, décrits en référence à seulement deux dimensions. La première inclut des

Les groupes considérés comme peu sociables et peu compétents vont faire l'objet de stéréotypes méprisants. C'est le cas des chômeurs, des immigrés, facilement qualifiés de « profiteurs, fainéants, parasites ».

traits liés à la sociabilité (chaleureux, sympathique) et à la moralité (honnête, franc) ; quant à la seconde, elle comporte des traits liés à la compétence (intelligent, efficace) et au pouvoir (dominant, ambitieux). Le croisement de ces deux dimensions fait apparaître quatre catégories.

Les groupes considérés comme peu sociables et peu compétents vont faire l'objet de stéréotypes méprisants. C'est le cas des chômeurs, des immigrés, facilement qualifiés de « profiteurs, fainéants, parasites ».

Les groupes sociables mais peu compétents vont susciter des stéréotypes paternalistes. Ce sera le cas des personnes âgées, ou handicapées, ou encore des femmes s'occupant de la maison et des enfants.

Les groupes compétents et de faible sociabilité (donc compétitifs) sont perçus comme menaçants ; ils provoquent des stéréotypes envieux. C'est le cas des riches, des informaticiens (surtout s'ils sont asiatiques), des femmes carriéristes qui font « un trop beau parcours ».

Les groupes qui cumulent compétences et sociabilité font l'objet de stéréotypes admiratifs. Il s'agit des groupes dont on souhaiterait être les amis et alliés.

Face à l'omniprésence des stéréotypes, la question de leurs fonctions ou de leur usage a été

posée. À quoi servent-ils ? Trois perspectives, différentes mais complémentaires, ont été élaborées à ce propos.

La première avance que l'usage des stéréotypes permet de soulager la surcharge cognitive, autrement dit de faciliter un traitement d'informations trop nombreuses ou trop complexes. Si, par exemple, on se retrouve à devoir traiter une centaine de candi-

datures pour un emploi à pourvoir, au sein d'une entreprise où le temps est compté, la surcharge

cognitive sera très importante alors qu'on a par ailleurs un devoir d'efficacité. Une solution est aisément disponible, celle du recours aux stéréotypes. Ceux-ci permettent alors de simplifier le traitement des informations et dès lors d'économiser du temps. La situation ainsi décrite est celle dite de « l'avare cognitif ».

La deuxième perspective suggère que les stéréotypes servent à « remplir des trous », c'est-à-dire à donner du sens, dans des situations nouvelles qui nous confrontent à l'inconnu. Supposons par exemple, qu'un employé voit arriver, dans son département, un nouveau collègue dont la couleur de peau diffère de la sienne.



Il ne connaît rien de lui, pourtant il doit interagir utilement. Pour pallier le manque d'information, il va être tenté d'utiliser les croyances à sa disposition. En ce cas, il est un « *théoricien naïf* » profitant des stéréotypes à sa disposition pour avoir l'illusion de connaître, au moins partiellement, la personne avec laquelle il doit travailler.

Enfin, la troisième perspective se réfère à une situation où l'individu a des intérêts à défendre. Ainsi, si un employé est en compétition avec un collègue d'une autre couleur de peau, il activera plus aisément les stéréotypes dévalorisants que si ce collègue appartient à son propre groupe ethnique. À l'inverse, s'il est en situation de coopération, l'activation des croyances sera moins rapide et moins forte. On vient de décrire le « *tacticien motivé* ».

Ces trois perspectives ont ceci de commun qu'aucune d'entre elles n'évoque l'idée que les stéréotypes sont obligatoirement actifs ou que certains individus en sont pourvus et d'autres y échappent. Au contraire, elles soulignent toutes le rôle de facteurs situationnels. Autrement dit, dans certains contextes, les stéréotypes deviendraient « agissants » alors que dans d'autres ils seraient « engourdis ». Voici quelques situations où les stéréotypes ont plus de chance d'être actifs : travailler sous la surcharge cognitive ou la pression du temps ; être en position de pouvoir (qui donne plus facilement le sentiment que l'on « sait ») ; être confronté à l'ambiguïté des critères d'évaluation utilisés (ainsi, dans un recrutement, parler de « dynamisme » est nettement plus ambigu que répertorier des tâches précises que le candidat aura à charge de mener à bien). Les résultats des recherches confirment le caractère situationnel de l'activation des stéréotypes.

CE QUE NOUS RESENTONS (LES PRÉJUGÉS)

Les stéréotypes restent rarement neutres. Très rapidement, ils sont revêtus d'une coloration émotionnelle. Quand cette coloration est négative (« je n'aime pas ce groupe ; je me sens anxieux, mal à l'aise face à une personne de ce groupe... »), il s'agit d'un préjugé. Celui-ci est, dès lors, l'attitude négative à l'égard d'un individu en référence à son appartenance à un groupe donné. En général, le jugement concerne des individus appartenant à des groupes autres que le sien. Cela dit, on peut aussi avoir intégré les préjugés négatifs que la société véhicule à propos de son propre groupe : cela se vérifie fréquemment auprès de groupes dévalorisés comme les chômeurs, les personnes recevant l'aide sociale...

Quelles sont les fonctions des préjugés ? Une des caractéristiques fondamentales des êtres humains réside dans la comparaison sociale. Pour établir notre valeur, notre position sociale voire même pour nous forger une opinion, nous n'avons le plus souvent d'autre solution que de nous comparer à autrui. Celui-ci devient, en quelque sorte, le point de référence obligé. À l'issue du processus de comparaison, l'individu découvrira si son groupe est meilleur ou pire que celui auquel il se confronte. Il prendra ainsi conscience de la valence de l'identité sociale du groupe auquel il appartient et, par extension, de la sienne propre. Lorsque cette identité s'avère positive, elle procure à l'individu une estime de soi dont on sait aujourd'hui combien elle contribue au sentiment de valeur des individus. Les préjugés participent à l'ensemble de ce processus puisqu'ils informent les individus à propos de la valeur des groupes respectifs.

CE QUE NOUS FAISONS (LES DISCRIMINATIONS)

Les stéréotypes et les préjugés constituent la voie royale aux comportements discriminatoires. Discriminer, c'est donner un traitement particulier à une personne au motif qu'elle appartient à un groupe particulier. À ce propos, la psychologie sociale « déborde » largement de ce que la loi

Pour établir notre valeur, notre position sociale voire même pour nous forger une opinion, nous n'avons le plus souvent d'autre solution que de nous comparer à autrui.

dit sur le sujet : celle-ci énonce en effet des critères, dans une logique de liste fermée. Or, n'importe quel critère peut se révéler pertinent à créer une discrimination. Tout dépend du contexte social, culturel ou historique dans lequel le critère prend place

La mise en évidence expérimentale de la discrimination a été réalisée pour la première fois en 1972 en Grande-Bretagne². Il s'est agi de diviser une assemblée en deux groupes, sur base d'un critère totalement incongru et parfaitement aléatoire. L'expérience s'est déroulée de la manière suivante. Deux séries de tableaux sont présentées à des participants, les uns signés de Klee, les autres de Kandinsky. Chaque participant a indiqué sa préférence à l'égard des deux séries. L'expérimentateur a ensuite annoncé que certains d'entre eux présentaient une sensibilité « plutôt Klee » et d'autres « plutôt Kandinsky ». En réalité, le fait de se voir attribuer une sensibilité particulière plutôt qu'une autre n'avait absolument rien à voir avec la préférence ini-

² Expérience menée par Henri Tajfel et connue sous le nom de « paradigme des groupes minimaux ». H. Tajfel, « Interindividual behaviour and intergroup behaviour », H. Tajfel, *Differentiation between social groups : Studies in the social psychology of intergroup relations*, London, Academic Press, 1978, pp. 27-60.

► tialement manifestée. La répartition des participants était aléatoire et avait pour objectif méthodologique de garder les groupes strictement comparables. L'objectif de cette procédure était de créer, de toutes pièces, un sentiment d'appartenance minimal à un groupe artificiel. On l'appelle minimal car aucun enjeu n'y est *a priori* associé : rien de « sérieux » ne lie les membres d'un groupe contre ceux de l'autre. La question qui se pose dès lors est de savoir quels en sont les effets. Pour les étudier, l'expérimentateur a proposé aux participants de répartir des sommes d'argent entre les membres de son propre groupe (par exemple, sensibilité Klee) et de l'autre groupe (par exemple, sensibilité Kandinsky). Cette répartition était pairée (par domino ; voir figure 1, ci-dessous). Ainsi, si on choisit d'attribuer 7 unités d'argent à un membre de son groupe, on en attribue simultanément 1 à un membre de l'autre groupe ; si on décide d'attribuer 8 unités d'argent à un membre de son groupe, on en attribue dans la même foulée 3 à un membre de l'autre groupe... Une lecture attentive de la figure 1 montre que trois stratégies sont possibles : 7/1 ou la maximalisation de la différence entre les deux groupes (sachant que dans ce cas, les gains sont, de manière absolue, les plus faibles, y compris pour les membres de son propre groupe) ; 13/13 ou

la stricte égalité entre les deux groupes ; 19/25 ou la maximalisation des gains des deux groupes (sachant que dans ce cas, les membres de l'autre groupe reçoivent plus d'argent que le sien propre).

En moyenne, les participants ont choisi la réponse qui tend

Les victimes de la discrimination sont souvent réticentes à attribuer les difficultés qu'elles rencontrent ou les échecs qu'elles essuient à ce phénomène.

vers la maximalisation des différences. Ils ont donc opté pour une stratégie qui privilégie leur groupe sans véritable égard aux gains qu'ils pouvaient récolter. Cette expérience a été reproduite, depuis lors, de nombreuses fois, que ce soit en Grande-Bretagne ou dans d'autres pays occidentaux (dont la Belgique). Par ailleurs, elle est sortie du laboratoire et a été transformée de manière à s'inscrire dans les réalités et enjeux de terrain. La cohérence des résultats obtenus a plaidé pour la mise en évidence de ce qu'on a été amené à appeler un « biais de favoritisme en faveur de son propre groupe », autrement dit un comportement discriminatoire tendant à privilégier les personnes considérées comme faisant partie de son groupe. La

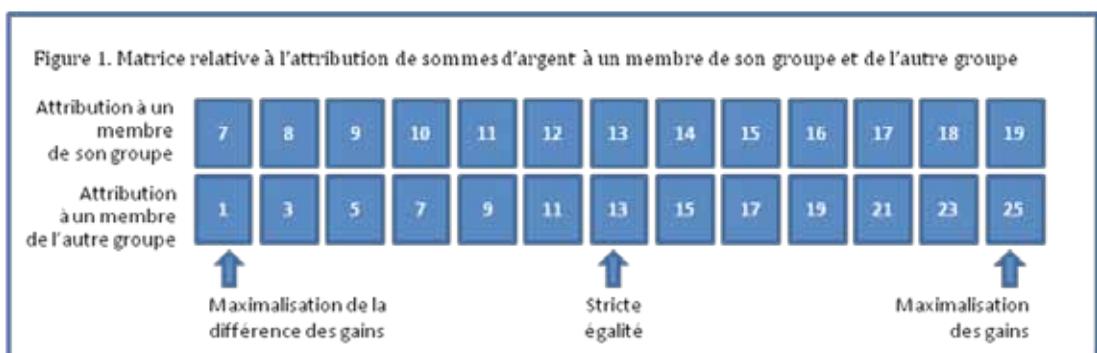
raison majeure de l'existence d'un tel biais est le rôle qu'il joue pour construire une identité sociale positive, positivité qui, dans un second temps, rejaillit sur sa propre estime de soi.

En définitive, une chaîne de causalité s'établit entre les trois concepts : stéréotypes, préjugés, discriminations. Il faut néanmoins noter que les préjugés ou le racisme ne sont pas univoques : ainsi le racisme peut-il prendre une forme traditionnelle ou moderne ; le sexisme peut-il se décliner de manière bienveillante ou hostile.

EFFETS DE LA DISCRIMINATION

Au regard des enjeux identitaires soutenus par la discrimination, il n'est guère étonnant que les effets en soient délétères. De nombreuses études empiriques les ont mis en évidence. Brièvement dit, il a été montré que le fait de se sentir discriminé handicapait diverses sphères du fonctionnement humain. Ainsi, la performance intellectuelle de personnes victimes de discrimination s'en trouve diminuée ; l'image qu'elles se forgent d'elles-mêmes est altérée ; les émotions qu'elles éprouvent sont souvent négatives...

Qui plus est, la mise en place de stratégies pour contrer cette





discrimination n'est pas chose aisée. En premier lieu, il est difficile d'apporter la preuve formelle qu'on a fait l'objet d'un traitement particulier au motif de son appartenance à un groupe. D'une part, rares sont ceux qui, ayant privilégié une personne au titre de son appartenance, s'en vantent. Les normes de non-discrimination qui prévalent ont pour effet de produire des formes détournées ou subtiles de distinction. D'autre part, souvent la situation est ambiguë : elle n'est donc pas aisément diagnostiquée comme problématique. Pour la débusquer, il faut mettre en œuvre des procédures que la loi n'autorise pas (ou pas encore). D'autre part, les victimes de la discrimination sont souvent réticentes à attribuer les difficultés qu'elles rencontrent ou les échecs qu'elles essuient à ce phénomène. Le faire risque de les priver du sentiment qu'elles exercent un contrôle sur leur environnement car elles doivent reconnaître alors qu'elles

sont sous la dépendance du jugement d'autrui dans des matières hors de leur pouvoir (par exemple, leur couleur de la peau, leur sexe, l'accès au travail dans une conjoncture économique de sous-emploi...). Généralement, elles préfèrent privilégier une attribution qui les implique personnellement, ce qui leur procure ainsi une certaine maîtrise sur la situation. Enfin, l'action collective rassemblant les individus subissant une discrimination pourrait être une manière efficace de lutte. Une telle démarche implique de se considérer d'abord comme membre d'un groupe déprécié et discriminé et de se revendiquer ensuite comme un objet de discrimination. Or, comme on vient de l'évoquer, le coût psychologique associé à de telles démarches est lourd. Il en résulte que, dans les faits, l'action collective est assez rarement observée au regard de la fréquence et de l'importance de la discrimination.

Des telles campagnes sont-elles utiles? Pas sûr. Mais c'est bien trouvé.
(Traduction : dois-tu te laisser toi-même à la maison quand tu sors?)

RÉDUIRE LA DISCRIMINATION

Face à la discrimination et aux effets qu'elle entraîne, la question centrale est rapidement devenue celle de sa réduction. Depuis plus de cinquante ans, les chercheurs s'efforcent de réaliser des recherches empiriques afin de mettre à jour les processus qui permettent de diminuer l'expression de la discrimination, voire la discrimination elle-même. Plusieurs voies ont été suivies, dont certaines semblent être inopérantes alors que d'autres seraient plus prometteuses. Les éléments présentés ci-après présentent, en un résumé très succinct, les résultats de très nombreuses études qui ont été réalisées durant ces trente dernières années.

Agir par les conférences, les exposés, les cours ?

Les actions éducatives et de promotion des droits de l'homme sont parmi les plus fréquentes qui aient été mises en œuvre, que ce soit à l'initiative des pouvoirs publics ou du monde associatif. Lorsqu'on se penche sur l'efficacité de ces mesures, la conclusion qui frappe le plus est le déficit d'évaluation, du moins au regard

Il est difficile d'apporter la preuve formelle qu'on a fait l'objet d'un traitement particulier au motif de son appartenance à un groupe. Rares sont ceux qui, ayant privilégié une personne au titre de son appartenance, s'en vantent.

des critères scientifiques (c'est-à-dire avec un contrôle des variables interférentes). Et quand les mesures sont évaluées, souvent les résultats qui s'en dégagent ne donnent pas lieu à des conclusions convaincantes : les

L'idéal républicain est-il incompatible avec la multiculturalité ? © ASSEMBLÉE NATIONALE, FRANCE



► conférences, les exposés ou les films didactiques n'ont pas globalement d'effet significatif sur la réduction de la discrimination. Diverses raisons peuvent expliquer ces résultats décevants. On l'a vu plus haut, les stéréotypes et les préjugés qui nourrissent la discrimination sont des phénomènes « normaux », consubstantiels au fonctionnement social des individus. Et donc leur simple éviction n'est pas réaliste. Par ailleurs, les matériaux utilisés (vidéos, exposés...), bien que réalisés avec les meilleures intentions du monde, véhiculent parfois des images grossières sur les groupes concernés et, de ce fait, peuvent induire des effets contre-productifs. Enfin, au-delà du dévoilement auxquels ils se livrent, ils ne proposent que rarement des actions concrètes et réalistes.

Agir par les normes ?

L'action sur les normes (lois, réglementations, principes moraux...) passe par des mesures autant passives (« Il est interdit de... ; il y a obligation de... ; on encourage à... ») qu'actives (exigences de quota, de traitement préférentiel) qu'on appelle souvent « discriminations positives » ou « actions positives ».

Incontestablement, ces mesures présentent des effets bénéfiques. D'abord sur le plan symbolique, le simple fait que des normes existent permet de réaffirmer des principes d'égalité et de justice et de légitimer l'action dans ce domaine. Ensuite, les normes sont à la source d'une réelle augmentation de la diversité : les personnes issues de groupes minoritaires (par exemple, les femmes, les personnes issues de minorités ethnoculturelles) entrent plus facilement dans des organes de décision, accèdent plus aisément à l'emploi, bénéficient davantage de promotions... depuis que ces

mesures existent.

Néanmoins, les mesures basées sur les quotas ou les traitements préférentiels ne sont pas sans retour de flamme. En ce qui concerne les groupes-cible, elles peuvent avoir un effet handica-

majoritaires qui – par définition – ne bénéficient pas des mesures de discrimination positive, des effets non voulus sont également observés. Même en cas de compétence égale, les mesures actives sont perçues par les groupes privilégiés comme une forme de discrimination à rebours. Il y a donc des effets de réactance. Mais, comme il s'agit souvent aussi d'éviter une

Le simple fait que des normes existent permet de réaffirmer des principes d'égalité et de justice et de légitimer l'action dans ce domaine.

pant. Par exemple, si une femme est ou se pense promue à une fonction dans une logique de quota et non pas au nom de ses compétences personnelles, sa confiance en elle en sera minée et risquera de réduire ses performances. En outre, pour pouvoir être appliquées, ces mesures doivent souligner, voire rendre visibles si elles ne le sont pas, les caractéristiques donnant lieu à la discrimination. Une telle démarche peut stigmatiser les individus et les fragiliser d'autant plus sur le plan psychosocial. Enfin, visant des individus particuliers, elles ont pour conséquence de les extraire du sort réservé à l'ensemble de leur groupe et donc contribuent à un affaiblissement de l'action collective.

Du point de vue des groupes

sanction morale ou judiciaire, les stratégies prennent des formes subtiles et ambivalentes. Ainsi, on a pu observer que si le licenciement éventuel d'une personne du groupe-cible coûte plus cher que son non-engagement, l'employeur préférera ne pas l'embaucher. Ou encore, on a relevé des stratégies symboliques, dites « pare-balles », qui consistent à créer une cellule diversifiée « prétexte » dans l'entreprise. Celle-ci, plutôt que de mettre en place de véritables mesures, a pour effet de transformer les griefs de travailleurs discriminés en simples malentendus, autrement dit de rechercher des justifications considérées comme légitimes à des comportements susceptibles d'être désapprouvés ou condamnés.

Agir selon les principes de l'idéal républicain ou de la multiculturalité ?

La lutte contre les discriminations se trouve souvent déclinée, dans les pays occidentaux, en des normes qui, soit promeuvent l'effacement des différences culturelles entre groupes (idéal républicain ou assimilationnisme), soit plaident en faveur de leur prise en compte (multiculturalité). La première idéologie avance que tout le monde étant égal, il n'existe aucune raison de traiter les individus en fonction des groupes auxquels ils appartiennent et de leurs spécificités. On est dans la minimisation, voire le déni des différences. Quant à la seconde, elle soutient l'idée qu'il importe de reconnaître, voire de valoriser ces différences, les individus étant caractérisés par l'histoire, les habitudes et les pratiques culturelles de leur groupe d'appartenance.

Ces deux idéologies produisent des attitudes et des comportements distincts. Elles ont donné lieu à des études évaluatives, en nombre encore insuffisant. Dans l'état actuel des connaissances, les résultats plaident en faveur de l'idéologie multiculturaliste : celle-ci est généralement associée à des valeurs positives à l'égard des autres groupes et induit moins de préjugés. De plus, appliquée au monde scolaire, il a été montré qu'elle est associée à une meilleure réussite des enfants des groupes minoritaires dès lors qu'elle prend en considération, ne fût-ce que partiellement, leur culture d'origine.

Agir par l'environnement ?

Parmi toutes les voies destinées à réduire les préjugés et les discriminations, l'une des plus prometteuses est celle qui est basée sur le contact intergroupe. Il s'agit de faire coexister et interagir des personnes appartenant à des ensembles différents que ce soit dans les écoles, dans les quartiers, au travail, dans les pratiques culturelles, sportives... Ces interactions ont ceci de particulier qu'elles permettent de prendre conscience des similarités existant entre personnes issues de groupes différents, de réduire l'anxiété que la méconnaissance de l'autre peut générer, de développer des liens affectifs... Les recherches ont montré que le simple contact suffit mais certaines conditions augmentent l'amplitude des effets : s'il est encouragé par la hiérarchie, s'il s'inscrit dans la durée, s'il est basé sur des relations de coopération plutôt que de concurrence... Ces résultats observés maintenant depuis près d'un demi-siècle plaident pour que soient mis en place des environnements favorisant toutes les formes possibles et imaginables de mixité dans la vie sociale.

PISTES POUR L'ACTION

Au terme de l'analyse qui vient d'être proposée, il apparaît que la discrimination est un phénomène dont le contrôle et la réduction ne sont pas chose aisée. D'une part, elle repose sur des processus cognitifs et motivationnels considérés comme fondamentaux au fonctionnement humain. D'autre part, elle est rétive à des politiques basées sur le prescriptif (lois, réglementations...), les êtres humains que nous sommes étant très inventifs pour les contourner. Il en résulte qu'une solution dite « clé sur porte » n'existe pas. Seules des approches adaptées aux contextes spécifiques et prenant

en considération les processus évoqués plus haut ont une chance de porter quelques fruits. Voici une série de pistes qui n'épuisent en aucune manière l'ordre des possibles.

Comme l'expression des stéréotypes et des préjugés est situationnelle, autrement dit activée ou inhibée en fonction du contexte, il faut dépister les environnements qui peuvent être hostiles aux groupes minoritaires (surcharge cognitive, pression du temps, critères ambigus...), et tenir une attitude proactive à leur égard.

Il faut multiplier les situations de contacts intergroupes ou de mixité vécue de manière active, qui reconnaissent et admettent les différences sociales, culturelles, historiques, comportementales entre groupes plutôt que leur minimisation, voire leur déni.

Il est important d'alerter le droit des effets non voulus, non désirés. Car, s'il a le mérite d'exister, le droit de la non-discrimination

Dans l'état actuel des connaissances, les résultats plaident en faveur de l'idéologie multiculturelle : celle-ci est généralement associée à des valeurs positives à l'égard des autres groupes et induit moins de préjugés.

tion a des effets pervers, qui justifient le dialogue interdisciplinaire avec la psychologie sociale, la sociologie, la science politique, l'économie...

Notre société a grand besoin que l'on continue à étudier la question. La condition d'amélioration de la pratique est que l'on puisse continuer à mener des études fondamentales qui permettent de comprendre les mécanismes et d'évaluer les actions du terrain. ■

Les Roms, multidiscriminés

La croyance populaire veut que les Roms soient pauvres, sans éducation et, surtout, auteurs de délits divers. En fait, ils ne demandent rien d'autre qu'un peu de dignité et de reconnaissance : un emploi, un logement, une régularisation administrative...

AHMED AHKIM

directeur du Centre de médiation des Gens du voyage et des Roms en Wallonie

Parler de Roms, c'est parler de Roumains, Bulgares, Slovaques, Macédoniens, Serbes, Croates, Tchèques... tous ressortissants de pays essentiellement d'Europe centrale et orientale. Ensemble, ils constituent une des minorités les plus importantes d'Europe : on parle de 12 à 15 millions de personnes¹. Ils ont pour point commun une langue et une culture relativement stable malgré la diversité constatée selon le pays, la région voire le groupe concerné².

DE L'ESCLAVAGE AU GÉNOCIDE

La plupart des peuples qui composent actuellement les Balkans y sont arrivés entre le V^e et le XIII^e siècle, la plupart d'entre eux en provenance d'Asie centrale, notamment les peuples slavophones. Les historiens attestent la présence des Roms dans les Balkans à partir du XII^e siècle. Si, à ce moment-là, les Roms viennent de l'Est, ils ne sont pas les seuls : les Magyars par exemple (les actuels Hongrois) sont arrivés en même temps qu'eux dans la région.

L'histoire des Roms va alors se calquer sur celle des pays où ils résident. On peut distinguer trois grandes réalités différentes : la première est vécue dans les zones

sous domination de l'Empire austro-hongrois ; la seconde dans les zones sous domination de l'Empire ottoman ; la troisième se joue dans la région constituée de la Roumanie, la Valachie et la Moldavie. Quelques moments forts vont laisser des traces extrêmement profondes dans la mémoire collective : les connaître contribue à la compréhension de la dynamique d'exclusion dans laquelle les Roms sont toujours enfermés, aujourd'hui encore.

L'Empire austro-hongrois a mené une politique d'assimilation très forte. La volonté était de transformer les populations nomades en bons paysans. Ainsi les populations ont-elles été fixées dans des villages et des hameaux. L'échec a été total. Mais il en reste des traces : les villages ont subsisté au fil des siècles, exclusivement habités par des Roms, sans aucune activité économique, et soumis à la dégradation.

Les populations roms les plus nombreuses résidaient quant à elles dans l'actuelle Roumanie. Elles vont être réduites à l'esclavage pendant quatre siècles, du XV^e au XIX^e. On ne parle pas ici du servage, à l'époque généralisé, mais bel et bien de l'esclavage en tant que tel, c'est-à-dire la réduction d'humains en objets, sans aucune personnalité

juridique : il est permis de les vendre, les céder, les transmettre, par exemple comme héritage. Au XIX^e siècle encore, on vendait couramment hommes, femmes et enfants par lots, sur des marchés. La stigmatisation était inscrite dans le cadre juridique. Les effets sont désastreux, jusqu'à aujourd'hui : quatre siècles d'un tel régime ne peuvent que laisser des traces extrêmement profondes. L'esclavage va être levé en 1844-1845.

On ne peut plus passer sous silence le génocide dont les Roms ont été victimes durant la Seconde Guerre mondiale (entre 250 000 et 500 000 personnes, soit plus d'un tiers de la population rom recensée). On ne peut imaginer à quel point cela reste présent dans leurs mémoires, y compris chez les plus jeunes, qui n'ont pourtant pas connu personnellement la tragédie. Pour eux, ce n'est pas une affaire du passé, ils la revivent toutes les fois où ils font la douloureuse expérience de l'exclusion, de l'échec, et parfois même « simplement » quand ils doivent négocier, discuter avec les institutions.

Les attitudes de retrait, de timidité dans l'approche, quand ce n'est pas de la frayeur voire de l'auto-exclusion sont des traces contemporaines de ce long pas-

ception que nous avons de cette population.

Lorsqu'on essaye d'identifier « De qui parle-t-on ? », on ne peut que constater d'énormes confusions dans les termes.

Remarquons d'abord la quasi-homonymie systématique entre la communauté rom et les catégories méprisables de « pauvres », « criminels », « personnes en dehors de toutes les règles ». C'est pourtant une grande diversité de situations qui s'observent : chez les Roms aussi, il y a des personnes âgées, des femmes, des jeunes, des personnes qui réussissent et malheureusement beaucoup d'autres qui réussissent moins bien. Malgré cela, la population perçoit la communauté comme un « tout », uniforme, caractérisé par une image d'Épinal : la personne, une femme le plus souvent, assise par terre en train de mendier, un enfant couché sur les genoux.

Deuxième confusion : celle qui existe avec les Gens du voyage, dont l'habitat est mobile, mais qui ont toujours été d'une des nationalités de l'Europe occidentale : belge, français, allemand... La confusion est systématique entre les Roms et les Gens du voyage, que d'aucuns qualifieront de « nomades », « bohémiens » ou « romanichels ». La confusion se paie cash. Les Roms qui viennent demander l'asile sont assimilés à des nomades, et on assimile leur précarité et leur mendicité à leur mode de vie de façon inhérente. Puisque de toute façon ce sont des nomades, le bidonville dans lequel ils vivent peut être requalifié comme « campement ». Malheureusement, informer ne suffit pas à faire dépasser les stéréotypes.

Une large part des confusions s'origine dans nos certitudes. Tout le monde en effet « connaît » cette population et est dès lors autorisé à dire quelque chose à son sujet. Le stock de nos préjugés à l'égard d'une population est souvent inversement proportionnel au stock d'expériences que nous avons dans la rencontre directe avec elle.

LA DYNAMIQUE COMPRISE « DE L'INTÉRIEUR »

Jusqu'en 2006-2007, notre centre a été sollicité comme partenaire dans des recherches/actions, dont la question de départ était centrée sur la scolarisation des enfants (car le stéréotype veut que « les enfants des Roms ne vont pas à l'école »), la mendicité, voire la criminalité. Nous ►

sé de ghettos, d'esclavage, de génocide.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe a connu de nouvelles vagues de migrations. Jusque dans les années 90, toutes celles venant de l'Est étaient perçues comme nationales : réfugiés hongrois, travailleurs yougoslaves, demandeurs d'asile roumains. Mais l'élargissement de l'Union européenne va changer la donne : on va commencer à parler des migrations de Roms. Une situation pas fondamentalement changée est nommée d'une nouvelle façon. Dès 1993, l'anthropologue Alain Reyniers alerte les autorités européennes sur le risque d'effondrement de la minorité rom vivant dans les pays de l'Est, vu la restructuration socio-politique en cours dans tous les pays des Balkans³.

CONFUSIONS DE TERMES

Autant, dans les années 90, le « plombier polonais » devenait chez certains une figure obsessionnelle, en particulier dans une frange de la classe politique française, autant, dans les années 2000, le débat sur les migrations va se focaliser sur les Roms. Ils ne sont pourtant pas les seuls à circuler. On peut trouver plusieurs explications à cette focalisation, notamment liée à la per-

1 Ce texte s'inspire des données et conclusions d'une récente recherche : Jacqueline Fastrès et Ahmed Ahkim (dir.), *Les Roms, chronique d'une intégration impensée*, Charleroi, Couleur livres, 2012. Cette recherche avait vocation « compréhensive », c'est-à-dire qu'elle est un essai de comprendre et de sentir depuis l'intérieur les situations vécues par les Roms eux-mêmes aujourd'hui en Belgique, ainsi que les sentiments qu'elles provoquent chez eux.

2 « Rom » signifie « homme marié ». Les Roms d'Europe centrale et orientale sont une des trois grandes branches identifiées par le Conseil de l'Europe comme appartenant au groupe générique « Rom », les autres étant les *Sinti* (ce sont ceux que nous appelons communément Gens du voyage) et les *Kalé*, autrement appelés Gitans et originaire d'Espagne et du Sud de la France. Le *romanes* (ou *romani chib*) est une langue indo-européenne comme le grec, les langues latines, germaniques, slaves, baltes, celtes... L'analyse linguistique et terminologique montrant un fonds important de termes sanskrits, mais aussi arméniens, grecs... est à la base de l'hypothèse de l'origine indienne des Roms. Pour autant, tous les Roms ne parlent pas le *romanes*. C'est le cas des *Boyash* (*Beash*, *Bayash*, *Banyash*, *Baiesi* ou *Rudari*, selon les pays) dont le parler est proche du roumain, ou de certains *Ashkali* qui parlent albanais. D'autres groupes, comparables sur certains points aux Roms, tels les *Egyptiens* (appelés ainsi car supposés venir d'Égypte et eux aussi albanophones) et alors que certains *Ashkali*, tiennent, eux, à afficher leur différence par rapport aux Roms.



► nous y refusons désormais : entrer dans le sujet par de tels items ne fait que renforcer les stéréotypes et la confusion. Nous n'essayons pas d'écarter les préjugés mais tentons de ne pas les prendre pour acquis. En réalité, il manquait d'une enquête générale sur les Roms en Belgique : nous avons voulu faire le point, pour essayer de comprendre de l'intérieur la dynamique dans laquelle les Roms qui vivent en Belgique se trouvent pris.

Méthodologiquement, nous avons mené deux « focus groupes » parallèles, l'un avec des familles roms, l'autre avec des travailleurs sociaux, de manière à croiser les résultats.

Premier constat de la recherche : les questions qui nous semblent prioritaires – mendicité, scolarité – ne sont quasi pas évoquées par la population rom elle-même, ni d'ailleurs par les intervenants sociaux travaillant quotidiennement avec elle. Les préoccupations essentielles sont centrées sur la situation administrative, les questions de l'emploi, du logement et de l'éducation. À aucun moment, les imaginaires qui envahissent les discours classiques sur les Roms ne sont arrivés sur la table.

Une complexe dynamique de « nœuds » ou de « tourbillons » enferme la population rom. On peut distinguer trois grands nœuds : d'un côté, l'extrême pauvreté ; de l'autre, la stigmatisation et le racisme ; enfin, la complexité administrative. Chaque nœud resserre le ou les précédents. Les familles en sont prisonnières.

L'extrême pauvreté, c'est ne pas savoir où on va loger le soir, ni ce qu'on va manger dans la journée. Pour avoir un minimum de chance d'être intégré, il faut avoir

une existence administrative officielle. Le droit prévoit déjà beaucoup de choses : ce n'est pas dans le droit que résident les problèmes principaux, mais sensiblement plus lorsqu'il faut se présenter dans une administration communale pour y annoncer sa domiciliation comme citoyen européen alors qu'on n'a pas précisément les « signes » du citoyen européen.

L'extrême pauvreté active par ailleurs une série de stéréotypes,

« Tu ne peux imaginer notre stupeur, notre effroi et notre honte que des Polonais aient pu commettre un tel acte. Mais quel a été notre soulagement quand nous avons appris qu'il s'agissait de Roms ! »

qui renforcent la stigmatisation voire le racisme. Dès lors qu'il s'agit de Roms, c'est assez systématique, comme si « cela va de soi » : les gens se lâchent, pas seulement l'épicier du coin, aussi des autorités publiques : le « politiquement correct » n'existe plus lorsqu'il s'agit de Roms ou de Tziganes ; le racisme est légitimé et peut s'exprimer en public sans aucun obstacle.

IDENTITÉ ASSIGNÉE

Quant à la stigmatisation, la dynamique conduit à la construction d'une identité très particulière : l'identité assignée. Les événements de la Gare centrale à Bruxelles il y a quelques années constituent une illustration très révélatrice : un jeune adolescent se fait tuer en pleine gare à une heure de grande affluence dans une altercation pour le voler. La chasse à l'homme est immédiatement lancée, à l'aide d'une des-

cription ethnophysique. En l'occurrence, il ne pouvait s'agir que de Maghrébins. Les auteurs sont arrêtés deux jours plus tard : surprise, il s'agissait de Polonais ! J'ai des amis polonais. À l'époque, ils me disaient : « Tu ne peux imaginer notre stupeur, notre effroi et notre honte que des Polonais aient pu commettre un tel acte. Mais quel a été notre soulagement quand nous avons appris qu'il s'agissait de Roms ! ». Ce ne sont pas des racistes qui me tenaient ce propos,

je m'en porte garant. Simplement, on voit les dégâts de l'identité assignée : un crime particulièrement grave est considéré comme quasi « allant de soi » dès lors qu'il est com-

mis par un membre d'une communauté, d'une culture précise.

En 2010, en France, le président Sarkozy a organisé une gigantesque confusion entre des émeutes de jeunes immigrés dans quelques villes, un événement impliquant des Gens du voyage et l'existence de bidonvilles dans les alentours de Lille, Paris et Lyon : vraiment « la totale », qui a mobilisé les politiques au plus haut niveau, avec l'organisation du médiatique sommet de Grenoble.

Gare centrale et Grenoble : deux illustrations d'affolement médiatique. Un tel affolement est symptomatique de deux phénomènes :

- D'abord, ce que Fabienne Brion nomme la « panique morale » : dès lors qu'un événement concerne une communauté particulière, toute la société s'emballe⁴.

- Ensuite, ce que Jean-François Lyotard appelle « le diffé-

rend »⁵. Il n'y a différend qu'avec un conflit dont le règlement ne se fait que dans l'idiome de l'une des parties, sans qu'on puisse l'exprimer dans l'idiome de l'autre, pourtant elle aussi victime de torts. En d'autres termes, il y a différend lorsque ce qu'il y a à comprendre a des difficultés à s'exprimer. Ce qu'il y a à nommer excède les capacités symboliques et institutionnelles du moment. À ce titre, le silence des acteurs est un révélateur d'une telle situation.

Heureusement, depuis le discours du président Sarkozy à Grenoble, on a observé un sursaut des intellectuels, des organisations et des mouvements. Certaines analyses produites sont exceptionnelles, qui déconstruisent la question rom et sa couverture politico-médiatique, notamment dans le rôle de l'État. Est-ce pour autant suffisant? Non, dans la mesure où la question rom ouvre un abîme socio-politique : lorsqu'on en parle, c'est comme si on faisait abstraction de toute la prudence dont nous témoignons vis-à-vis des catégories précarisées, des minorités, des populations migrantes.

RECOMMANDATIONS

Notre expérience avec la population rom permet de dégager quatre recommandations.

Il faut commencer par le langage, savoir dire la confusion qu'il y a lorsqu'on parle de cette communauté.

Il convient de revenir au principe de réalité, c'est-à-dire substituer dans nos projets et nos discours la question « De quoi ont-ils besoin ? » par la question « Que demandent-ils ? ». Cette substitution réclame que nous soyons à l'écoute, que nous mettions en place un dispositif adapté.

La troisième recommandation

se réfère à la dynamique individuel/collectif, culture/personne. Le Centre de médiation a une ligne très claire en ce qui concerne l'insertion socio-professionnelle, l'éducation, le logement et la santé : l'aide et l'accompagnement individuel sont absolument nécessaires et exclusifs de toute approche culturelle, pour ne pas renforcer l'exclusion catégorielle de la communauté. Cela ne veut pas dire qu'on ne prend pas en considération la situation de la communauté : on peut réaliser un travail individuel, par exemple en hôpital, au travers de médiateurs interculturels, mais ça reste individuel parce que les problèmes d'emploi, de logement... sont d'abord individuels. Nous nous inscrivons totalement en faux contre certaines idées, comme par exemple imaginer construire des logements réservés exclusivement aux Roms – cela existe en France de manière relativement massive : des hectares sont clôturés, on y met des préfabriqués et on nomme l'ensemble « village d'insertion pour les Roms ». Cette idée néfaste commence malheureusement à faire son chemin en Belgique. Pour nous, au contraire, la question du logement doit faire l'objet d'un accompagnement personnalisé, avec une lutte acharnée contre la discrimination. Par contre, sur le plan de l'expression culturelle, l'approche collective et communautaire est importante, en partant des personnes elles-mêmes.

Enfin, il faut parvenir à éviter la surexposition de la communauté rom au moindre événement. Nous disposons d'un outil extraordinaire en Communauté française : l'éducation permanente, qui peut travailler à construire et tisser des récits – faire socié-

L'aide et l'accompagnement individuel sont absolument nécessaires et exclusifs de toute approche culturelle, pour ne pas renforcer l'exclusion catégorielle de la communauté.

té, c'est d'abord partager des récits communs – le partage des récits construit une identité tournée vers l'avenir.

Terminons par une note positive : nous n'avons pas à rougir du traitement qui est fait à cette communauté en Belgique. Certes, énormément de choses restent à accomplir. Mais quand on voit l'évolution dans d'autres pays, parvenir à faire en sorte que la situation des plus précaires ne se dégrade pas plus fortement est déjà, en soi, une réussite. ■

3 Alain Reyniers : « À l'Est, l'ambiguïté d'une situation », *Etudes tziganes*, 1993/1, p. 82. La bibliographie d'Alain Reyniers est disponible à l'adresse : www.anthropologie-prospective.eu.

4 La bibliographie de Fabienne Brion est disponible à l'adresse : www.uclouvain.be/fabienne.brion.

5 Jean-François Lyotard, *Le différend*, Paris, Minuit, collection Critique, 1983.



Mouvement social, diversité, justice sociale



Affiche syndicale américaine, 1949 © PENN STATE SPECIAL COLLECTIONS LIBRARY

Les associations en première ligne

L'apport des personnes issues de l'immigration à la société passe souvent par des associations. Quel rôle jouent-elles dans leur intégration sociale et dans la valorisation de leurs compétences ?

ALTAY MANÇO

directeur scientifique de l'Institut de recherche, formation et action sur les migrations (Irfam, www.irfam.org)

La vie associative est un des piliers de notre démocratie¹. Le tissu associatif se renouvelle sans cesse, il s'élargit, ainsi d'ailleurs que ses rôles. On lui demande d'assumer des fonctions toujours plus importantes, notamment en matière d'accueil des populations immigrantes, sans que pour autant les moyens utiles suivent en suffisance.

Différents travaux convergent pour montrer un déficit de participation des communautés immigrées dans la vie sociale et politique, notamment à travers la reconnaissance de leur association².

Deux lectures sont possibles. L'une – c'est notre option – qui voit les associations de migrants comme une ressource ; l'autre qui les voit au contraire comme le symptôme du communautarisme, du renfermement sur soi ou même du refus de l'intégration.

En réalité, il faut trouver un dosage subtil entre les deux aspects. Car l'identité fière est souvent nécessaire à certains groupes, qui mettent leur ethnicité en avant. En même temps, il est nécessaire de participer comme citoyen d'une société. La vie associative est en quelque sorte le « poumon » au sein duquel s'opère le dosage.

Par ailleurs, il est des cas où l'on constate des problèmes de communication entre associations et administrations de la société d'accueil : c'est singulièrement le cas en Belgique.

Les réactions face à l'associationnisme des migrants diffèrent d'un pays à l'autre. L'approche comparative régionale ou nationale sert la compréhension.

TYPOLOGIE

Précisons de quoi nous parlons. Il y a des ASBL, mais aussi beaucoup de regroupements, d'associations de fait créées et animées par des membres de communautés immigrées et/ou leurs enfants, qui ne sont pas eux-mêmes immigrés. Les intéressés peuvent donc être nés Belges ou avoir été naturalisés. On identifie les associations concernées par leur objet social : il doit être en lien avec des communautés, des pays d'origine, des croyances, des langues et/ou des cultures particulières ; elles ont des caractéristiques visibles, par exemple leur nom, leur localisation dans certains quartiers, leurs initiatives, leur composition ; quand elles ont des employés, ils sont souvent issus des mêmes origines que ce que la dénomination laisse entendre. Ces associations sont souvent impliquées dans des actions qui engagent à la fois le pays d'accueil et le pays d'origine ; elles sont

souvent membres de fédérations dont l'appellation évoque également une réalité ethnique.

Pour le cas de la Belgique, on peut établir une rapide typologie³.

Pour ce qui est de la population africaine subsaharienne vivant en Belgique, le nombre d'associations est d'environ 40 pour 10 000 habitants : il y a donc un associationnisme relativement vivace.

Pour les associations de souche maghrébine, essentiellement des Marocains ou des personnes issues de l'immigration marocaine : 10 associations pour 10 000 habitants.

Quant aux Turcs, ils sont entre ►

1 Ce texte est la retranscription de l'exposé donné oralement à Charleroi le 12 avril 2013 par Altay Manço. Retranscription assurée par Maria Vazquez et Pierre Georis, validée par l'auteur.

2 On se réfère aux travaux de l'Irfam (A. Manço et J. Gatugu, « Associations culturelles des migrants et incommunication avec les milieux politico-administratifs : la situation en Belgique francophone », *Non Marchand. Management, droit et finance*, Bruxelles, n°15, pp. 53-73, 2005) ; mais également de l'Enar (European network against racism), « Migrants et pouvoirs : quelles participations ? », *Diversités et citoyennetés*, n°30, 2012 ; de l'Ecre (European council on refugees and exiles) ou du Ciré (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers), le programme « Share », 2011/2013 ; et, enfin, du Réseau européen de migrations et développement : Eunomad.

3 Elle se base sur nos travaux initiaux (J. Gatugu, S. Amoranitis et A. Manço (eds), *La vie associative des migrants : quelles (re)connaissances ? Réponses européennes et canadiennes*, Paris, L'Harmattan, 2004), régulièrement mis à jour.

► les deux : 30 associations pour 10 000 habitants.

Au-delà de la dimension quantitative, on observe des différences qualitatives importantes. Par exemple, les associations africaines, si elles proposent souvent des activités culturelles, proposent aussi beaucoup d'activités religieuses, et des activités solidaires tant vis-à-vis des primo-arrivants que du pays d'origine. Elles participent aussi beaucoup à des débats politiques. Les initiatives ont souvent un caractère multiculturel dans la mesure où elles peuvent réunir plusieurs pays d'Afrique. Quant à leur rapport aux administrations belges, elles sont dans une posture de forte sollicitation en terme de reconnaissance et de moyens financiers.

Les associations maghrébines se structurent autour de la langue arabe et la religion, mais pas uniquement : dans la partie sud du pays, beaucoup d'activités se tiennent en français, autour d'une animation pédagogique, l'aide scolaire ou les sports. L'orientation des jeunes de la deuxième génération est une préoccupation ancrée de longue date. Le passé associatif compte beaucoup pour réussir un parcours : ainsi, les personnes élues aux élections communales et issues de l'immigration ont-elles presque toujours un passé ou un présent associatif à faire valoir dans leur CV.

Les associations turques offrent des activités à dimension beaucoup plus monoculturelle que les deux autres groupes. L'identité turque est fort marquée, les associations bien structurées, et exerçant une fonction de représentation. Plus d'une dizaine de fédérations relative-

ment puissantes coexistent, alimentées par leurs membres qui peuvent être des indépendants, des commerçants turcs installés et assez nombreux. Elles organisent des initiatives solidaires, avec de forts liens à la Turquie et un faible lien à la Belgique. Pourtant, il y a un constat intéressant : si, en Belgique, on a 30

On trouve de tout, des colombophiles aux haltérophiles en passant par les défenseurs des droits humains. Mais c'est bien cela le tissu associatif, un continu de citoyenneté et de participation.

associations pour 10 000 habitants d'origine turque, en Turquie il n'y en a que 12. Globalement, en Belgique et en France on dénombre quelque 150 associations pour 10 000 habitants. Les différences sont très importantes, et montrent que peut-être les Turcs de Belgique sont plus proches de l'idéal de société civile, pilier de la démocratie, que les Turcs de Turquie.

Ceci écrit, même les plus actifs parmi les migrants – les Africains subsahariens qui possèdent 40 associations par 10 000 habitants – sont loin de la moyenne belge. L'associationnisme est absolument nécessaire ; mais, malgré la vivacité que l'on peut observer chez les migrants, ils n'en restent pas moins en retrait par rapport à la réalité nationale. Certes, dans cette réalité, on trouve de tout, des colombophiles aux haltérophiles en passant par les défenseurs des droits humains. Mais c'est bien cela le tissu associatif, un continu de citoyenneté et de participation.

COLLABORATIONS AVEC L'ÉTAT

Lorsqu'il s'agit des collaborations avec l'État, les constats sont encourageants : les associations commencent à jouer un rôle de médiateur, d'explicateur, de facilitateur des communautés vers les institutions d'une part, mais aussi des institutions vers les communautés d'autre part. Elles assurent une fonction de transmission.

Les associations servent aussi à valoriser des trajectoires personnelles. Par

exemple, des migrants d'Afrique subsaharienne peuvent être diplômés sans que les diplômes ne soient reconnus ou, s'ils le sont, sans pouvoir être valorisés sur le marché de l'emploi. La vie associative qu'ils promeuvent alors eux-mêmes leur permet l'auto-valorisation.

Pour les nouveaux arrivants, les associations sont un sas d'intégration et de communication : il faut pouvoir entendre leur expérience, par exemple à l'occasion de la mise en place des parcours d'intégration. En temps de crise, elles deviennent, pour certains migrants, des tremplins vers l'emploi⁴.

Les associations représentent donc une ressource importante, à relativiser néanmoins au vu de la faible importance des montants investis dans lesdites associations, même si cela s'est amélioré depuis l'époque des premières recherches, au début des années 2000⁵.

Une limite de nos observations réside dans le fait que les re-



cherches que nous faisons sont souvent liées aux associations que l'on identifie parce qu'elles sont déjà en contact avec les pouvoirs publics belges. En quelque sorte : une partie de l'iceberg. En dessous, il y a tout ce qu'on ne connaît pas, l'invisible, l'informel, le provisoire ou l'émergent. Entre tous, la coordination est faible et la concurrence forte : il ne faut pas cacher l'existence d'une forme d'animosité entre les associations.

Enfin, suivant les dires d'un représentant d'une association marocaine à caractère religieux, à l'occasion d'une enquête il y a quelques années : « Financer certaines activités ne signifie pas pour autant qu'on les reconnaisse ».

SOURCES DES BLOCAGES

Effectivement : financer (par ailleurs à faible hauteur) ne veut pas dire que l'on « comprend » réellement le sens de l'activité ni qu'on en aurait fini avec toutes sortes de craintes ou d'allégations. Car, il y a des divergences entre les uns et les autres sur les valeurs associatives elles-mêmes. Ainsi, la Belgique a-t-elle intégré l'importance de la mixité des genres à l'intérieur des structures, ou celle des générations, qui peuvent mutuellement s'apporter quelque chose. Face à cela, des associations de migrants existent qui, parce qu'il faut se valoriser sur le marché de l'emploi, peuvent être considérées comme des commerces déguisés. Ou encore, la dimension monoculturelle peut être gênante. Même la démocratie associative pose question, quand

on sait que certaines associations sont de très petites unités ou construites autour de quelques familles. Il y a donc bien divergences et préjugés entre pouvoirs publics et associations ; il en résulte une certaine forme de discrétion, des contacts indirects, des phénomènes de cooptation, de la sélectivité, voire des évitements.

De leur côté, les associations alimentent ce système insatisfaisant, par opportunisme : il y a une offre de projets, « *Je veux être là-dedans, je vais faire valoriser quelque chose qui n'a rien à voir avec l'offre* », en d'autres termes, « *Je vais me déguiser* ». C'est de bonne guerre dans la mesure où c'est souvent de survie qu'il s'agit, mais ça frustre les institutions et ouvre un espace aux allégations désagréables. Une autre stratégie tenue par les associations est de refuser de se faire contrôler, et donc de renoncer à écrire des projets, recevoir des subventions, évaluer l'action : après tout, moyennant la mobilisation de moyens internes à la communauté, on peut agir en totale indépendance et discrétion. Cela décrit une situation de mitoyenneté bien plus que de citoyenneté.

D'autres réticences sont beaucoup plus clairement politiques. Un État face à une minorité issue de l'immigration se doit d'exercer sa fonction assimilationniste : faire acquérir la langue du pays d'accueil, assurer la scolarité, faire intégrer un certain nombre de valeurs majoritaires (ou considérées comme telles) dans le pays d'accueil. C'est la condition pour que les groupes

minoritaires puissent entrer dans la danse. Évidemment, cela crée des crispations, principalement sur deux fronts : le « nord/sud » – avec parfois des rappels du passé colonial – et le front « islam/occident », le tout écrit avec les guillemets d'usage.

Ce n'est pas un secret : quand une mosquée dans une localité de Wallonie a envie d'organiser des cours de français pour de

Comment intégrer de nouveaux venus avec de nouveaux piliers, de nouvelles colorations, comment les insérer dans le partage des bénéfiques alors que c'est déjà si compliqué entre nous, et que nous sommes en période de crise ?

nouveaux arrivants et va trouver la commune, elle s'entend répondre : « *C'est impossible, car vous êtes une mosquée, pas un lieu public laïque* ». Cela s'est produit des dizaines de fois. La Belgique étant le pays des consensus fragiles entre piliers, comment intégrer de nouveaux venus avec de nouveaux piliers, de nouvelles colorations, comment les insérer dans le partage des bénéfiques alors que c'est déjà si compliqué entre nous, et que nous sommes en période de crise ? ▶

4 A. Manço et A. Gerstnerova, *Crise, intégration et solidarité internationale : associations de migrants dans l'Union européenne*, Eunomad, Paris, 2013. (www.eunomad.org)

5 En Wallonie, par exemple, les Aides à la promotion de l'emploi (APE) ont notamment permis de subsidier la rémunération de travailleurs et donc à asseoir l'emploi. (www.wallonie.be)



RECOMMANDATIONS

Recommandations aux administrations : oui, offrez plus de moyens, partagez plus. La gestion de la diversité implique de diversifier nos offres, de faire une place à des structures différentes de celles aujourd'hui présentes et reconnues. Cela sera tout à la fois utile pour la lutte contre la discrimination et la valorisation des personnes concernées. En même temps, cette politique donnera un droit de regard, dans l'échange mutuel : on quitterait la situation décrite de mitoyenneté pour entrer plus franchement dans celle de la citoyenneté. En se débarrassant du mur, on crée les conditions pour chacun de démystifier son regard sur l'Autre.

Même si nous avons parfois des difficultés à l'admettre en tant que groupe majoritaire, il nous faut accepter les liens des migrants avec leur pays d'origine, leur culture d'origine, leur religion d'origine. C'est cela une société ouverte à la diversité, qui comprend droit de regard, droit de dialogue, droit de critique, à partir de l'espace créé pour la coopération, en remplacement de celui de la cooptation.

Recommandation aux associations. D'abord se former, se professionnaliser, développer une image plus crédible. Quand vous créez une association qui ne comporte que quatre administrateurs avec le même nom de famille, et

si de surcroît il s'agit d'une association féminine rien qu'avec des messieurs, il y a un problème !

Il faut aussi davantage partager

Parvenir à diversifier les coopérations est de toute première importance. Bien sûr, on est face à des associations de migrants, qui pour toutes sortes de raisons, y compris affectives, veulent tourner autour d'un nombril.

le pouvoir, créer des alternances, créer des espaces de débats internes et le faire savoir à l'extérieur, bref, résolument se placer dans l'esprit de la démocratie associative.

Parvenir à diversifier les coopérations est de toute première importance. Bien sûr, on est face à des associations de migrants, qui pour toutes sortes de raisons, y compris affectives, veulent tourner autour d'un nombril. Mais quand même... J'ai des amis turcs qui ont très bien réussi dans le commerce, kebab par ci, kebab par là. Ils créent alors une fédération de vendeurs de kebab. C'est très bien, mais je leur dis quand même : « *Pourquoi n'êtes-vous pas en même temps dans l'association des commerçants de votre quartier, qu'est-ce qui vous en empêche ? Entrez dedans, devenez-en président si vous voulez, mais soyez dans les deux* ». Il n'y a pas que l'État qui doit s'ouvrir à la di-

versité. Les migrants aussi.

Il faut également dire un mot sur une sorte de grand tabou de l'immigration. Les jeunes ne savent pas comment leurs vieux ont fait ; ils ne savent pas d'où ils viennent ; ce sont des choses dont on ne parle pas. Une honte est liée à leur histoire, parce que les anciens ont été pauvres, certains ont vraiment vécu la misère ; ils sont venus, ont travaillé très dur ; aujourd'hui encore ils ne sont pas nécessairement valorisés. Même ceux qui viennent avec un diplôme ne sont pas valorisés. Quelque chose de peu glorieux s'est passé ; les gens n'ont pas de motif de fierté. Les associations peuvent leur en redonner, en particulier si elles sont un es-

pace de frottement intergénérationnel.

ÉVOLUTIONS POSITIVES

Des évolutions s'opèrent. On observe l'émergence d'une nouvelle génération d'associations depuis la fin des années 90. On voit par exemple se construire des fédérations multiculturelles, qui laissent un peu tomber le pays d'origine pour s'orienter vers le pays d'accueil et l'intégration des jeunes. En particulier, on voit apparaître des associations de jeunes, ou de femmes, acteurs et actrices qualifié-e-s et polyglottes.

Les administrations changent elles aussi. Des fonctionnaires et des élus d'origine étrangère arrivent à occuper un certain nombre de postes à responsabilité, en lien avec la vie associative. Cela aide à faire bouger la réflexion, avec moins d'anxiété. Ici et là, des législations sont adaptées, par

exemple celle sur les articles 60⁶ dont la définition a été assouplie dans un certain nombre de CPAS pour en permettre l'utilisation par les associations de migrants. Identiquement, les appels à projets font l'objet d'utiles adaptations dans certains niveaux de pouvoir.

CODÉVELOPPEMENT

Il faut commencer à considérer les capacités de ces associations. En illustration, nous pouvons évoquer les associations qui veulent travailler dans le cadre de la coopération avec le pays d'origine. Le réflexe de base sera de les orienter vers le ministère de la Coopération internationale. Mais aucune des associations ne parviendra à s'inscrire dans les plans : c'est déjà si complexe pour les ONG professionnelles ! Évidemment, l'État a raison de vouloir la qualité. En même temps, il faut parvenir à faire participer les gens. Il faut donc trouver une zone intermédiaire, qui peut être celle du « codéveloppement ».

Le codéveloppement, c'est quoi ? Il s'agit de la coopération au développement promue par les migrants eux-mêmes envers leur pays d'origine. Souvent, cela commence par la difficulté de subvenir individuellement et par l'envoi de fonds pour répondre aux besoins des familles et communautés laissées au pays d'origine. Créer une association de solidarité apparaît alors comme une solution. L'objectif devient de créer une structure là-bas qui pourra produire des richesses sur place. Pour arriver à cela, il faut une évolution de la pensée, passer du sentiment de culpabilité que charrie l'émigré à une autre projection ; il faut aussi des compétences sociales, associatives, et un réseau. Un certain nombre de migrants réunissent toutes ces qualités et développent leur projet sans demander rien à personne. Ce n'est que quand ils commencent à avoir une certaine vi-

sibilité qu'ils commencent à inspirer d'autres vocations.

Nous avons fait une observation sur 150 projets de ce type, identifiés dans 10 pays européens⁷. Les projets les plus nombreux sont observés en France, Belgique, Espagne, Portugal et Italie, bref l'Europe latine. 125 projets étaient en Afrique subsaharienne : c'est donc principalement une histoire d'Africains subsahariens avec le Sénégal, la République démocratique du Congo, le Mali et le Cap-Vert. Les projets sont jeunes donc tout petits : les 2 tiers ont un budget de moins de 20 000 euros par an, c'est-à-dire quasi rien quand on parle de coopération au développement. Un tiers travaille sur des contenus spécifiquement économiques, qui visent à mieux lier Nord et Sud. Quelques projets plus « transversaux » couvrent plusieurs secteurs d'activité, plusieurs zones géographiques, plusieurs nationalités. Enfin, les projets les plus anciens sont plus efficaces sans pour autant être les plus coûteux.

Ainsi le codéveloppement a-t-il d'abord pour fonction de lier le Nord et le Sud. Ce faisant, il valorise la double appartenance des personnes, leur parcours migratoire. C'est donc moins une question d'ethnicité que de parcours : « *Je connaissais des groupes là-bas, je peux entrer en contact avec eux ; ici j'ai appris à connaître les institutions, je peux faire du lien ; en outre, j'ai développé un certain nombre de compétences – linguistiques, organisationnelles, académiques... – qui peuvent être utilisées et me mettre en valeur comme immigré* ». Si tout immigré ne développe pas ce type de talents, il serait bien dommage de se passer de ceux d'entre eux qui les développent.

Le codéveloppement nécessite d'intégrer le double espace, de gérer et d'animer.

Intégrer le double espace : il s'agit de créer un lien, il faut circuler à travers les pays, pacifier,

légitimer toutes les parties en présence, valoriser les diversités, gérer les relations de concurrence. Les transferts ne visent pas que les moyens, mais aussi la philosophie de l'action.

Gérer : il s'agit ici de réfléchir, en alternant le diagnostic et l'écoute des praticiens. Les associations permettent l'équilibre entre l'approche pratique et académique. Il faut aussi organiser des échanges avec des décideurs locaux ou non, ici et là-bas. Le lien à la citoyenneté est évident : on interpelle aussi bien des responsables d'ici, relativement aux préoccupations vis-à-vis du Sud, que des responsables de là-bas.

Animer : il convient de tenir compte de la diversité des publics, des réseaux formels et informels. Les associations de mi-

Il faut organiser des échanges avec des décideurs, ici et là-bas. Le lien à la citoyenneté est évident : on interpelle aussi bien des responsables d'ici, relativement aux préoccupations vis-à-vis du Sud, que des responsables de là-bas.

grants sont très efficaces pour transmettre les informations, par leurs propres méthodes et rapports. Passer par les associations c'est accéder à toutes sortes de compétences et réseaux que l'on ne maîtrise pas. Complémentairement, il faut faire participer les bénéficiaires aux réalisations, et les doter de rôles qui leur permettent de progresser dans la ci- ▶

6 Article 60 de la loi sur les Centres publics d'action sociale : disposition qui permet la création d'emplois temporaires au profit de bénéficiaires de l'aide, le temps nécessaire à retrouver tous leurs droits à la sécurité sociale. Ces emplois sont intégralement payés par le CPAS. Les bénéficiaires peuvent être mis à disposition de tiers, notamment des associations, dans un cadre conventionné.

7 S. Amoranitis et A. Manço, *Migration et développement en Europe : Politiques, pratiques et acteurs*, Bruxelles, Eunomad, 2011.



- toyenneté, c'est-à-dire leur permettre de s'inscrire dans des dynamiques qui les mettent en situation d'action, d'interpellation.

LES PLUS EFFICACES

Lors de la recherche *Migration et développement en Europe*, nous avons analysé de manière plus approfondie les 22 projets estimés les plus efficaces par la fédération Eunomad. Ce qui a été fait en trois ans est véritablement impressionnant, et tout cela avec un petit budget annuel.

- Création de nombreux ateliers de productions artisanaux, de plusieurs centrales solaires (2000 panneaux); 336 maisons sociales dans des pays africains; deux centres de santé; diffusion de différents équipements; terrains gagnés à la culture.

- Emplois créés par centaines dans l'agriculture et les industries liées; 150 emplois de tech-

Ce n'est pas par l'assistanat que l'on crée le développement, mais bien par la coopération.

niciens ou d'agents qualifiés préalablement formés; 15 emplois en Europe.

- 3000 personnes formées en Afrique; de nombreuses personnes sensibilisées au processus du développement, au rôle des migrants dans le développement, ainsi qu'à notre propre rôle en tant que consommateur du Nord.

- Dans chaque pays du Sud concerné, travail de conscientisation par la création de fédérations reliant ces associations à leurs acolytes sur place. Ces gens sont entrés en nombre en relation avec leurs homologues du Nord, ce qui augure de futures nouvelles initiatives...

TRANSVERSALITÉS

Les actions observées touchent trois thématiques transversales: la communication interculturelle, le rapport entre les genres et la protection de l'environnement.

Dans le règne de la communication interculturelle, ces associations sont des agents doubles, qui jouent les médiateurs, les transmetteurs, maîtrisant également un double contexte local, par exemple celui de Braine-l'Alleud où ils vivent et celui d'un village du bas Congo d'où ils sont originaires; ils ont des liens affectifs autant avec Braine-l'Alleud parce qu'ils y sont qu'avec ce village du Bas Congo parce qu'ils en sont originaires et y ont des connaissances.

Il est remarquable aussi que ce type de projet crée de nouveaux rapports entre genres, ici comme là-bas, à

l'intérieur des communautés immigrées et dans les pays d'origine.

Le photovoltaïque, par exemple, montre qu'il y a également un lien avec la préservation de l'environnement.

MOBILISATION

Dans l'idéal, les associations de migrants peuvent aider à mobiliser des acteurs, des citoyens et des partenariats, dont certains avec les structures des pays d'accueil. Encore faut-il que ces structures se laissent mobiliser et utilisent la force de mobilisation des associations de migrants.

Ces structures associatives peuvent visibiliser et valoriser des

acteurs issus de l'immigration, qui souffrent souvent de sous-emploi, voire de non-reconnaissance de leurs compétences, par exemple académiques. Elles utilisent les capacités sociales, c'est-à-dire toutes ces facultés d'information et de réseautage. Elles conscientisent les migrants sur leurs besoins et ressources, sans misérabilisme: « *C'est parce que vous avez des ressources qu'on travaille avec vous!* »

Renforcer les capacités des acteurs à s'exprimer passe par des procédures de sécurisation et de pacification. Par exemple, je voudrais faire du codéveloppement, mais je n'ose pas trop entrer dans telle église évangéliste parce que j'ai toutes sortes d'idées: je pourrais peut-être trouver quelqu'un qui va essayer de me traduire les choses auprès de cette communauté, m'introduire à un contact. Qui sait? Peut-être le laïque que je suis va-t-il trouver un terrain d'entente avec les religieux qu'ils sont. Ne cherchez pas la citoyenneté plus loin.

Enfin, on peut aussi sécuriser sur place, parce que les migrants, quand ils visitent leurs pays d'origine, sont parfois vus comme des « vaches à lait », ça fait partie de préjugés. Il faut casser cette image, parce que ce n'est pas par l'assistanat que l'on crée le développement, mais bien par la coopération.

De nombreux savoir-faire sont développés dans ces microstructures associatives. Peut-être nos plus grosses structures civiles ont-elles aussi quelque chose à apprendre de ces petits poutres. ■

Pour une démocratie inclusive

La gauche est ce lieu où, par définition, les opprimés et les dominés doivent pouvoir se sentir chez eux. Ceci concerne tout particulièrement les diverses minorités au sein des classes populaires – dont la population musulmane –, dominées à de multiples niveaux. Une gauche inclusive, largement ouverte à cette diversité-là, est une des conditions d'une société inclusive respectueuse de la dignité de tous et de toutes.

HENRI GOLDMAN

rédacteur en chef de la revue *Politique* et de *migrations\magazine*, membre de Tayush, groupe de réflexion pour un pluralisme actif¹

« Si l'erreur des débuts de l'histoire migratoire a été d'avoir "demandé des bras et de s'étonner d'avoir affaire à des hommes", la myopie de son âge adulte pourrait bien être celle d'admettre que les immigrés sont devenus des citoyens (et non encore à part entière), mais sans mémoire, sans passé, sans ce bagage léger et puissant qu'on appelle culture et qui aide l'être humain à interpréter le monde qu'il rencontre et la vie dans toutes ses dimensions. »

Bruno Ducoli, ancien directeur du Centre bruxellois d'action interculturelle, « Préparer un avenir interculturel », *Un courant à contre-courant*, Mraz, 1997.

Dans la présentation distribuée aux participants de la Semaine sociale, les organisateurs ont bien pris soin d'élargir le sujet : pas question de se focaliser sur l'islam et les musulmans. Au contraire, expliquaient-ils, il importe de « faire un traitement égalitaire de toutes les migrations, même si l'actualité tend à braquer les projecteurs sur l'une d'entre elles (qui n'est d'ailleurs pas toujours la même : une phase Roms peut succéder à une phase musulmans qui peut succéder à une phase Kosovars, qui peut succéder à une phase blacks...) ».

L'intention est généreuse, mais c'est peine perdue : la « question musulmane » a acquis désormais un statut comme problème de société qui la distingue radicalement de la « question rom » ou de la « question black » et qui les dépasse largement. Ils ont beau être massivement victimes de dis-

criminations, personne n'accuse les Roms, les blacks ou les Kosovars de vouloir détruire notre civilisation. Or, c'est bien ce qui se dit à propos de l'islam et des musulmans, dans le cadre du « clash des civilisations » qui s'est imposé comme la grille de lecture dominante des phénomènes de géopolitique. Depuis le 11 septembre 2001, l'« islamisme » a été identifié comme l'ennemi n°1 des démocraties. Se constitue ainsi une représentation du monde structurée par la lutte du bien contre le mal qui nous fournit un cadre explicatif commode de tous les dysfonctionnements de nos sociétés, en reliant le planétaire au local. Cette identification pèse sur un groupe précis de la population, pas sur les autres.

Par le passé, nous avons connu en deux occasions des phénomènes idéologiques comparables. D'abord dans les années 30, quand les Juifs, sous la forme du judéo-bolchévisme ou du judéo-capitalisme, étaient accusés de com-

ploter pour dominer le monde. Ensuite, à l'époque de la Guerre froide, au début des années 50. À ce moment-là, une idéologie malfélique promue par l'Union soviétique et ses satellites – les « États-

La « question musulmane » a acquis désormais un statut comme problème de société qui la distingue radicalement de la « question rom » ou de la « question black » et qui les dépasse largement.

vous » de l'époque – menaçait le « Monde libre », elle y infiltrait ses agents qui manipulaient des populations vulnérables en profitant de la complicité de quelques idiots utiles. Hier, dans le discours de la Guerre froide, tout syndicaliste même très modéré était l'agent conscient ou incons-

¹ L'auteur s'exprime ici à titre personnel.

► cient de Staline. Aujourd'hui, dans le discours de la guerre des civilisations, tout musulman qui mange halal ou toute musulmane qui porte le foulard est l'agent conscient ou inconscient de Ben Laden. Une suspicion pesante affecte les personnes les plus inoffensives forcées de s'humilier à devoir sans arrêt donner des gages de loyauté sous peine de justifier les mesures de précaution prises à leur égard. La récente polémique à propos des jeunes qui sont partis rejoindre l'opposition syrienne illustre cette connexion entre « ici » et « là-bas » dans la rhétorique dominante. Alors que, jusqu'à ce jour, l'opposition syrienne bénéficie de toutes les sympathies de la part des États européens qui envisagent sérieusement de l'armer, le seul fait que de jeunes Belges, forcément recrutés par des islamistes, décident de se mettre physiquement au service de cette opposition fait surgir les pires craintes... qu'ils reviennent ensuite « radicalisés », leur retour étant finalement beaucoup plus redouté que leur départ.

DE BHV AU FOULARD

Certains diront : raison de plus pour ne pas tomber dans le piège en donnant de l'importance à une construction idéologique qui ne sert qu'à détourner l'attention des « vrais problèmes », lesquels sont de nature socio-économique. Autrement dit : moins on en parle, mieux ça vaut. Ce n'est pas mon point de vue : les enjeux symboliques et les demandes de reconnaissance doivent être pris au sérieux. Mais chacun devrait au moins convenir que, quand de prétendus « faux problèmes » occupent à ce point la scène publique, quand ils pourrissent à ce point la vie quotidienne de personnes aussi clairement désignées, on n'a pas le choix : il faut s'y attaquer et les

résoudre, sinon il sera impossible de passer à autre chose. En Belgique, on connaît bien cette mécanique, avec l'hypertrophie des questions communautaires et, au sein de ces questions, avec l'absence de fixation de l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde (BHV pour les intimes)². On reste toujours consternés qu'une telle brouille ait pu définir l'agenda politique et provoquer une telle crispation. Mais impossible d'éviter l'obstacle : il fallait trouver un compromis pour crever l'absence avant qu'il ne pourrisse tout l'organisme.

Le foulard islamique, c'est comme BHV. C'est une babiole

Si la gauche s'est toujours naturellement mobilisée contre le racisme différentialiste classique en affirmant l'unité du genre humain, elle a été plus hésitante devant la reconnaissance de la diversité culturelle postulant l'égalité des dignités des cultures.

qui n'aurait jamais dû faire problème mais qui a pris des proportions ahurissantes. La différence avec BHV, c'est que, s'agissant du foulard, il n'y a pas d'équilibre des forces entre les protagonistes pour forcer un compromis acceptable de part et d'autre. Pressée de faire des propositions de ce genre, la Commission du dialogue interculturel (2004-2005), mise en place par le gouvernement fédéral, se déroba. À sa suite, les Assises de l'interculturalité (2009-2010) firent de telles propositions³, mais celles-ci ne furent jamais prises en considération. Pourquoi cette incapacité ? Sans doute parce que la population musulmane, malgré son importance numérique croissante, tout particulièrement à Bruxelles, n'a aucun poids politique en tant que telle – ce qui est sans doute

heureux pour qui ne souhaite pas en revenir à la stratification religieuse du champ politique – mais, surtout, parce que la gauche, qui aurait dû se trouver à ses côtés par principe, a manifesté, dans ce débat, un trouble profond qui lui a interdit de peser dans la bataille des idées.

En effet. Si la gauche s'est toujours naturellement mobilisée contre le racisme différentialiste classique en affirmant l'unité du genre humain, elle a été plus hésitante devant la reconnaissance de la diversité culturelle postulant l'égalité des dignités des cultures, étant intimement persuadée de la supériorité intrinsèque de

« notre » modèle façonné par les Lumières et les luttes sociales, ce qui induit insidieusement une perspective assimilationniste. Cette hésitation se transforma en une véritable réticence quand l'affirma-

tion culturelle se mua en affirmation religieuse. Comment défendre des revendications religieuses alors que l'anticléricanisme a été, notamment en Belgique, une des facettes du combat progressiste ?

Si la gauche hésite, ce n'est pas le cas de l'autre bord. Car aujourd'hui, la liberté religieuse est bien devenue un enjeu politique majeur. L'extrême droite a viré à son tour et mis un bémol à son vieux antisémitisme pour mieux cibler son ennemi principal : le musulman. Son islamophobie⁴ ne doit tromper personne : il n'est que la version respectable du vieux racisme biologique passé de mode. La droite modérée s'est engouffrée dans la brèche. Son obsession de l'islam, qui se traduit par une frénésie de propositions législatives pour interdire léga-



AUSSI
NOUS SOMMES LA NATION .fr

L'islamophobie
 n'est pas
 une opinion.
 C'est un délit.



Cette campagne vous est proposée par le Collectif Contre l'Islamophobie en France, membre consultatif spécial auprès de l'ONU. foulespress.com

Cette campagne du Collectif contre l'islamophobie en France (octobre 2012) avait été refusée à l'affichage dans le métro parisien.

lement le foulard islamique un peu partout, vise à maintenir une partie des classes populaires dans une posture subalterne et à mettre en difficulté les partis de gauche, soupçonnés de toutes les lâchetés pour racoler l'électo-

Une partie de la « gauche caviar » et du féminisme bourgeois semble avoir remplacé la lutte contre la domination économique par une croisade abstraite sur les « valeurs » qui cible principalement les musulman-e-s pratiquant-e-s.

rat musulman. Enfin, une partie de la « gauche caviar » et du féminisme bourgeois semble avoir remplacé la lutte contre la domination économique par une croisade abstraite sur les « valeurs » qui cible principalement les musulman-e-s pratiquant-e-s⁵.

Faudrait-il vraiment, comme il se dit couramment, « empêcher les imams d'entrer par la fenêtre après avoir chassé les curés par la porte » ? Pourtant, à part quelques individus folkloriques montés complaisamment en épingle pour faire peur, on ne trouve guère de musulmans

dont l'objectif serait de faire advenir un État islamique en Belgique. Dans les faits, ils s'acceptent minoritaires et prennent au sérieux le verset coranique qui stipule « *Pas de contrainte en religion* ». On assiste même à l'émergence d'une jeune intelligentsia musulmane pour qui l'adhésion sincère, voire enthousiaste, à l'idéologie des droits humains n'est nullement contradictoire avec la foi et le respect des pratiques.

Bien sûr, on ne peut nier la présence inquiétante de courants rétrogrades, d'inspiration salafiste ou liés à l'« islam des ambassades », au sein des communautés musulmanes. Leur influence ne peut sérieusement être combattue que de l'intérieur, et c'est alors d'abord l'affaire des progressistes musulmans. Mais un signal doit également être donné : la société, si elle ambitionne d'être accueillante à toutes et à tous, doit être une « société inclusive » pratiquant le « pluralisme actif »⁶ qui permette à chacune et à chacun de participer

2 Explication pour les non-initiés à la politique belge. L'arrondissement électoral BHV était à cheval sur deux régions au statut linguistique différent : la région bilingue de Bruxelles-Capitale et la région unilingue flamande, où une importante population francophone se concentre dans les communes frontalières. Pour les partis flamands, la scission de cet arrondissement avait fini par devenir un préalable absolu à toute collaboration avec les partis francophones.

3 Recommandation 1 : interdire le port de signes religieux à l'école primaire et pendant les trois premières années de l'école secondaire, l'autoriser au-delà. Recommandation 2 : limiter aux « fonctions d'autorité » (listées de façon restrictive) l'obligation d'une neutralité d'apparence. (Le rapport des Assises est disponible en ligne.)

4 Je ne suis pas un grand adorateur de ce terme qui permet trop d'interprétations biaisées. Mais il est désormais entré dans le langage officiel des droits humains, comme le terme « antisémitisme » qui n'est guère plus adéquat, les Juifs n'étant pas les seuls Sémites. Il faudra donc régulièrement préciser qu'on ne vise pas ici la critique bien légitime d'une idéologie particulière, en l'occurrence religieuse, qui est couverte par la liberté d'expression, mais uniquement des comportements de haine ou discriminatoires qui s'en prennent à des personnes en fonction de leur religion revendiquée ou supposée.

5 On se souviendra de l'incroyable affirmation d'Élisabeth Badinter, représentante éminente de cette « gauche caviar » qui déplorait qu'« en dehors de Marine Le Pen, plus personne ne défend la laïcité », ajoutant : « Au sein de la gauche, le combat a été complètement abandonné, si ce n'est par Manuel Valls ». (Le Monde des religions, 28 septembre 2011).

6 Pour approfondir cette notion, visitez le site de Tayush, groupe de réflexion pour un pluralisme actif, www.tayush.com.

► à sa coproduction en inscrivant dans l'espace partagé ses singularités culturelles et religieuses pour autant qu'elles soient compatibles avec les droits humains et qu'elles respectent la liberté d'autrui.

Toute autre attitude conduirait au développement séparé – entreprises musulmanes pour travailleurs musulmans, écoles musulmanes pour élèves et professeurs musulmans, commerces, clubs sportifs, lieux de villégiature, maisons de repos pour musulmans, voire partis politiques ou syndicats... – avec des conséquences désastreuses pour la cohésion sociale. On ne peut souhaiter promouvoir la mixité sociale et culturelle et condamner le « repli sur soi » si, en même temps, on laisse se mettre en place un apartheid social, ethnique et religieux. Les conditions seraient ainsi créées pour que les courants les plus réactionnaires au sein des minorités puissent augmenter leur emprise sur les personnes les plus vulnérables en tirant argument de leur marginalisation. Il serait malvenu de s'en plaindre par après...

LA GAUCHE ET LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

Certains, agacés par l'affirmation d'une nouvelle religiosité musulmane, avancent qu'on ne peut réduire la culture à la religion, laquelle serait un phénomène d'une tout autre nature. Qui plus est, la gauche européenne est intimement persuadée, à partir de sa propre expérience, que le recul de la foi religieuse est le corollaire automatique du progrès scientifique et des luttes sociales pour un « bonheur terrestre » et qu'elle s'inscrit sur le chemin fléché de l'émancipation. Mais c'est une erreur. D'abord, vue de l'extérieur, la religion n'est rien d'autre qu'un fait culturel majeur qui, à certaines époques et dans certaines circonstances, vient occuper la première place en articu-

lant d'autres dimensions culturelles autour de son noyau constitué par une profession de foi. À ce moment-là, le respect de la liberté religieuse des personnes issues de l'immigration devient la forme concrète du respect de leur dignité. Ensuite, face à une entreprise coloniale qui a cherché à se justifier par la noble mission d'apporter la civilisation à des peuples arriérés, il était inévitable que ceux-ci, pour s'en affranchir, cherchent à mobiliser des ressources culturelles propres qui ne devaient rien à la puissance dominante. Sur le chemin de la dignité, « on ne mendie pas ses droits, on ne supplie pas son bourreau et on ne cherche surtout

Historiquement, ce qu'on nomme « la gauche » ne s'origine pas dans l'éther des notions abstraites : Liberté, Égalité, Fraternité, Solidarité, en modifiant éventuellement l'ordre de l'énoncé.

pas à lui ressembler»⁷. Le même phénomène est à l'œuvre dans un contexte post-migratoire où la domination coloniale est souvent transposée.

Historiquement, ce qu'on nomme « la gauche » ne s'origine pas dans l'éther des notions abstraites : Liberté, Égalité, Fraternité, Solidarité, en modifiant éventuellement l'ordre de l'énoncé. Avant tout le reste, la gauche doit être comprise comme la forme du mouvement même des exploités-e-s, des dominés-e-s quand ils-elles prennent en charge leur libération. Si la gauche est attachée à la poursuite de l'intérêt général, elle doit toujours l'envisager « du point de vue des dominés ». Question de dignité, une fois de plus : ceux-ci n'ont pas besoin de bienfaiteurs qu'il faudra ensuite éternellement remercier. Ni paternalisme ni despotisme éclairé. C'est tout le sens de cette

affirmation du *Manifeste* de Marx et Engels (1848) – « *L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* » – qui vaut également pour tous les groupes dominés, dont les femmes, les minorités racisées et donc également les femmes musulmanes.

Or, les diverses luttes contre la domination ne convergent pas naturellement. Des travailleurs combattifs peuvent parfaitement perpétuer des traditions machistes. Des femmes incarnant un certain féminisme européen peuvent tenir à l'écart les femmes issues de l'immigration qu'elles décrètent incapables d'autonomie. Une des caractéristiques des

minorités⁸ ethno-culturelles, c'est qu'elles ne vivent pas exactement dans le même espace-temps que le groupe majoritaire. Par exemple, les groupes arabo-

turco-musulmans sont étroitement connectés à la Palestine qui n'est qu'un point sur la carte dans la géographie majoritaire⁹. Le « timing » du processus d'émancipation diffère également. Au sein des minorités, un engagement social qui traduit la révolte contre l'assignation à un statut subalterne peut parfaitement cohabiter avec une approche plus conservatrice en matière religieuse ou familiale. Il ne faut pas s'en étonner : la religion et la famille sont sans doute les deux principales « ressources culturelles propres » sur lesquelles des groupes discriminés doivent pouvoir s'appuyer pour ne pas se perdre et garder « la tête haute »¹⁰. L'agencement du processus d'émancipation propre aux sociétés européennes n'est définitivement pas le seul possible. L'ordre de ses séquences n'a pas à être imposé de l'extérieur aux groupes concernés¹¹.



La leçon de Sadok

7 Qu'on me pardonne cette autocitation de mon essai *Le rejet français de l'islam*, PUF, 2012 (p. 42).

8 Minorités : il ne faut pas avoir peur de ce mot, qui a été utilisé à la fois dans le rapport de la Commission du dialogue interculturel et dans celui des Assises de l'interculturalité. Il n'implique absolument pas d'entériner un quelconque « différentialisme culturel » ou de créer de nouveaux sujets collectifs de droit. Il acte simplement l'existence de cultures minoritaires incarnées : pas de diversité culturelle sans minorités culturelles, qui doivent pouvoir constituer autant de petits « nous » en guise d'affiliation intermédiaire à l'intérieur du grand « nous » de la société globale.

9 Il en est de même pour la majeure partie de la communauté juive vis-à-vis d'Israël. Mais pour des raisons historiques liées à la culpabilité européenne eu égard au judéocide, ce lien privilégié est socialement accepté et politiquement légitimé, là où l'attachement des musulmans à la cause palestinienne manifesterait un décentrement émotionnel suspect. Les mêmes raisons expliquent en partie pourquoi la communauté juive – qui possède tous les attributs d'une minorité ethnoculturelle – échappe désormais à la domination, même si les porteurs de kippa se trouvent être les victimes collatérales d'une l'interdiction générale des signes religieux qui à la base ne les vise absolument pas.

10 « Pour aller résolument vers l'autre, il faut avoir les bras ouverts et la tête haute, et l'on ne peut avoir les bras ouverts que si l'on a la tête haute. », Amin Maalouf, *Les identités meurtrières*, 1998, cité dans « La leçon de Sadok » (ci-contre).

11 Dans la « société majoritaire », c'est un processus inverse qui est à l'œuvre, puisque les avancées du libéralisme culturel viennent compenser un certain renoncement au combat pour l'égalité sociale.

C'était un de mes meilleurs amis. Sadok Boudoukhane est mort d'un accident cardiaque le 24 janvier 2013, à 56 ans. Venu de Tunisie où se trouvent encore ses parents et le reste de sa famille, il était devenu un acteur de l'économie sociale bruxelloise. Homme de gauche détaché de la religion de son enfance, il était sensible au combat des femmes du monde arabe qui cherchent à s'émanciper en même temps de la domination économique et du conservatisme de la tradition, et il me reprochait souvent de ne pas y être assez sensible. Mais ses parents sont profondément croyants, ses sœurs portent le foulard et il défendait avec constance le droit des citoyens de religion musulmane à être respectés et à pratiquer librement et dignement leur religion. Nous en discutons régulièrement, en confrontant nos désaccords et en nous ajustant l'un à l'autre afin d'éviter le manichéisme.

Le 22 septembre 2012, pour l'anniversaire d'Annette, sa femme, devant ses amis, il nous livra cette « leçon » qui est son dernier message. J'ai tenu à le partager avec les participants de la Semaine sociale. ■ HG

“J” ai croisé une amie, professeure d'histoire dans une école d'un quartier populaire qui aime son métier et qui l'exerce là précisément, par choix. Elle m'annonce qu'elle est partie à la retraite anticipée. Je l'interroge sur les raisons de ce choix.

Elle me dit : Sadok, j'ai été effrayée de constater que je devenais raciste. Je ne supportais plus le sarcasme de jeunes et de moins jeunes, les insultes quotidiennes – salope, sale pute... –, les crachats, les propos racistes vis-à-vis des noirs, des Juifs et même des blancs, l'arrogance des parents et même des jeunes filles de plus en plus sûres d'elles, donneuses de leçons et intervenant même dans le contenu des cours.

Par ailleurs, d'autres amis qui ont choisi la ville, la mixité, qui sont ouverts à la diversité, me disent de plus en plus leur inquiétude et leur désarroi devant la multiplication des faits désagréables de la vie courante, des incivilités dans la rue et dans les transports publics. Ils sont inquiets et se posent beaucoup de questions. Pourquoi ces voiles, ces tchadors, ces barbes tristes, ces appels au meurtre ? Pourquoi tant de manifestations d'archaïsme, de violence ? Tout cela est-il inhérent à ces sociétés, à leur culture, à leur religion ? L'islam est-il incompatible avec la liberté, avec la démocratie, avec les droits de l'homme et de la femme, avec la modernité ?

Certains expriment une inquiétude encore plus grande devant le fait que tout cela alimente une extrême droite de plus en plus présente et de plus en plus raciste, voire fascisante. Depuis les attentats du 11 septembre, nous assistons à une offensive sans précédent pour la restriction de nos propres libertés.



Le Serment du jeu de paume (David), revu à l'aune de la diversité.

QUATRE CHANTIERS

À partir de ces considérations, on peut définir quatre chantiers pour la gauche et le mouvement ouvrier.

1 | Un antiracisme à refonder. L'opposition entre un antiracisme d'inspiration universaliste et un autre acquis au multiculturalisme n'est pas l'explication ul-

Un profond malentendu avait fini par opposer les antiracistes issus de la société d'accueil et le mouvement des discriminés ayant désormais tous les outils pour prendre leurs luttes en main sans avoir besoin de tuteurs.

time de sa crise actuelle. Les différents âges de l'antiracisme diffèrent aussi par la nature de ses acteurs. L'antiracisme des « Trente glorieuses », qui émergea à la Libération en réaction aux crimes commis par le nazisme au nom d'un racisme différentialiste, proclama l'unité du genre humain et l'égalité humanité des individus et des peuples. Mais surtout, il était

porté par la fraction la plus généreuse de la société européenne qui manifestait son ouverture aux « autres »... qui n'étaient massivement pas encore là. Il fallut attendre l'arrivée des Maghrébins et des Turcs (1964 en Belgique) dans le cadre de l'immigration du travail pour que des groupes de non-Européens affirment leur présence au sein de notre société.

Et il fallut encore attendre une pleine génération pour que de jeunes Belges issus de cette immigration revendiquent leur égalité en droit et en dignité au sein d'une société fragilisée par la crise économique. Cette revendication incluait la prise en compte de « *ce bagage léger et puissant qu'on appelle culture et qui aide l'être humain à interpréter le monde qu'il rencontre et la vie dans toutes ses dimensions.* » (Bruno Ducoli). C'est-à-dire ce qu'on a (mal) nommé le droit à la différence, tandis que l'antiracisme de la première période s'était focalisé sur le droit

à l'égalité. L'antiracisme est entré en crise, non au prétexte que ces deux droits seraient incompatibles, mais parce qu'un profond malentendu avait fini par opposer les antiracistes issus de la société d'accueil et le mouvement des discriminés ayant désormais tous les outils pour prendre leurs luttes en main sans avoir besoin de tuteurs.

Avec l'effacement du Mxax¹², incapable de surmonter cette tension, il faut rebâtir sur de nouvelles bases. Le nouvel antiracisme doit se penser comme un antiracisme de convergence. Les victimes du racisme doivent pouvoir y jouer un rôle moteur, ce qui passe par la reconnaissance de leur autonomie organisationnelle, en tirant les enseignements du mouvement autonome des femmes¹³. Mais la gauche tout entière doit aussi se mobiliser autour de cet enjeu. Sans cette mobilisation, la bataille pour que les minorités, fraction désormais importante des classes populaires, puissent occuper toute leur place dans la société sera perdue, faute d'un bon rapport de force. L'antiracisme doit reconnaître, y com-

pris formellement dans une nouvelle configuration, l'existence de ces deux composantes complémentaires¹⁴.

2 | L'école. La discussion entre les tenants de la « neutralité exclusive » (qui bannit les signes d'appartenance) et ceux de la « neutralité inclusive » (qui les accepte sous conditions et parmi lesquels je me compte) n'épuise pas la polémique sur le port du foulard à l'école. En dernier ressort, il s'agit de bien autre chose. Il faut bien garder à l'esprit que dans aucun autre pays d'Europe en dehors de la France qui fait figure d'exception absolue, cette question n'a débouché sur un interdit légal. Nulle part ailleurs il n'est venu à l'idée d'une autorité quelconque de se mêler d'une question aussi contingente¹⁵. Alors, pourquoi la Belgique, dont la culture est pètrie de pluralisme, s'engage-t-elle dans cette voie ? Qu'est-ce qui a motivé ici les interdictions en cascade des signes religieux – en fait du foulard islamique – qui touchent désormais plus de 90% des établis-

12 Le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, organisation historique de l'antiracisme en Belgique francophone, en perte de légitimité au terme d'une crise profonde qui dura une dizaine d'années et d'où il semble émerger en ce moment.

13 En Belgique francophone, on pourrait aussi utilement s'inspirer de l'expérience flamande du *Minderhedenforum* (Forum des minorités) qui assure aux minorités une représentation autonome légitime.

14 Voir la « Lettre ouverte aux associations de la plateforme de lutte contre le racisme » rédigée par Tayush (22 novembre 2012) : www.tayush.com.

15 Pourquoi la France ? Voir mon essai *Le rejet français de l'islam*, PUF, 2012.

Donc pour nous c'est du sérieux. Ce ne sont pas là de simples manifestations d'hostilité. Nous nous sentons menacés dans nos valeurs et dans nos acquis démocratiques.

De l'autre côté, du côté des Maghrébins, des personnes de culture ou de religion musulmane, je suis aussi entouré d'amis, de camarades, de bons citoyens, de pères de famille, aussi de jeunes filles et de jeunes garçons. J'entends aussi des peurs, des inquiétudes, de l'incompréhension et surtout une grande désespérance devant la banalisation du mépris, des discriminations massives face à l'emploi, face aux loisirs, à l'accès au logement, à l'installation de l'échec scolaire comme une fatalité.

Ici, le racisme, le mépris et les insultes sont organisés à une grande échelle et d'une manière coordonnée, multidisciplinaire et systématique. Il suffit d'un incident isolé, une agression dans un métro, un fou d'origine maghrébine qui pète les plombs, une altercation dans une école, pour déclencher une avalanche de haines, d'insultes, de propos nauséabonds. Tous les moyens de communication sont mis en œuvre, tous les spécialistes, psychologues, islamologues, criminologues... sont sollicités.

Ici aussi le vivre ensemble est mis à mal tous les jours dans la vie quotidienne, les incidents grands ou petits sont le lot quotidien de beaucoup de monde.

Certains me disent : nous ne savons plus quoi faire. Quoi qu'on fasse, ce n'est jamais bon, nous sommes tout le temps dans des injonctions paradoxales. Quelques exemples.

Un père de famille me dit qu'il a fait le choix du cours de morale laïque pour son fils. Il a appris que le premier jour de la rentrée de classe, son fils a été guidé d'autorité vers le cours de religion islamique car on a cru qu'il s'était trompé de classe.

Un autre père de famille me raconte que sa fille inscrite en morale laïque a été interpellée par le professeur le premier jour de la rentrée de classe. Le prof voulait vérifier d'abord qu'elle ne se trompait pas et qu'elle était bien consciente d'être en cours de morale laïque. Puis le prof prévient l'élève : s'il s'avère qu'elle a été renvoyée du cours de religion islamique, cela se saura et elle sera sévèrement punie pour son mensonge.

Un chef d'entreprise, d'origine maghrébine¹, me raconte qu'il avait un rendez-vous dans un CPAS d'une commune bruxelloise avec un responsable pour discuter de la possibilité de prendre des personnes en insertion professionnelle. Il arrive à l'accueil, le préposé lui demande s'il vient pour l'aide sociale ou pour la médiation des dettes. Il dit non ni pour l'un pour l'autre, il dit qu'il est et explique pourquoi il est là. L'employé éclate de rire en disant : « toi un chef d'entreprise, quelle audace, c'est la première fois qu'on me la sort celle-là », et il est passé au suivant.

...

Pour faire bref, je vais paraphraser Amin Malouf.

« Lorsqu'on a été brimé à cause de sa religion, lorsqu'on a été humilié ou raillé à cause de sa peau, ou de son accent, cela a des conséquences sur la manière de lire son passé, de forger son identité et de nouer des rapports avec les autres, souvent des rapports de défense, voire de revanche. L'autre apparaît comme une menace contre laquelle il faut se battre. Lorsqu'on sent sa langue méprisée, sa religion bafouée, sa culture dévalorisée, on réagit en affirmant avec ostentation les signes de sa différence. Pour aller résolument vers l'autre, il faut avoir les bras ouverts et la tête haute, et l'on ne peut avoir les bras ouverts que si l'on a la tête

1 Il s'agit en fait de lui-même. NDLR

► sements d'enseignement secondaire, tous réseaux confondus? Le motif réside dans cette caractéristique de notre système de liberté constitutionnelle d'enseignement qui a débouché sur l'existence d'un « quasi-marché » scolaire. Dans ce cadre, chaque établissement essaie d'attirer les « bons enfants » – en fait les « bonnes familles » – et de refiler les « mauvais » à l'établissement voisin. L'interdiction du foulard à l'école est un moyen commode de sélection sociale qui vise à écarter des familles réputées à problèmes pour rendre l'établissement plus attractif aux yeux de la « classe moyenne blanche ». C'est donc une technique incontestablement ségrégative, dont l'effet (non voulu ?) pourrait être la mise sur pied d'un réseau libre musulman¹⁶. S'ils sont réellement attachés à l'objectif d'une « démocra-

Ce n'est que si les travailleurs musulmans (ou appartenant à d'autres minorités culturelles et religieuses) se sentent respectés dans leurs demandes singulières qu'ils participeront pleinement aux combats collectifs.

tie inclusive ouverte à la diversité », les progressistes doivent tout faire pour renverser cette tendance, en agissant sur le plan politique ainsi qu'au niveau de chaque communauté éducative.

3| L'emploi. Aujourd'hui, le groupe des femmes musulmanes est de loin le plus discriminé sur le plan de l'emploi. Il l'est d'autant plus que les lois antidiscriminations qui devraient protéger la liberté religieuse¹⁷ sont systématiquement contournées au nom du principe décrété supérieur d'une neutralité qui se mesurerait à l'apparence plutôt qu'aux actes. L'incapacité des autorités

publiques à délimiter un cadre pour la neutralité d'apparence¹⁸, combiné avec la privatisation rampante des services publics et avec la marchandisation de leurs prestations (certains sont même cotés en bourse...) ouvre la porte à la généralisation de cet interdit à l'emploi privé. Ici aussi, il est nécessaire d'inverser la tendance, à la fois par des initiatives politiques, sur le terrain des entreprises – via les règlements de travail qui font toujours l'objet d'une concertation – et sur le terrain judiciaire – via des consignes données aux juges syndicaux qui siègent dans les tribunaux et les cours du travail¹⁹.

Enfin, les organisations syndicales doivent accepter de prendre en charge les demandes raisonnables de leurs affiliés en matière d'aménagements pour raisons religieuses (horaires, cantines, local de prière...). Ce n'est que si les travailleurs musulmans (ou appartenant à d'autres minorités culturelles et religieuses) se sentent respectés dans leurs demandes singulières qu'ils participeront pleinement aux combats collectifs.

4| Le défi interne. Les crises sociales et identitaires que nos sociétés traversent constituent de puissants facteurs de désintégration sociale en aiguissant la concurrence entre les groupes.

Construire une « démocratie inclusive » va complètement à contre-courant. C'est dire qu'il ne suffit pas de faire des grandes déclarations en faveur de l'interculturalité. La gauche belge – qui est loin d'être la pire en la matière – n'a pas encore clairement pris la mesure du défi qui s'impose à elle. Si l'objectif est bien celui d'une démocratie inclusive et pas celui d'une assimilation à l'identique où les descendants de migrants doivent montrer patte blanche pour être acceptés, la gauche doit donner l'exemple en se reconfigurant en permanence à l'image de la reconfiguration des classes populaires.

Aujourd'hui, et sans doute paradoxalement eu égard aux luttes passées, la défense et la promotion d'une liberté religieuse effective est devenue une des facettes des « luttes de reconnaissance » qui constituent, selon la philosophe Nancy Fraser, une des deux dimensions de la justice sociale, avec les « luttes de redistribution »²⁰. Ces deux dimensions sont inséparables. Les luttes de reconnaissance n'impliquent nullement la revendication d'un communautarisme de séparation. C'est même exactement l'inverse : la reconnaissance est la précondition d'une inclusion égalitaire.

La gauche doit se réapproprier cette vision et commencer par faire toute sa place à la diversité, y compris religieuse, en son propre sein. Sa vocation est d'être le lieu où les opprimés et les dominés doivent se sentir chez eux :



Une famille française, 2012.

AUSSI
NOUS SOMMES LA NATION .fr

Cette campagne vous est proposée par le Collectif Contre l'Islamophobie en France, membre consultatif spécial auprès de l'ONU.

L'islamophobie
n'est pas une
opinion.
C'est un délit.



Facebook.com

les travailleurs, bien sûr, en cette qualité, mais aussi les femmes, les peuples colonisés, les immigrés, les minorités sexuelles, les Juifs, les blacks, les musulmans... réunis autour d'un projet de justice sociale – au sens de Nancy Fraser – et d'égalité en droit et en dignité. Enfin, il faut promouvoir une conception de la laïcité qui garantisse pleinement la liberté de conscience, en même temps et au même niveau que la séparation des Églises et de l'État. La laïcité, comme un trait de la démocratie moderne, doit (re)devenir le bien commun des croyants, des athées et des agnostiques. Elle doit élargir le champ des libertés alors qu'elle est trop souvent invoquée pour le restreindre. ■

16 Voir H. Goldman, « Un tiers perturbateur, les musulmans », *La Revue nouvelle*, mars 2013. Consultable sur www.revenouvelle.be.

17 Art. 3. de la loi du 10 mai 2007 : « La présente loi a pour objectif de créer (...) un cadre général pour lutter contre la discrimination fondée sur l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, la conviction politique, la conviction syndicale, la langue, l'état de santé actuel ou futur, un handicap, une caractéristique physique ou génétique ou l'origine sociale. »

18 Voir la recommandation 2 des Assises de l'interculturalité.

19 Au moment d'achever cet article (juin 2013), on apprenait qu'un nouveau règlement de travail était entré en vigueur chez Actiris, l'Office régional bruxellois de l'emploi, un des principaux employeurs publics de la capitale, avec le concours des organisations syndicales. Ce règlement, qui instaure la « neutralité exclusive », a eu pour premier effet le licenciement de trois femmes musulmanes ayant refusé de retirer leur foulard. Ce signal va à l'encontre de la « démocratie inclusive » qui est plaidée ici et ailleurs dans ce volume.

20 Nancy Fraser, *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, La Découverte, 2011.

haute. »

Par exemple, quand les jeunes maghrébins sont traités de terroristes, quand on leur dit que toute leur histoire est faite de terrorisme, que même leur prophète est un terroriste et qu'eux sont en grande majorité en échec scolaire, des voleurs, des parasites qui profitent des aides sociales et du chômage et qui emmerdent les filles. Eh bien il ne leur reste plus, pour survivre, qu'à s'accrocher à quelques éléments insignifiants de leur passé ou du passé de leurs parents (barbes, foulard...) et à considérer les autres comme des ennemis avec lesquels il faut se battre.

●●●

Que penser de tout cela ? Que dire ? Que faire ? Quels projets pour les uns et pour les autres ? Quels projets pour nous, tous ensemble ?

Tout cela est à la fois difficile et complexe. Mais, en même temps, nous n'avons qu'un seul choix : construire le « nous », le vivre ensemble dans les valeurs de l'égalité, de liberté et de solidarité. Toute autre alternative ne serait que le pire : la confrontation, la guerre, la loi du plus fort, les punitions collectives, les génocides.

Ceci n'est pas une hypothèse d'école. En Europe, le fascisme et son cortège de déportation, de camps de concentration et de génocide, nous connaissons et cela ne remonte pas à si loin. Certains dans la salle ont connu la guerre, d'autres ont fait de la résistance. D'autres, aussi présents, ont eu de la famille dans les camps de la mort, certains sont revenus et d'autres pas.

Donc construire le « nous », le vivre ensemble dans les valeurs de l'égalité, de liberté et de solidarité est le seul projet possible.

Mais cela est aussi l'objet d'un débat difficile entre les démocrates. Un débat qui n'est pas toujours serein et conduit parfois et même de plus en plus souvent à des embrouilles, voire des ruptures entre amis et camarades.

Certains conçoivent le vivre ensemble par la recherche et la promotion d'un destin commun dont le moteur serait la mise en avant de valeurs fortes et partagées. Les singularités religieuses et culturelles sont reléguées dans la sphère privée. Les droits et les libertés des uns et des autres seront garantis par un État démocratique, laïque, fort et impartial.

D'autres pensent que ce projet relève d'une vision « laïcarde » et dogmatique qui ne se serait qu'une variante déguisée d'une pensée coloniale et dominatrice. Ils pensent que l'État laïque de type républicain et la relation de la religion à l'État est une expérience associée à l'histoire de l'Occident chrétien et n'a aucune vocation ni légitimité à être généralisée. Selon eux, le vivre ensemble ne peut être qu'une cohabitation paisible, riche et assumée de toutes les diversités culturelles et religieuses. Pour eux, tous les espaces partagés doivent être à l'image de la diversité et doivent pouvoir accueillir tous les symboles culturels et religieux.

Ce débat est important et j'espère qu'il puisse se poursuivre avec sérieux et responsabilité.

Dans tous les cas construire le vivre ensemble passe par le faire ensemble, dans le travail, dans les écoles, dans les quartiers, dans les partis politiques, dans les associations culturelles et sportives.

Par la rencontre, le contact, le débat et l'expression des points de vue et des idées en toute liberté et dans la paix et le respect.

Enfin cela passe aussi par faire la fête ensemble, musulmans, chrétiens, juifs et mécréants, manger et boire de bonnes choses puis chanter et danser. » ■ **SADOK BOUDOUKHANE**

Commentaires d'actualité politique

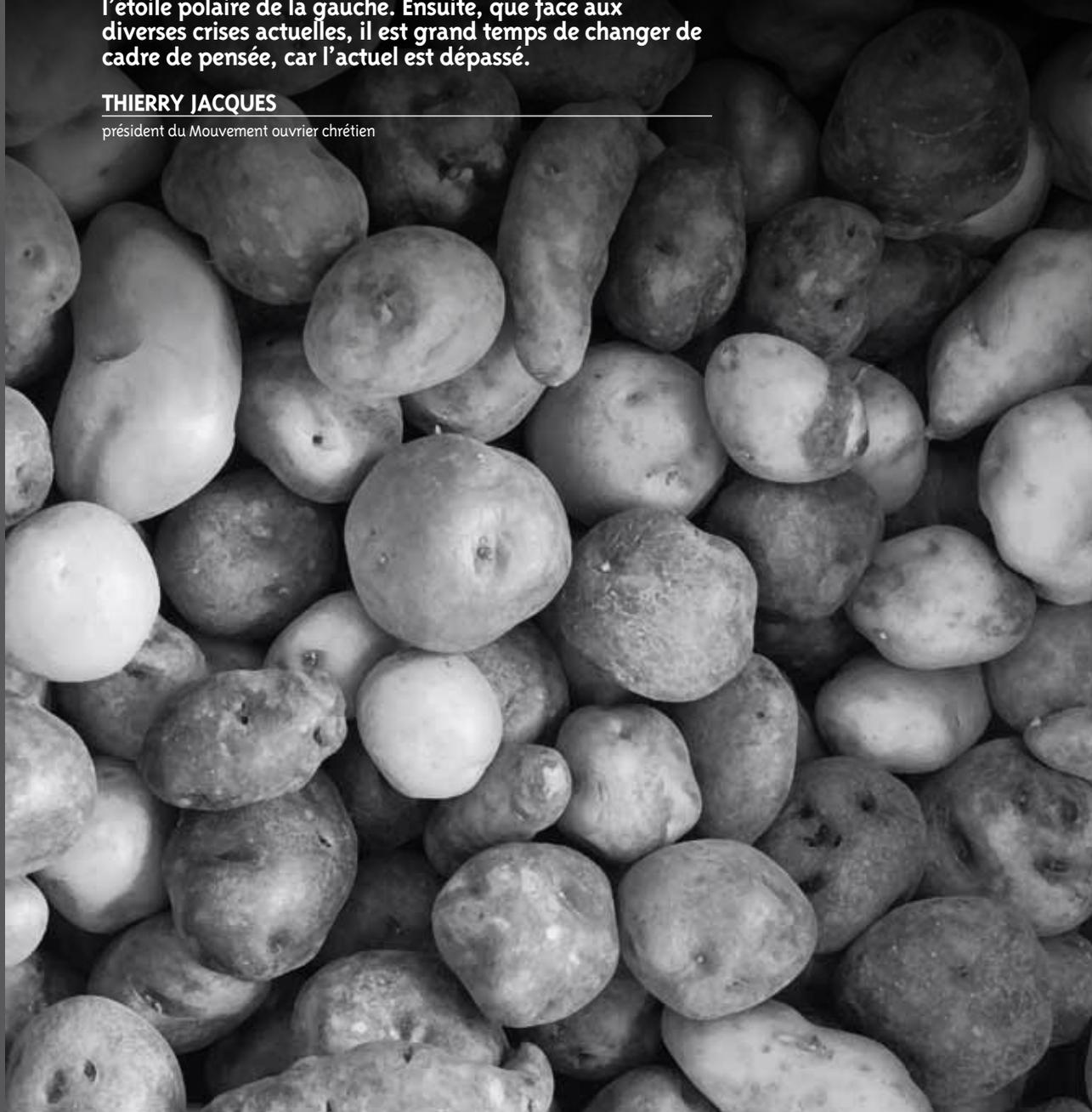
Juste un problème de partage

Que retenir de huit ans passés à la direction d'un important mouvement politique comme le Mouvement ouvrier chrétien ?

D'abord que l'égalité doit rester, encore et toujours, l'étoile polaire de la gauche. Ensuite, que face aux diverses crises actuelles, il est grand temps de changer de cadre de pensée, car l'actuel est dépassé.

THIERRY JACQUES

président du Mouvement ouvrier chrétien



Il aime des pays et les quitte. (L'impossible est-il lointain ?)

*Il aime migrer vers toute chose, car dans le libre périple entre les cultures,
il y a place pour quiconque cherche l'essence de l'homme.
Voici qu'une marge avance, qu'un centre recule.*

*L'Orient n'est pas absolument Orient, ni l'Occident, Occident.
Car l'identité est plurielle, elle n'est pas citadelle ou tranchées...*

Mahmoud Darwich, poète palestinien

Ces quelques vers mis en exergue permettent de débiter en faisant un lien avec le thème de ce dossier, en insistant sur l'identité plurielle qui ne peut être ni citadelle ni tranchée.

Surtout, ils permettent de rappeler que ce sont les violences de toutes formes faites aux peuples – guerre, occupation, pauvreté, dérèglements climatiques – qui sont le principal moteur des migrations. Au cœur de ces violences, il y a toujours, notamment, l'injustice et l'humiliation imposées quotidiennement au peuple palestinien. La responsabilité de nos pays dans le règlement du conflit israélo-palestinien est plus que jamais engagée : la question palestinienne est au cœur du dérèglement du monde et de la montée des antagonismes et des frustrations de tous ordres. Nous devons faire respecter le droit à la dignité et à l'autodétermination du peuple palestinien, d'abord pour des raisons morales, parce que nous voulons la justice et la paix, mais aussi parce qu'il y va de l'avenir du monde.

Pour ma dernière intervention en clôture de la Semaine sociale, je propose trois temps : trois objectifs politiques concrets, deux exigences fortes de société, un cadre de pensée global.

CADRE GLOBAL

«Face aux défis écologiques, face aux inégalités qui menacent la cohésion de nos sociétés et la paix du monde, il n'est plus possible de distinguer ce qui doit relever du court terme et du long terme dans les réformes à conduire. Il est désormais nécessaire d'agir sans attendre, pour transformer nos modes de pro-

duction et de consommation, et rendre nos modes de vie soutenables pour nous et nos enfants.» (Philippe Frémeaux, rédacteur en chef de la revue *Alternatives économiques*).

Depuis 5 ans maintenant, le monde se débat dans une crise multiple, systémique.

Cela fait bientôt 40 ans que les crises se succèdent sans discontinuer. Notre propension à ne voir que ce que nous vivons au quotidien avait tendance à nous aveugler, et nous empêchait de voir que les déséquilibres sur lesquels repose notre croissance et notre mode de vie ne pouvaient durer indéfiniment.

À propos d'aveuglement, je vous propose la forte parole suivante : *«Il est aussi peu probable qu'une banque belge fasse faillite que le ciel nous tombe sur la tête.»* (Didiers Reynders, ancien ministre belge des finances, peu de temps avant la faillite de Fortis).

Aujourd'hui, nous savons que nous ne pouvons continuer à assurer notre train de vie sur une exploitation sans fin des ressources naturelles, sur l'accaparement des richesses que nous retirons du reste du monde, sur l'explosion des inégalités que nous avons nous-mêmes organisées à l'intérieur de nos sociétés.

En 2009, nous avons consacré la Semaine sociale à la crise et nous citons Luc Van Campenhoudt et Benoît Lechat : *«Une crise n'est pas seulement ni même d'abord le fait d'être confronté à des problèmes majeurs : elle réside surtout dans l'incapacité de les résoudre dans et avec les cadres de pensée et d'action en vigueur...»*¹

J'ai presque envie de dire : ils ne croyaient pas si bien dire...

Car, qu'ont fait nos États depuis 2009 ? Ils ont volé au secours du

secteur financier en perdition, se sont endettés pour sauver les banques, et ont mis en œuvre des politiques de réductions des dépenses publiques, d'austérité compétitive et de destruction des protections sociales qui conduisent les populations au désespoir.

Bref, ils ont tenté de répondre à la crise avec les cadres de pensée traditionnels, en restant sous l'emprise du dogme libéral, ce qui non seulement détruit le tissu économique et plonge de plus en plus de personnes dans la précarité et dans le chômage, mais en plus ne résoud rien : les pays européens appellent au secours les uns après les autres, ceux qui ap-

Finissons-en avec les discours incantatoires sur la croissance qu'il faut relancer et qui devrait permettre de reprendre la vie comme avant : c'est un leurre, un mythe, et même une véritable imposture.

pliquent les traitements de choc qui leur sont imposés en échange d'une aide financière entrent dans une récession sans fin, et les investissements publics qui devraient être faits, urgemment, pour assurer la durabilité de nos sociétés sont reportés. Bref, nous sommes dans ce que Paul Krugman appelle la spirale mortifère. Le moment est donc venu de penser autrement, de sortir du cadre.

Finissons-en avec les discours incantatoires sur la croissance qu'il faut relancer et qui devrait permettre de reprendre la vie comme avant : c'est un leurre, ►

¹ La Revue nouvelle, février 2009.

► un mythe, et même une véritable imposture quand elle est présentée comme la solution à tous nos problèmes, et notamment au problème de l'emploi pour les jeunes.

Les chiffres sont très clairs : le taux de croissance annuel moyen du PIB pour l'ensemble des pays de l'OCDE a baissé, de 0,5% chaque décennie depuis 1960, passant ainsi de 4,58% durant les années 60 à 70, à 1,64% durant les années 2000 à 2010. On est bien parti pour la continuation de cette courbe descendante.

Bien sûr, on ne peut rester passifs face aux destructions d'emplois, aux restructurations qui ne cessent de se multiplier un peu partout chez nous et en Europe. Bien sûr on doit éviter la désertification industrielle de nos régions. Bien sûr il faut apporter une réponse durable aux travailleurs qui sont licenciés et à tous ceux qui sont en recherche d'un emploi. Bien sûr, nous avons besoin de relance. La question est : la relance de quoi ? Relancer la croissance du PIB, c'est à coup sûr foncer dans le mur, car c'est renforcer un modèle qui a atteint ses limites sur le plan social, et environnemental, finalement intenable à terme sur le plan économique.

Comme le démontre bien cette jolie formule : « Dans un embouteillage, on crée de la croissance, car on consomme de l'essence, mais quand on apprend un poème à un enfant, on est improductif. » (Bernard Maris, rédacteur en chef de *Charlie Hebdo*)

Puisque cette croissance du PIB est hypothétique, et qu'en outre elle produit frustration, désenchantement, violence, désespérance, et épuisement des hommes et de la planète, c'est bien d'une autre croissance dont nous avons

besoin.

J'ai retrouvé ces mots, adressés par Jean De Munck² en réponse à Étienne de Callatay³, qui proposait de retirer les allocations de chômage aux chômeurs qui auraient suivi des formations inutiles, comme la philosophie, la sociologie ou le journalisme⁴. Jean De Munck se réjouit au contraire que notre société permette à des jeunes de chercher à donner un sens à leur vie en déchiffrant, en profondeur, le monde dans lequel ils entrent, en cherchant à s'interroger sur leur humanité avant de chercher à rentrer dans un créneau professionnel précis : « Aujourd'hui, il ne suffit pas de relancer à tout prix la croissance. Il faut en transformer, radicalement,

Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, pour l'avenir de notre société et de l'humanité tout entière, c'est d'une croissance de la qualité de vie, du bien-être, de l'épanouissement humain.

l'orientation. Nous devons redéfinir la prospérité et inventer de nouvelles formes de travail, plus épanouissantes. Nous devons aussi mettre un terme à l'abrutissement du consommateur et rouvrir la question philosophique léguée par les Grecs : qu'est-ce qu'une vie réussie ? »

Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, pour l'avenir de notre société et de l'humanité tout entière, c'est d'une croissance de la qualité de vie, du bien-être, de l'épanouissement humain. Cela passe par l'investissement collectif dans ce qui conduit au mieux-être pour chacune et chacun, qui contribue à l'égalité entre les hommes et les femmes,

qui donne de l'avenir aux jeunes et apporte de la confiance et de la sérénité aux plus âgés. Cela passe par la justice sociale et par la répartition des richesses. Cela passe par un modèle de développement complètement re-fondé, basé sur la coopération et la solidarité, seul capable de nous mener, nous en sommes convaincus, vers une société juste, heureuse et sensée.

LE SECTEUR FINANCIER

Chacun le sait, la presse en a beaucoup parlé : le MOC a jugé opportun de conclure avec la banque Belfius les conditions d'un nouvel accord, en remplacement de celui qui le liait, pour des raisons historiques, à Dexia.

Réglons tout de suite la question des accusations de la N-VA à l'encontre de l'ACW et du MOC : c'est du pipeau. La preuve va en être faite très rapidement.

À ce propos, et au vu de toutes les bêtises qu'on a pu lire et entendre ces dernières semaines, je ne résiste pas au plaisir de vous livrer celle-ci : « Je salue l'engagement altruiste des milliers de bénévoles de l'ACW et du MOC. Là où j'ai un problème, c'est quand les citoyens sincèrement mobilisés dans ces associations sont instrumentalisés pour des logiques de pouvoir occulte. » (Charles Michel, président du MR)

Si le MOC a conclu cet accord, de manière parfaitement légale et morale – j'y insiste –, c'est d'abord pour une question de viabilité financière.

Mais nous avons aussi été motivés par le fait que Belfius est une banque publique. Je sais ce

que tout le monde pense : Belfius n'est pas une banque publique par choix, mais par défaut ; elle aurait donc la forme d'une banque publique, mais s'en écarterait dans son fonctionnement quotidien ; ce n'est pas la délégation syndicale du personnel qui va contredire sur cela. Je sais aussi que le gouvernement ne cesse de dire qu'il souhaite la revendre dès que possible.

Pourtant, n'avons-nous pas là une occasion unique de redévelopper une vraie banque publique, éthique, durable, qui agit comme doit le faire une banque au service des citoyens, qui investit dans des projets porteurs d'intérêt collectif, qui refuse toute spéculation et tout investissement présentant des risques démesurés ? Belfius appartient aujourd'hui à l'État belge, elle appartient donc à la population de ce pays. C'est à la population et aux mouvements sociaux qui structurent la société belge de dire ce qu'ils veulent en faire ! Il y a une réelle opportunité à saisir, ainsi que nous le réclamons depuis des années, c'est-à-dire depuis la disparition de la CGER et du Crédit communal. Je plaide pour qu'on ne jette pas le bébé avec l'eau du bain : je reconnais que, pour le moment, l'enfant n'est pas très beau ; il est néanmoins de notre responsabilité de mouvement de gauche qui soutient une finance éthique et responsable, de le faire grandir et de l'embellir, de faire en sorte que Belfius devienne une banque publique, éthique et durable.

Pour cette même raison, si nous accueillons avec sympathie et même enthousiasme l'élan citoyen qui conduira peut-être à la création de la « New Banque », je redis aux promoteurs de ce pro-

jet : contactez les dirigeants de Belfius, proposez-leur une coopération qui suivra scrupuleusement les principes que vous défendez, réclamez-leur de proposer des services et des produits qui respectent les objectifs légitimes que vous poursuivez. Je pense sincèrement que c'est la meilleure voie à suivre pour permettre aux citoyens de confier leurs économies à une institution dont ils seront alors assurés qu'elle utilise leur argent en parfaite conformité avec ce qu'ils souhaitent.

EXIGENCE 1 : L'ÉGALITÉ

Venons-en à nos deux orientations politiques majeures, nos deux exigences pour construire une société viable, une société solidaire, fraternelle, juste.

D'abord, l'égalité. Car : « *L'égalité, c'est l'étoile polaire de la gauche.* » (Noberto Bobbio, philosophe italien)

Nous avons toujours soutenu la thèse d'économistes comme Frédéric Lordon ou Pierre Larrourou : la crise est une crise de la répartition des richesses ; une crise de la pression salariale ; ses racines, ce sont 30 ans de chômage et de précarité croissante ; c'est la crise d'un système qui s'est développé sur des travailleurs sous-payés et en situation d'insécurité, contraints à s'endetter pour consommer et faire tourner la machine.

La crise s'est nourrie des inégalités qui ont atteint des sommets, dans le monde et dans chaque région du monde. Or, les politiques menées en Europe ont pour effet d'accroître ces inégalités. Et ce, y compris chez nous, quand on décide d'augmenter la dégressivité des allocations de chômage, d'élargir la définition de l'emploi

convenable, d'étendre le stage d'attente des jeunes demandeurs d'emploi. Depuis plus de 30 ans, ce sont 10% de la richesse qui sont passés du monde du travail vers celui des actionnaires dans tous les pays de l'OCDE. La précarité est une réalité quotidienne pour les femmes, confrontées massivement au temps partiel, au travail précaire, aux salaires insuffisants

Belfius appartient aujourd'hui à l'État belge, elle appartient donc à la population de ce pays. C'est à la population et aux mouvements sociaux qui structurent la société belge de dire ce qu'ils veulent en faire !

pour vivre décemment. Depuis la vague néolibérale qui a déferlé sur les pays européens il y a près de 40 ans, la course à la compétitivité et à la flexibilité a conduit des millions de travailleurs à travers toute l'Europe à devoir accepter des boulots sous-payés, précaires. Le chômage est en croissance un peu partout en Europe, mais c'est dans les pays où les politiques d'austérité sont les plus drastiques qu'il atteint des sommets. Plus de 26% en Grèce et en Espagne, par exemple.

Même dans ce qu'on nous présente souvent comme « le modèle » allemand, 10% de la population active et plus de 50% des

2 Carte blanche de Jean De Munck dans *La Libre Belgique* du 21 mars 2013.

3 Carte blanche d'Etienne de Callataÿ dans *La Libre Belgique* du 16 mars 2013.

4 Soit dit en passant, si ces formations devaient un jour disparaître pour cause d'inutilité, il deviendra difficile d'encore organiser des Semaines sociales !

► personnes sans emploi se trouvent en dessous du niveau de pauvreté.

Allons-nous rester aveugles encore longtemps ?

Croyons-nous un seul instant qu'une société qui fonctionne sur de telles inégalités est durable ?

« *Comme des somnambules, nous marchons vers l'abîme* », nous dit Edgar Morin⁵.

Jamais, depuis 60 ans, nos pays et nos sociétés n'ont été aussi riches ; pourtant jamais nous n'avons connu de tels niveaux de chômage, de précarité, de pauvreté. En Belgique, on ne cesse de parler du niveau inégalé de l'épargne des Belges, qui est effectivement supérieur à ce qu'il était avant la crise. Mais on ne dit cependant jamais que 40% des ménages de ce pays n'ont aucune épargne ! Parce qu'ils sont locataires, qu'ils consomment chaque mois la totalité de ce qu'ils gagnent, en salaire ou en allocations sociales. Pour 40% des Belges, mettre de l'argent de côté est tout simplement impossible !

Plus que jamais, la recherche de l'égalité est notre combat, la seule voie à suivre pour une sortie durable et solidaire de la crise.

EXIGENCE 2 : LA JEUNESSE

« *Si la jeunesse n'a pas toujours raison, la société qui la méconnaît et la frappe a toujours tort.* » (François Mitterrand, ancien président de la République française⁶)

Pierre Mendès-France disait⁷ : « *À partir du moment où, dans un pays, s'établit un divorce entre l'orientation du régime et les aspirations de la jeunesse, alors, oui, la catastrophe est proche, alors le totalitarisme menace à plus ou moins long terme.* » Ce cri d'alarme résonne comme une ter-

rible prémonition dans l'Europe qui se dessine sous nos yeux. Une Europe qui compte plus de 5 millions et demi de jeunes chômeurs. Chez nous, en Belgique, un jeune de moins de 25 ans sur 5 est au chômage. En France, c'est plus d'un sur 4, en Espagne et au Portugal, c'est 1 sur 2 ! Au Royaume-Uni, on a dépassé le chiffre record

L'Europe, et la Belgique en particulier, doit cesser de faire des choix de vieux... C'est-à-dire des choix privilégiant la rente et l'épargne au détriment de l'investissement dans l'avenir.

de plus d'un million de jeunes chômeurs. Avec de tels chiffres, il devient difficile de considérer, comme l'a fait cyniquement David Cameron, que les révoltes de Londres en 2012, n'étaient qu'une explosion de simple et pure criminalité...

L'Europe, et la Belgique en particulier, doit cesser de faire des choix de vieux... C'est-à-dire des choix privilégiant la rente et l'épargne au détriment de l'investissement dans l'avenir. Il faut cesser de tourner le dos à la jeunesse, il faut investir dans ce qui fait sens pour elle et peut lui redonner confiance en l'avenir.

Il est insupportable que l'Europe condamne sa jeunesse au chômage, à la précarité, au désœuvrement, au désespoir. Deux grandes figures qui nous ont quittés en ce début 2013, Stéphane Hessel et Robert Castel, et dont nous nous sommes souvent inspirés, nous ont sans cesse rappelé la honte d'une société qui refuse de donner un avenir à ses jeunes générations.

Pour remettre l'égalité au cœur

de nos politiques, et pour redonner espoir aux jeunes en leur offrant un avenir, nous avons trois propositions incontournables, sur lesquelles nous revenons inlassablement.

PROPOSITION 1 : LE TEMPS DE TRAVAIL

Toutes ces dernières années, nous avons constamment tenu à remettre la question de la réduction collective du temps de travail à l'agenda politique. En effet, nous allons devoir travailler moins ! D'abord, parce qu'il nous faut créer une

nouvelle économie : nous entrons dans une nouvelle société, où nous allons devoir produire moins et mieux, de manière à consommer moins et mieux : nous ne pouvons pas continuer à épuiser les ressources de la planète et à produire des biens de moins en moins durables. Dans le projet de société que nous devons développer, il y aura davantage de place pour le temps hors travail, pour la formation permanente, pour la culture et les relations humaines, pour la participation citoyenne. Et pour plus d'égalité dans les modes de vie et dans la répartition des rôles sociaux entre les hommes et les femmes.

« *Le MOC pour la réduction du temps de travail. Nous voici revenus trente ans en arrière. C'est ça, la relance ?* » (Thierry Castagne, président d'Agoria, fédération de l'industrie technologique)

Revenir 30 ans en arrière, ce serait revenir à 40 heures de travail par semaine, voire davantage dans certains secteurs, alors que sur les 40 dernières années, nos économies ont fait un gain de

productivité supérieur à ce que nous avons fait durant les deux siècles précédents. Imaginez la situation du sous-emploi si nous étions toujours à 40 heures !

Mais la question fondamentale n'est finalement pas d'être pour ou contre la réduction du temps de travail. Car elle se fait depuis des années : le chômage et le sous-emploi sont, de fait, les formes les plus inégalitaires et les plus violentes de la réduction du temps de travail. Le temps de travail moyen n'a cessé de baisser dans nos pays ces dernières années, mais sous la forme de contrats précaires, de temps partiel, de chômage. En Allemagne, par exemple, avec la multiplication des petits jobs initiée par Gerhard Schröder, la durée moyenne du travail des actifs en 2010 était de 30 heures par semaine ! Voilà le miracle économique allemand !

PROPOSITION 2 : UN FINANCEMENT DURABLE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Tout le monde le reconnaît : notre sécurité sociale est ce qui a permis à notre pays de résister mieux que d'autres à la crise économique et sociale qui touche l'Europe entière. En 2007, nous nous réjouissons du pas important réalisé par le gouvernement qui décidait d'opérer un prélèvement sur le pré-compte immobilier et sur les revenus de certaines branches d'assurances en sorte de l'affecter à la sécurité sociale. Depuis lors, plus rien ! À l'époque, nous rappelions que, de notre point de vue, la formule la plus indiquée restait celle d'une cotisation sociale généralisée (CSG), faisant contribuer tous les revenus, capital et travail, en assurant l'équilibre de la sécurité sociale et en garantissant sa dura-

bilité. Nous rappelions d'ailleurs à cette occasion que la CSG figurait au programme du PS, d'Écolo et du CDH.

En particulier, une contribution perçue sur les capitaux du troisième pilier de pension⁸, fortement défiscalisé, en vue d'alimenter le premier pilier⁹, reste une des meilleures voies de solidarité pour assurer l'avenir de la pension légale, essentielle pour chacune et chacun.

Enfin, la question de l'individualisation des droits¹⁰ reste une question incontournable dès lors que l'on veut davantage d'égalité en matière de protection sociale.

PROPOSITION 3 : LA JUSTICE FISCALE

Nous plaçons pour une véritable révolution fiscale : nous ne pouvons construire une nouvelle société avec une fiscalité de moins en moins progressive et redistributive. Je n'ai pas le temps de détailler les nombreuses réformes qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour en finir avec cette course au moins-disant fiscal, à l'échelle européenne et dans chacun de nos pays. Cela va dans le sens exactement inverse de celui qu'il faudrait emprunter : plus d'égalité, plus de redistribution, plus d'harmonisation. Parmi ces mesures, je voudrais simplement rappeler que la multitude des cadeaux fiscaux en tout genre, qu'ils profitent aux entreprises ou aux particuliers, outre que cela représente un manque à gagner considérable pour le budget de l'État, conduit à un impôt qui est aujourd'hui largement déséquilibré, et qui profite essentiellement aux grandes entreprises et aux ménages les plus fortunés. Une disposition simple consisterait dès lors à fixer un

plafond pour les déductions fiscales : celui-ci permettrait un impôt minimum pour les entreprises, et un seuil de déduction maximale pour les particuliers.

ACTUALITÉ DU DOSSIER ÉNERGÉTIQUE

Un mot encore sur un dossier qui nous tient vraiment à cœur. Construire un autre modèle de développement passe aussi par une série de politiques qui relèvent aujourd'hui des entités fédérées : énergie, logement, mo-

Nous ne pouvons construire une nouvelle société avec une fiscalité de moins en moins progressive et redistributive.

bilité, aménagement du territoire, mais aussi enseignement, recherche et culture.

À ce sujet, nous tenons à réaf- ▶

5 www.terraeco.net.

6 Discours à l'Assemblée nationale, le 8 mai 1968.

7 Pierre Mendès-France, *Sept mois et dix-sept jours*, Julliard, 1955, repris dans « Gouverner c'est choisir », tome 3 des *Œuvres complètes*, Gallimard, 1986.

8 Troisième pilier : l'épargne-pension individuelle (NDLR)

9 Premier pilier : la pension légale. Deuxième pilier : la pension complémentaire liée à l'activité professionnelle. (NDLR)

10 L'individualisation des droits en sécurité sociale est l'idée de permettre à chaque individu un accès direct aux droits sociaux, quel que soit, par exemple, son « mode de vie » (isolé ou cohabitant...) ou sa situation familiale (chef de ménage ou non). Elle s'oppose généralement au système de droits sociaux dits dérivés, octroyés aux bénéficiaires en fonction d'une « relation de parenté, d'alliance ou de cohabitation qui lie un attributaire à son ou ses ayants droit ». Voir H. Peemans-Poullet, *Un bon mari ou un bon salaire ?*, Université des femmes, coll. Pensées féministes, 2009. (NDLR)

► firmer notre soutien total au projet de tarification progressive de l'électricité¹¹. Oui, il faut mettre en place la gratuité d'une première tranche de consommation : c'est tout simplement une réponse concrète pour rencontrer le droit de chaque ménage à un usage énergétique qui correspond à ses besoins de base ; oui, il faut bien entendu prévoir des mesures spécifiques pour protéger les familles nombreuses et celles qui se chauffent à l'électricité ; oui, il faut développer une progressivité du prix au-delà de la part

Avec toutes les forces de gauche, nous serons extrêmement attentifs à ce que les droits sociaux soient maintenus, et à ce que les besoins soient rencontrés.

gratuite, car cela permet de faire contribuer davantage ceux qui consomment davantage.

« Le "bobo" polluera toujours plus que le pauvre, même s'il met un gros pull chez lui, s'il trie consciencieusement ses vieux papiers, même s'il roule à vélo ou en voiture hybride. » (Philippe Defeyt, président de l'Institut du développement durable.)

Nous regrettons vraiment que ce projet politique majeur ait donné lieu à une guéguerre politicienne au sein du gouvernement wallon, car l'essentiel est ailleurs : il faut encourager les ménages à réduire leur consommation énergétique, quelle qu'elle soit, mais il faut aussi et surtout venir en aide à ceux qui, aujourd'hui déjà, et en raison de leur facture énergétique, se trouvent dans une grande précarité. Nous

restons convaincus que la tarification progressive et solidaire est le meilleur outil pour ce faire, et nous tenons à ce que le gouvernement wallon mette ce projet en œuvre avant la fin de la législature. La tarification progressive est un projet-phare pour la gauche. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous avons accueilli les déclarations politiques progressistes et ambitieuses des coalitions Olivier. Des progrès ont été faits, des réalisations sont en cours, c'est incontestable. Il reste un an pour faire aboutir

encore nombre d'autres projets de la plus grande importance ; nous ne pourrions accepter que les entités fédérées à Bruxelles et en Wallonie se mettent en position « off » dès un an avant les prochaines élections. Un petit clin d'œil à cet égard : « *Il y a un problème de comportement de la part des responsables politiques. Il faut de la confiance entre les partenaires. Elle n'existe pas. Il faut de la confiance, de la déontologie, de l'éthique. C'est surprenant, surréaliste. Je ne comprends pas. Et cela n'amuse pas les gens. Dans mon petit village, on dit : "Mais vous vous disputez tout le temps". C'est cela que les gens retiennent.* » (Josly Piette, ancien ministre de l'Emploi, à sa sortie de charge.)

Je demande aux partenaires PS, Écolo et CDH : ne nous décevez pas ! Ressaisissez-vous ! Les responsabilités que les entités fédérées vont recevoir dans les années qui viennent seront grandes, et essentielles pour la population.

Nous comptons sur vous pour que les matières de sécurité sociale qui seront transférées soient gérées sur le modèle de la sécurité sociale, en garantissant le rôle des partenaires sociaux et des mouvements qui gèrent concrètement ces matières. Le défi est gigantesque ; avec toutes les forces de gauche, nous serons extrêmement attentifs à ce que les droits sociaux soient maintenus, et à ce que les besoins soient rencontrés.

« *Ce serait faire preuve de grande naïveté que de renoncer à la "marche à gauche", au renouvellement de l'espérance qu'elle doit incarner, aux combats qui en exprimeront la fierté.* »

(La Bande FM, groupe de militants du MOC et amis de François Martou.)

Concluons sur un message d'optimisme. Nous savons que notre combat est juste et que l'avenir est dans le projet de société que nous portons. Selon un tweet reçu, dont j'ignore l'auteur : « *On n'a sans doute jamais été si près du bonheur. C'est juste un problème de partage.* » ■

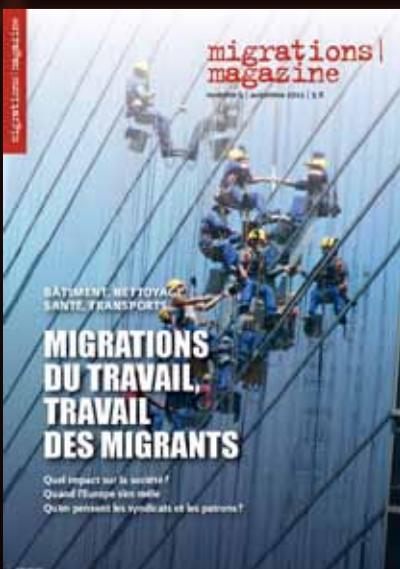
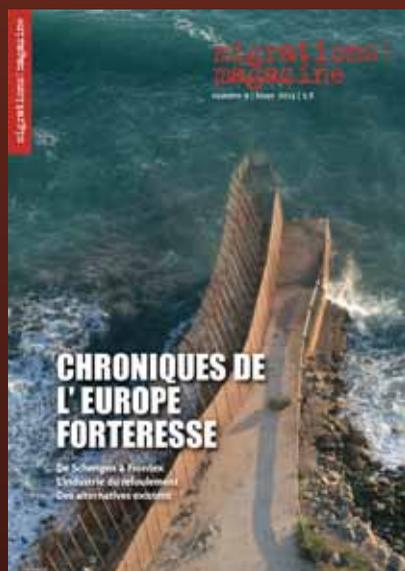
Texte établi le 12 avril 2013.

11 En mai 2013, le gouvernement wallon a adopté un projet d'arrêté sur une tarification « progressive et solidaire » de l'électricité. Le principe : moins on consomme, moins on paie cher. En pratique : le gouvernement wallon octroie 500 kilowatts/heure par an à chaque ménage ; les ménages dont la consommation sera inférieure à 5000 kWh par an auront une facture réduite. Les personnes qui bénéficient de certains tarifs sociaux spécifiques et les familles nombreuses sous tarif social spécifique seront avantagées : leur allocation sera, respectivement, de 700 et 900 kWh par an. La mesure doit rentrer en vigueur en 2014. (NDLR)

migrations | magazine

revue d'information et d'analyse

www.migrations-magazine.be



ÉGAUX, ET DIFFÉRENTS

Diversité ethnoculturelle et justice sociale

La 91^e Semaine sociale
du Mouvement ouvrier chrétien



Les migrations successives ont transformé notre société. Les choses sont difficiles à nommer dès lors qu'on ne veut être stigmatisant à l'égard de personne, ni participer aux phobies qui circulent. On va néanmoins s'y risquer.

Dans de très nombreuses situations, le contexte doit désormais être qualifié de post-migratoire : les personnes sont installées durablement, leurs enfants et petits-enfants sont belges, dans un pays qui se caractérise de plus en plus par sa diversité ethnoculturelle. Est-ce grave docteur ? Cela pourrait fort bien ne pas l'être ! Il faut malheureusement bien constater que ce n'est pas si simple : il y a des « frottements », parfois des conflits, beaucoup de discriminations et d'injustices.

Plusieurs « portes d'entrée » au sujet sont possibles. Nous voulons prendre celle de la justice sociale. Ce faisant, nous sommes bien dans notre « cœur de métier », celui des organisations sociales : pour ne prendre que lui, le syndicalisme, par exemple, n'a-t-il pas été un puissant facteur d'intégration par la solidarité ? ■

La Semaine sociale est une organisation de l'ASBL Centre d'information et d'éducation populaire du Mouvement ouvrier chrétien.